

# LA VIEILLE TAUPE

Organe de critique et d'orientation postmessianique

Bulletin réservé aux Amis de la Vieille Taupe.

Directeur de publication : Pierre Guillaume.

Confidentiel N° 21 Septembre 2007

15 mars 2007

(date de rédaction)

Chers Amis de la Vieille Taupe,

Le 12 mars 2007 s'est déroulée devant la 17<sup>e</sup> chambre du tribunal de Paris l'audience du procès **Faurisson contre Badinter**. J'ai besoin d'expurger mon esprit du flot d'émotions complexes et contradictoires que ce procès a suscitées, avant de reprendre le cours normal de ce bulletin, avant de raconter la Sonderaktion du 8 mars 2007, et d'exposer enfin ce que sera la stratégie de la VT dans l'avenir, sous la ferme direction de Wilhelm Stein.

La meilleure manière d'expurger, c'est de raconter.

Retour donc au procès.

Bien qu'on pût penser que Robert Badinter ne souhaiterait pas lui-même mettre en spectacle les meutes de zélotes du Bétar et du Tagar qui étaient intervenues impunément à force ouverte dans le Palais de justice lors de précédents procès, et en particulier lors du procès Garaudy où plusieurs personnes avaient été blessées, j'avais jugé prudent de venir inspecter les lieux à partir de 8 heures 45. Ce qui m'a permis de constater, comme je l'avais prévu, qu'il n'y avait aucun dispositif sioniste particulier, ni autour ni dans le Palais de justice. J'ai disposé en divers endroits du parking quelques cartes VT, mais je me suis abstenu de toute diffusion massive, selon le principe : « Quand c'est là que ça se passe [au Palais de justice] c'est Delcroix et Faurisson qui commandent, et personne d'autre ». Et je savais que ni Delcroix, ni Faurisson ne souhaitaient de Sonderaktion de la VT ce jour-là.

La seule intervention spécifique de la VT a consisté à remettre, à chacun des membres présents de la presse, un dossier consistant en : 1°/ le bulletin n°20, ouvert à la page des conclusions de Maître Delcroix, 2°/ la brochure de J. Aitken *Épilogue judiciaire de l'affaire Faurisson*, 3°/ le tract non-négationniste de 4 pages *Intifada sans frontières* 4°/ le tract *Affaire Papon, la contre-enquête*, 5°/ une des cartes VT, au hasard.

Chaque journaliste a donc été parfaitement informé des enjeux du procès du point de vue des révisionnistes. Notamment, aucun ne pouvait ignorer que le Professeur Faurisson ne reprochait nullement à Robert Badinter de l'avoir traité de « faussaire de l'histoire », ce qui est banal.

Que le Professeur soit un « faussaire » est notoirement l'intime conviction de Monsieur Badinter puisque lui-même croit notoirement à

l'existence de chambres d'extermination massive, à gaz, dans les camps. Et il croit que les déportés juifs, qui sont massivement morts en déportation, sont morts dans le cadre d'un plan systématique d'extermination, appelé « génocide », et du fait d'une volonté explicite et systématique de Hitler

Le Professeur Faurisson reproche à Robert Badinter d'avoir dit : « *Le dernier procès que j'ai plaidé dans ma vie avant de devenir ministre, c'est le procès contre Faurisson. J'ai fait condamner Faurisson pour être un faussaire de l'histoire.* » C'est cette dernière imputation qui constitue une diffamation et **un mensonge**. Car si le jugement du 8 juillet 1981 condamne effectivement Faurisson, au demeurant à une peine symbolique, **ce n'est précisément pas** pour falsification de l'histoire.

**Tout au contraire le tribunal avait tenu à affirmer en plusieurs attendus, d'une part, la liberté de l'historien et son droit à l'engagement anticonformiste, et d'autre part, l'incompétence des tribunaux en matière d'histoire, plusieurs fois rappelée et soulignée :**

*Attendu que les tribunaux, appelés à trancher des litiges avec des matériaux exclusivement fournis par les parties, n'ont ni qualité ni compétence pour juger l'histoire ; que, démunis de tout pouvoir de recherche inquisitoriale ou d'action d'office, ils n'ont pas reçu de la loi mission de décider comment doit être représenté et caractérisé tel ou tel épisode de l'Histoire Nationale ou Mondiale ;*

*Attendu que la vérité judiciaire, par essence relative, ne peut être que celle d'un moment, appliquée seulement aux parties en cause et que, dans ces conditions, il échappe aux tribunaux d'imposer une thèse historique qui aurait valeur d'histoire officielle ou, même simplement de marquer une préférence en tentant de départager les tenants de telle ou telle thèse en fonction d'une idéologie déclarée dont ils seraient les protecteurs ou d'une prétendue objectivité dont ils seraient les détenteurs ;*

*Attendu, cela étant, que l'historien a, par principe, liberté pleine et entière d'exposer selon ses vues personnelles, les faits, les actes et les attitudes des hommes ou groupements d'hommes ayant joué un rôle dans les événements qu'il choisit librement de soumettre à sa recherche ;*

*qu'il n'est pas tenu au conformisme et qu'en sa qualité d'homme de science et de recherche, il lui est loisible de remettre en cause des idées acquises ou des témoignages reçus, nulle période de l'histoire humaine ne pouvant échapper « à la recherche obstinée de la vérité »<sup>1</sup> ;*

Mais en dépit de ces considérations, le tribunal était entré en voie de condamnation parce que, semble-t-il, le Professeur aurait manqué à :

*un devoir élémentaire de prudence, qui fait l'honneur du savant et lui inspire le nécessaire "doute scientifique", dans l'incertitude où il se trouve que tous les documents et tous les témoignages sont bien parvenus au grand jour, sans exception et de quelque source que ce soit ;*

---

<sup>1</sup> Jugement du 8 juillet 1981

qu'il est profondément vrai que « l'Histoire se doit d'attendre que le temps permette une étude sans agressivité de certains problèmes d'horreur » (Olga Wormser-Migot, lettre adressée à M. Robert Faurisson le 7 novembre 1977).

Suivent les attendus où le tribunal articule les griefs à l'égard du Professeur Faurisson. Mais là encore le tribunal prend soin de préciser :

« Attendu que, sans avoir à rechercher si un tel discours constitue ou non une "falsification de l'histoire", il reste qu'en rejetant dans le néant des mythes ce qu'il ne peut ou qu'il ne veut admettre et en se proclamant définitivement porteur de la « bonne nouvelle », M. Faurisson, universitaire français, manque aux obligations de prudence, de circonspection objective et de neutralité intellectuelle qui s'imposent au chercheur qu'il veut être ;

Attendu que ce manquement à des obligations incontestables a causé directement un préjudice moral dans la mesure où son auteur apparaît vouloir<sup>2</sup> rejeter globalement, dans le néant du mythe, les souffrances de ceux qui ont subi, par eux-mêmes ou par la disparition de membres de leur famille, les épreuves du régime concentrationnaire — alors qu'ils sont encore vivants pour en témoigner ;

que, de même, en paraissant faire admettre que les victimes du régime concentrationnaire auraient, de près ou de loin, été les auteurs et les bénéficiaires, volontaires ou involontaires d'une « gigantesque escroquerie politico-financière » et en permettant, avec une légèreté insigne mais avec conscience claire, de laisser prendre en charge, par autrui, son discours dans une intention d'apologie des crimes de guerre ou d'incitation à la haine raciale, M. Faurisson a causé le préjudice dont les Associations demanderesse ont statutairement pris la réparation en charge ;

On remarquera que ces attendus, qui servent à justifier finalement une condamnation du Professeur, pour avoir fait de la peine aux associations coalisées, ne citent ni ne se réfèrent à aucun texte précis du Professeur, mais se réfèrent à une image diabolique fabriquée par les médiats. Ils se réfèrent aussi à la phrase de soixante mots, prononcée sur Europe n°1 lors de l'interview par Ivan Levaï, le 17 décembre 1980, soit 22 mois après l'assignation de la LICRA, qui ne visait que les articles parus dans le *Matin de Paris* et le *Monde*.

Si le tribunal est obligé d'invoquer une éventuelle prise en charge de son discours **par autrui**, dans une intention d'apologie des crimes de guerre ou d'incitation à la haine raciale, c'est bien la preuve que le tribunal n'était parvenu à trouver rien de tel dans les textes du Professeur qui lui étaient soumis. Au surplus, le tribunal se livrait à plusieurs extrapolations falsificatrices. En particulier lorsqu'il suggère que le Professeur aurait **paru (?!?)** « faire admettre que les victimes du régime concentrationnaire auraient de près ou de loin, été les **auteurs** ou les **bénéficiaires** volontaires ou involontaires de... » Alors qu'un mensonge historique résulte de mécanismes anthropologiques

complexes (comme l'affaire d'Outreau) qui ne permettent pas d'identifier des auteurs, et que le Professeur a désigné deux bénéficiaires seulement, de ce qu'il soutient être un mensonge historique, l'État d'Israël et le sionisme international. Ce qui relève de l'évidence.

Rajouter arbitrairement parmi ces **bénéficiaires** les **victimes de la déportation** relève d'une opération de diabolisation beaucoup plus révélatrice de la psyché de celui qui effectue cette opération arbitraire que de la psyché de celui qui en est la victime. Elle révèle la situation de tension extrême à laquelle était soumis le tribunal, qui *devait* condamner, sans disposer de bases juridiques sérieuses pour cette condamnation.

Ce jugement du 8 juillet 1981 a fait l'objet d'une publication par mes soins, dans la collection *Le Puits et le Pendule* que j'avais créée, aux Éditions de la Différence, dans le livre collectif intitulé *Intolérable Intolérance* consacré à son commentaire du point de vue révisionniste.

Ce jugement, tel qu'il était, et **bien qu'il condamnât Faurisson**, donnait si peu satisfaction aux préjugés de la LICRA, qu'il fit l'objet d'une « publication » falsifiée par troncation dans le *Monde* du 18 juillet 1981 p. 10, rectifiée par une lettre de Maître Delcroix, publiée par le *Monde* du 23 juillet p. 10.

Si bien que ce jugement, frappé d'appel, qui condamnait Faurisson à un franc symbolique pour « dommage », et autorisait la LICRA à procéder à la publication de « la partie du jugement figurant sous la rubrique *Sur la responsabilité de M. Robert Faurisson* et le présent dispositif — sous la rubrique : *Publication judiciaire — Le problème des chambres à gaz*, dans les publications ci-après : 1°/ *Le Monde*, 2°/ *Le Matin de Paris*, 3°/ *Historia*. » **n'a jamais été exécuté !**

La publication falsifiée dans le *Monde*, qui notamment, ne comportait pas en titre, comme l'avait demandé le tribunal, **Le problème des chambres à gaz**, n'a évidemment pas été payée par le Professeur. *Le Matin de Paris* avait cessé de paraître. Quant à *Historia*, la LICRA s'étant aperçue avec le précédent du *Monde* qu'elle ne pourrait pas tronquer librement les passages qui blessaient son amour-propre, avait préféré renoncer !

Mais ce n'est pas tout !

Tout cela montrait bien qu'en dépit du battage médiatique permanent présentant les révisionnistes comme des monstres, des imbéciles, des ignorants et des pervers, la flibuste judiciaire montée par la LICRA tournait à la déconfiture, même si le grand public n'en savait rien, puisqu'il lui était constamment répété que Faurisson avait été condamné.

N'ayant pas obtenu le jugement qu'ils désiraient, les vrais croyants s'employèrent derechef à, pour le moins, interpréter ce jugement dans le sens qu'ils désiraient. Dans son hebdomadaire du 3 février 1982,

<sup>2</sup> Souligné par moi.

le recueil *Dalloz-Sirey*, sous la rubrique « Jurisprudence », présentait : « L'affaire Faurisson : Droit, histoire et liberté. – Note sous [le texte d'un] jugement du Tribunal de grande instance de Paris, 8 juillet 1981 » par Bernard Edelman, docteur en droit, avocat à la cour de Paris.

Après la reproduction du texte du jugement, Maître Bernard Edelman rédigeait une longue note comme il est probable que le vénérable recueil *Dalloz-Sirey* n'en avait jamais publiée. Dans cette note d'une extraordinaire violence, le Professeur Faurisson était décrit sous les traits d'un raciste, d'un antisémite, d'un homme haineux et violent, ennemi de la démocratie et de la collectivité humaine, cherchant à échapper à toute responsabilité professionnelle, fanatique, assassin de la vérité. Par dessus tout il était décrit à plusieurs reprises comme un menteur professionnel, utilisant la « méthode du mensonge absolu » : « *Il mentait à tout le monde* ».

Mais il y a plus intéressant : **le texte même du jugement condamnatore** avait été falsifié. Pour cette raison, le Professeur Faurisson, par l'intermédiaire de son avocat, faisait assigner la société éditrice du recueil *Dalloz-Sirey* pour « dommage à autrui » (art. 1382 et 1383 du code civil).

Le 23 novembre 1983, la première chambre (première section) du Tribunal de grande instance de Paris condamnait le *Dalloz-Sirey* à « la publication du jugement de ce jour et aux dépens ».

Les motifs de la condamnation pourraient se résumer en cinq propositions : Il n'a pas fait connaître clairement et sans équivoque... Il n'a pas averti... Il n'a pas indiqué... Il a supprimé... Il a occulté...

#### Extraits du texte du jugement condamnant le Dalloz-Sirey

[p.5] Il lui [l'éditeur] appartenait de faire connaître clairement et sans équivoque l'existence et la place des passages supprimés ou résumés, et éventuellement leur nature ou leur importance, afin de permettre au lecteur d'exercer en toute connaissance de cause son pouvoir d'interprétation ou de libre critique de la décision ; [...]

en s'abstenant d'avertir le lecteur de suppressions de paragraphes par lesquels le Tribunal a estimé devoir exposer le fondement juridique de la demande ainsi que les moyens de défense de Robert Faurisson – aux fins de fixer l'objet du litige et des thèses en présence – la Société Dalloz-Sirey a commis une faute de nature à engager sa responsabilité ;

[p.6] en omettant d'indiquer l'existence d'intervenants volontaires aux côtés du défendeur [Robert Faurisson] et en supprimant sans avertissement tous les passages pouvant révéler leur existence, la société défenderesse a fait preuve d'imprudence ; qu'en effet, s'agissant d'un litige relatif à la liberté de l'historien de soutenir une thèse, fût-elle considérée dans l'opinion commune comme inacceptable, concernant un période très récente et particulièrement douloureuse de l'histoire contemporaine, celle de « l'inexistence des chambres à gaz », la présence de ces

interventions « au soutien » du défendeur et l'appréciation de leur recevabilité ne peuvent être jugées, ainsi que le prétend la société Dalloz-Sirey, comme un problème juridique au seul caractère procédural ; [...]

[p.6] la suppression non signalée des passages relatifs notamment à l'exposé des moyens de défense de Robert Faurisson, quelle que soit leur pertinence, a causé à celui-ci un préjudice moral, dès lors que le lecteur n'a pas été à même de prendre connaissance de façon complète et objective de sa position personnelle dans le débat ;

[...] l'occultation de l'existence de sept personnes, qui sont intervenues au litige pour lui apporter « leur soutien », lui est aussi préjudiciable, en dépit de l'appréciation juridique de leur recevabilité, dans la mesure où il apparaît à la lecture de cette publication comme un homme seul, dans un débat qui ne saurait se limiter aux seuls problèmes juridiques en cause ; [...]

[p.7] PAR CES MOTIFS, condamne la société Dalloz-Sirey à faire publier le présent jugement dans le prochain numéro de l'hebdomadaire Dalloz-Sirey sous le titre « Publication judiciaire », dans la rubrique « Jurisprudence » dans son texte intégral et en caractères semblables à ceux utilisés pour la publication du jugement rendu par ce tribunal le 8 juillet 1981 ; rejette les autres demandes ; dit n'y avoir pas lieu à exécution provisoire...

La société Dalloz-Sirey a fait appel de ce jugement. Ce jugement a été confirmé par un arrêt de la cour du 8 mars 1985. La société Dalloz-Sirey s'est pourvue en cassation contre cet arrêt. Son pourvoi a été rejeté. Le *Recueil Dalloz-Sirey* s'est finalement exécuté en publiant le jugement la condamnant dans sa livraison hebdomadaire n°26 du 4 juillet 1985, p.375 de l'intitulé « Jurisprudence ».

C'est dire à quel point **ce jugement du 8 juillet 1981**, pour lequel avait plaidé Maître Badinter, une dernière fois avant de devenir ministre, **n'avait pas donné satisfaction aux plaignants**, bien qu'il condamnât Faurisson, précisément **parce qu'il ne le condamnait, ni pour être « un faussaire de l'histoire », ni pour aucune falsification particulière identifiable.**

Mais il faut revenir aux conditions de l'époque et à la situation au moment de l'introduction de l'instance, en février 1979. L'assignation du Professeur par la LICRA reposait sur une idée simple. J'ai encore la sonorité des mots et l'accent particulier de Jean Pierre-Bloch dans les oreilles. Ce devait donc être prononcé à la radio : « **Ce n'est pas un procès que nous faisons en incitation à la haine raciale ! C'est un procès que nous faisons à un historien qui n'est pas sérieux !** »

Le président de la LICRA posait bien le problème. Il marquait sa volonté d'en finir avec les arguties et les sophismes du prétendu « antiracisme » utilisé abusivement pour diaboliser et réprimer la recherche historique non conformiste. En vrai croyant, lui ne doutait pas, fût-ce inconsciemment, de l'existence matérielle des chambres à gaz, et il voulait crever l'abcès au fond.

Effectivement, dans son exposé « prétentions des parties ». le tribunal résumait :

*Selon la LICRA, la faute de grave imprudence commise par Monsieur Faurisson aurait consisté à « volontairement fausser la présentation de l'Histoire », à « volontairement tronquer certains témoignages, tel celui de Johann Paul Kremer », et à « écarter sans justification sérieuse un certain nombre de preuves retenues jusqu'alors par les instances judiciaires nationales et internationales ».*

**Cela avait l'avantage d'être clair.**

Et cette fois la LICRA osait enfin aventurer sa meilleure preuve, choisie entre toutes, par l'aréopage de ses meilleurs historiens, le journal personnel du médecin SS Johann Paul Kremer, censé avoir assisté à des opérations de gazages massifs. Elle formulait enfin contre le Professeur une accusation précise : celle d'avoir « tronqué » ce « témoignage ».

Par contre on pouvait regretter que la LICRA n'ait pas précisé dans son assignation introductive quelles étaient les « preuves jusqu'alors retenues par les instances judiciaires nationales ou internationales » qu'elle accusait le Professeur d'avoir « écartées sans justification sérieuse ».

Mais le Professeur répondait que c'était la ligue qui était dans l'erreur ! Il répliquait par une démonstration complète et absolument exhaustive qu'il n'avait absolument pas « tronqué le témoignage » du médecin SS, mais que c'était tout à fait abusivement que Johann Paul Kremer avait pu être considéré comme un témoin de gazages. Qu'au contraire, l'étude textuelle de son journal indiquait plutôt qu'il n'avait jamais assisté à rien de tel !<sup>3</sup>

La ligue fut donc contrainte, par les règles de procédure civile, de risquer un certain nombre des autres « preuves reconnues jusqu'alors... » par des communications de nouvelles pièces en cours de procédure.

---

<sup>3</sup> La démonstration a été telle que plus aucun historien n'invoque plus comme preuve le Journal de Kremer. Et Jean-Gabriel Cohn-Bendit a mis un point final à la discussion en démontrant, avec des arguments nouveaux et irréfutables (disons, par prudence : irréfutés), que, comme l'avait dit Faurisson, les mystérieuses *Sonderaktion* auxquelles avait participé le médecin étaient des arrivées de convois ferroviaires, liées aux nouvelles fonctions du camp dans la déportation massive des Juifs.

Jean-Gabriel Cohn-Bendit n'a jamais renié ce texte, même après avoir rompu avec les « négationnistes », auxquels il reprochait d'avoir réalisé un amalgame entre la question des chambres à gaz, auxquelles il ne croyait plus, et la question du « génocide », auquel il continuait à croire. C'est aussi ce qu'avait perçu le tribunal. Dans « prétentions des parties », il résume : « Cette thèse [de Faurisson] amalgamant le « problème des chambres à gaz » et celui du « génocide des Juifs », a été exprimée au travers d'un article publié par Le Matin de Paris(16-11-78) et de trois autres articles publiés au titre du droit de réponse par Le Monde(16 & 29-12-78 et 16-01-79).

**Avec le même résultat !**

Et cela est si vrai que, si une seule des « preuves » que le Professeur était accusé d'avoir négligées, avait résisté à la critique, cette preuve serait mondialement connue et le tribunal aurait condamné le Professeur pour « falsification de l'histoire ». **Ce qu'il n'a pas fait**, ou du moins pour falsification de tel ou tel document, ou pour faute lourde dans l'exercice du métier de chercheur qu'il voulait être, par négligence ou omission coupable.

**Ce qu'il n'a pas fait non plus !**

Par conséquent Maître Badinter a dit une contre-vérité ! Et cela est tellement vrai qu'il ne le nie pas lui-même. En anticipant un peu sur la suite, relevons que le 12 mars, dans ses explications au tribunal, il a rappelé que l'émission d'Arte, où il avait prononcé la phrase pour laquelle Faurisson demandait réparation, portait sur un tout autre sujet. Il avait été interrogé « à la fin, presque à l'improviste sur les lois mémorielles ». Il se souvenait seulement que dans sa plaidoirie du 22 juin 1981, il avait surabondamment traité Faurisson de « faussaire de l'histoire ». Deux jours plus tard il était devenu ministre. « *J'ai été certainement avisé du résultat.[...]Je ne suis pas sûr d'avoir lu le jugement.[...] Pour un article j'aurais vérifié. Sur un plateau de télévision, vous répondez en fonction de vos souvenirs* ».

Après ces considérations, revenons à l'audience du 12 mars.

Tout s'est donc passé dans le calme.

La salle était pleine, mais tout le public a pu entrer sans difficulté. Les révisionnistes m'ont semblé assez nettement majoritaires dans le public, et la VT bien représentée. Les anti-Faurisson se sont comportés correctement, mais ils m'ont paru peu nombreux, surtout compte tenu des appels à la mobilisation lancés sur internet par plusieurs sites juifs militants. Curieusement, il n'y avait pas de tension entre les deux camps. Mon voisin, anti-Faurisson, écoutait très attentivement, et n'a même pas manifesté d'agacement lorsqu'il entendait des commentaires sévères échangés à voix basse avec un révisionniste qui se trouvait derrière moi. Plus curieusement encore, une très jeune femme, tout à fait charmante et au regard souriant, elle aussi attentive, ne manifestait pas la moindre tension ou réticence à notre égard, même quand nos regards se croisaient, alors qu'elle était en fait personnellement et chaleureusement liée à Maître Korman, comme son comportement me l'a révélé lors d'une interruption de séance, lorsque celui-ci eut témoigné. Je me suis demandé si elle était sa fille, ou sa petite-fille, ou quelles étaient leurs relations.

Cela dit, la tension et l'angoisse mises à part, j'avais l'impression de vivre un cauchemar. Un remake de tous les procès. On prend les mêmes et on recommence. Maître Jouanneau, Maître Leclerc, Maître Levy, et Maître Delcroix, seul en face.

Faurisson, pourtant plaignant, s'était assis du côté des accusés, à moins que Badinter et la meute des

avocats adverses n'aient occupé le côté habituellement réservé aux plaignants avant son arrivée. Je n'en sais rien. Peu importe. Une seule consolation, les révisionnistes, vingt cinq ans après, ont plutôt mieux vieilli que leurs adversaires. Faurisson, Delcroix et moi avons bonne mine. Maîtres Jouanneau et Leclerc font peine à voir, engoncés dans la mauvaise graisse comme dans la mauvaise foi. Maître Lévy, très maigre lui, semble triste et hésitant. Mais Badinter ne fait pas son âge et reste très brillant.

L'audience est filmée et enregistrée ! On se demande bien pourquoi. En quoi cette audience pourrait-elle servir en quoi que ce soit à l'histoire. Rien, rigoureusement rien, n'a été dit ou évoqué qui n'ait été déjà traité en détail dans des livres. On voit par contre le chantage que cela représente sur tous ceux qui sont présents et ne sont pas identifiés comme des supporters de Badinter. Ce sont donc des suspects de « négationnisme » en puissance, et nul doute que les officines de chasse aux sorcières, en plus des Renseignements Généraux, ne complètent leurs fiches grâce au film ainsi réalisé. Je connais au moins deux personnes qui se sont abstenues de venir à cette audience, simplement dans la crainte d'être identifiées comme sympathisantes révisionnistes ! Alors même qu'elles ignoraient que l'audience serait filmée. De quel droit une telle décision a-t-elle été prise ? Pourquoi le Président a-t-il déféré à la demande de Badinter ? Je n'en sais rien. Mais cette décision me paraît exorbitante. Elle pourrait cependant se retourner contre ses initiateurs. Car ainsi les « débats », et notamment les témoignages des uns et des autres vont pouvoir être analysés en détail, et dans ce cas, ils ne pourront faire illusion bien longtemps. Mais n'anticipons pas...

L'audience du 12 mars a donc comporté trois parties essentielles.

Le Professeur a rappelé très clairement la substance de sa plainte : Monsieur Badinter, qui jouit d'une grande autorité, lui avait causé un préjudice considérable par une diffamation en prétendant qu'il avait « **fait condamner Faurisson pour être un faussaire de l'histoire** », c'est-à-dire qu'il avait obtenu d'un tribunal français un jugement selon lequel Faurisson aurait falsifié quoi que ce soit. L'histoire en général, ou tel document particulier. Alors que, tout au contraire, si le tribunal avait condamné Faurisson, c'était en précisant bien que ce n'était *pas* pour « falsification ».

Faurisson (et moi aussi d'ailleurs) a peut-être eu tort de ne pas s'interroger sur la pertinence, au moins partielle, de certains des reproches que le tribunal articulait pour le condamner néanmoins. Mais il a indiscutablement raison sur ce point : Ce n'était pas pour « falsification ». Le tribunal n'avait donc pas donné satisfaction à la demande de Jean Pierre-Bloch et de la LICRA, et à la dernière plaidoirie de Maître Badinter.

Puis vinrent les explications de Maître Badinter. Elles se divisaient elles-mêmes en deux parties. D'abord il invoque des excuses, sa « bonne foi », des circonstances atténuantes : Assailli par ses nouvelles responsabilités de ministre, il n'aurait peut-être même pas lu le jugement ! Mais il avait plaidé que Faurisson était un « Faussaire de l'histoire » puis appris qu'il avait été condamné. Point ! La deuxième partie fut une philippique contre Faurisson. Un grand numéro de tragédie. La voix tremblante d'émotion, bouleversé, il évoque successivement l'arrestation en octobre 1941 de son oncle, puis à l'automne 1942, de sa grand-mère de 80 ans, sur une civière, donc particulièrement traumatisante et monstrueuse, et enfin celle de son père à Lyon...

C'était tellement bien dit que l'émotion me submerge. Je crois que Badinter, adolescent, a assisté à ces arrestations. Mais je comprends à des détails que tel n'a pas été le cas, et que l'acteur nous joue donc une scène de tragédie. Mon voisin de droite (révisionniste) me dit « Nous sommes à la comédie française ! ». Mon voisin de gauche (antirévisionniste) qui l'a entendu ne manifeste rien, mais nous croisons nos regards, sans tension de part et d'autre. Je l'interprète « perplexe », mais c'est une interprétation de ma part qui correspond à mon désir, donc particulièrement douteuse.

Je réprime alors difficilement une envie de rire, et je remarque que la caméra est braquée sur moi. Nul doute que ne soit enregistrée pour l'histoire et l'édification des jeunes générations l'abomination du « négationniste » à qui l'évocation de telles souffrances et de telles atrocités donne envie de rire !

Eh bien, non. Ce ne sont pas les souffrances et les émotions du jeune Badinter qui me font rire, ni même l'émotion légitime qu'il peut éprouver aujourd'hui. Au contraire, ma solidarité et ma sympathie lui sont acquises. Ma dénonciation des déportations ethniques est totale, sans restriction. Qu'il s'agisse de Juifs en 42 ou de Palestiniens en 1948 et jusqu'en 2007. Mais ce qui me fait franchement rigoler, c'est que l'on puisse, plus de 60 ans après les événements, exploiter la souffrance de ses parents et ses propres émotions pour diaboliser un adversaire et pour chasser la raison d'un débat historique et le droit d'un tribunal français !

Parce qu'enfin, jamais Faurisson, ni personne, ni même le plus abominable des antisémites rabiques n'a jamais contesté, ni l'arrestation de son oncle, ni l'arrestation de sa grand-mère, ni l'arrestation de son père, ni l'arrestation de 75718 autres Juifs de France, parmi lesquels une très forte proportion ne sont pas revenus<sup>4</sup>. Ce sont des faits historiques indiscutables et indiscutés. Il y a une manière intellectuellement commode et abusive de brandir des cadavres et de les jeter à la face d'un adversaire qui tient du procédé et de l'esquive. **Il y en a marre !**

---

<sup>4</sup> Mais beaucoup moins cependant que ce que prétend Serge Klarsfeld

C'est uniquement parce que, dans ses conclusions écrites, déposées au tribunal, en réponse à l'assignation imprudente de la LICRA, Faurisson avait anéanti la meilleure et seule « preuve » d'abord proposée par la LICRA, le journal de Kremer, puis les « preuves » suivantes qu'elle avait risquées, que le tribunal, qui avait condamné Faurisson, **n'avait pas pu le condamner pour « falsification »**. Monsieur Badinter, qui n'est pas un imbécile et qui a du talent, ne peut pas ne pas l'avoir compris. Instrumentaliser sa grand-mère pour fuir ce débat-là est un procédé inacceptable, et il faut réapprendre à en rire pour confirmer notre respect pour les vraies souffrances de toutes les vraies victimes de la guerre, dont il fait partie, ainsi que son oncle, sa grand-mère et son père.

L'assignation initiale de la LICRA se fondait sur la jurisprudence unique de l'arrêt Branly, tellement l'idée même de rechercher la responsabilité de quiconque pour une quelconque présentation de l'histoire était sans autre précédent en France. Dans le cas de cet arrêt fameux, l'auteur d'un livre de vulgarisation avait raconté l'histoire de l'invention de la T.S.F. (Télégraphie sans fil, autrement dit la radio) sans citer le nom de Branly. La falsification était indiscutable, et d'ailleurs non contestée, puisque l'auteur, anticlérical, reconnaissait avoir supprimé le rôle de Branly parce que celui-ci était un membre actif des intellectuels catholiques. La famille Branly avait porté plainte pour « dommage » (article 1382 et 1383 du code civil) par falsification de l'histoire. Elle avait obtenu gain de cause par cet arrêt célèbre, qui me paraît fondé.

Jean Pierre-Bloch croyait que la situation était analogue. Le tribunal dut constater qu'elle ne l'était pas. « Attendu que les tribunaux, appelés à trancher des litiges avec des matériaux exclusivement fournis par les parties, n'ont ni qualité ni compétence pour juger l'Histoire ».

Contrairement à la famille Branly, ni la LICRA, ni Robert Badinter, n'ayant été en mesure d'apporter la preuve au tribunal que Faurisson était un « faussaire de l'histoire » ou un falsificateur de documents, le tribunal l'a condamné pour d'autres motifs, discutables (et discutés dans *Intolérable intolérance*).

En tout cas, ce que prouve l'arrêt Branly, et ce que prouve la tentative de la LICRA, plaidée par Badinter, c'est que le droit positif en France permettait parfaitement d'obtenir la condamnation d'un « faussaire de l'histoire » ou d'un « falsificateur » ou « tronqueur » de documents. Il suffisait de faire la preuve de la falsification ou de la troncature. Ce que Faurisson a fait dans le cas des publications falsifiées du jugement, sous la responsabilité de Maître Korman dans le cas du *Monde* et de Maître Edelman dans le cas du Dalloz-Sirey.

Revenons à l'audience. Il y eut donc la demande de Faurisson, puis la réponse de Badinter. Que demander de plus pour éclairer le tribunal, avant les

plaidoiries de Maître Delcroix d'une part, de Maître Jouanneau et de Maître Leclerc, pour Badinter et Maître Rasle pour *Arte* ?

Pas moins de huit témoins ! convoqués par Badinter ! Pour témoigner (longuement). Mais de quoi ?

Je dois dire que cette audition des témoins aura multiplié les occasions pour la caméra d'enregistrer mes sourires et mes rires contenus. Mais je dois à la vérité de dire aussi que ces « témoignages » sont venus à bout de ma résistance et m'ont laissé pantois par leur perfidie répétée, et fort pessimiste sur la situation.

Le pauvre juge Bonnal semblait avoir abandonné à Maître Jouanneau la direction de l'audience. Et les huit témoins vinrent nous affirmer de façon répétitive, du haut de leur autorité proclamée... que Faurisson était un « faussaire de l'Histoire » et un falsificateur !

Observons un peu plus en détail. La première, Valérie Igounet. Je me souvenais de la jeune fille bien élevée, bien dans sa peau, pas très futée, qui était venue chez moi pour m'interviewer dans le cadre d'une « thèse » qu'elle préparait sur le « négationnisme ». J'avais essayé de lui faire comprendre que ça n'avait méthodologiquement pas de sens de prétendre étudier la diffusion des thèses révisionnistes (ou les thèses héliocentristes à une autre époque) sans se poser la question de l'élément de vérité que pouvait éventuellement contenir ces thèses. Et qu'elle devrait logiquement évoquer aussi les moyens extérieurs à la raison pure, par lesquels **on** avait tenté d'entraver la diffusion de ces thèses (répression, agressions, censure). Son livre m'avait beaucoup déçu, mais j'avais cependant remarqué qu'elle avait fait un effort méritoire pour donner des citations exactes des auteurs révisionnistes, ce qui constituait un progrès. Qu'était-elle devenue onze ans plus tard ?

Quand elle est sortie de la salle des témoins, je ne l'ai pas reconnue. Son doctorat d'histoire (à Sciences Po) n'a pas contribué à l'épanouir. Sa chevelure, très fournie, ce qui est plutôt un avantage, était mal tenue et ne semblait même pas très propre. Toute la tenue est négligée. Un chandail fatigué, un pantalon informe tombe sur des savates éculées.

C'est la grande spécialiste du « négationnisme » nous dit Maître Jouanneau. Cependant, elle vit retirée à la campagne pour fuir Paris et la réprobation des révisionnistes ! rajoute-t-il.

Alors là, c'est un comble. Je suis bien placé pour savoir que la Valérie n'a jamais été l'objet d'aucune manifestation de réprobation identifiable de la part d'aucun révisionniste, et si son livre, publié au Seuil, n'a pas acquis chez ses collègues historiens une autorité indiscutée, les révisos n'y sont pour rien. Si les religieux de l'Holocauste ne lui pardonnent pas ses citations exactes trop nombreuses, les révisos n'y sont pour rien non plus. Le cas de Valérie est très intéressant. Elle n'existe dans sa position doctorale et

éditoriale que pour certifier, pour le grand public, ce que les révisionnistes disent et pensent, en encadrant cette révélation de mises en garde et de la réaffirmation rassurante (!?) que les révisionnistes ont tort et que les chambres de destruction massive ont bien existé. Valérie n'existerait pas si les révisionnistes pouvaient dire eux-mêmes au public ce qu'ils pensent. C'est donc à eux et au mal qu'elle dit d'eux qu'elle doit sa carrière !

Si elle s'invente une réprobation qu'elle subirait de la part de ceux qui sont les victimes de ses médisances, mais qui sont bien incapables de réagir, c'est que son inconscient la travaille. Des fantômes de révisionnistes viennent peut-être lui chatouiller les pieds dans son lit, mais c'est elle qui les invente !

Bien sûr elle témoigne de sa foi que Faurisson est un « faussaire de l'histoire ». Puis elle tente d'exposer quelques falsifications particulières auxquelles je n'ai rien compris. Mais ni le document prétendument falsifié, ni l'exposé de la manœuvre falsificatrice n'avait été communiqué à Maître Delcroix. Autrement dit, elle affirmait au nom de son autorité, garantie par son doctorat et son expertise en « négationnisme ». Mais c'est idiot ! Complètement idiot ! Si elle était en mesure d'établir réellement et sérieusement la preuve, introuvable depuis vingt ans, cela se saurait, et on aurait choisi pour le faire savoir un autre moyen qu'un témoignage oral sans communication préalable des pièces aux parties. Mais, tenez-vous bien, le Professeur est si diabolique qu'il abuse même du titre de Professeur pour tromper le public ! Il n'est pas Professeur ! Et puis il est antisémite !

Et la preuve : Dans sa communication à la conférence révisionniste de Téhéran il avait fait précéder les noms de Simone Veil et de Fabius de la mention « juif ». La Juive Simone Veil et le Juif Fabius. Mais comment évoquer devant un public iranien la situation juridique et politique du révisionnisme en France sans mentionner la judéité de deux de ses principaux persécuteurs ? En quoi est-il « antisémite », et criminel, de mentionner la judéité d'un Juif qui revendique sa judéité ?

À ma grande surprise, la question de l'abus du titre de Professeur par Faurisson est revenue dans la bouche de plusieurs témoins et a été reprise par Maître Jouanneau qui annonça même qu'il développerait le sujet dans sa plaidoirie ! Mais le comble fut quand le Professeur demanda pourquoi, à son avis, l'entretien qu'il lui [à Valérie] avait accordé et qui devait figurer dans le livre publié au Seuil, avait finalement été supprimé. La charmante n'en savait rien ! Elle n'avait pas la moindre idée ! Et j'allais oublier le couplet sur l'admirable Vidal-Naquet, leur Maître à tous, cet intellectuel intransigeant qui était « contre la loi Gayssot » et toute idée d'une histoire officielle.

Le témoin Panczer témoigna lui aussi, de foi certaine, que Faurisson était un « faussaire de l'histoire », un falsificateur, et au surplus un

« antisémite ». La preuve en était, entre autres, que le *Rapport Rudolf* avait été envoyé de façon anonyme, accompagné d'un tract antisémite intitulé : « Je bois du petit lait ». Faurisson revendiquait immédiatement la paternité de ce texte, qui n'a jamais été anonyme, ni fait l'objet d'une inculpation. Je n'ai pu m'empêcher d'intervenir de la salle : — « Mais ce n'est pas vrai ! ». Le gendarme de service est venu me dire, fermement mais gentiment : — « Si vous recommencez je vous fais expulser » .

J'ai été le diffuseur en France du *Rapport Rudolf. Rapport d'expertise sur la formation et le contrôle de la présence de composés cyanurés dans les « chambres à gaz » d'Auschwitz* qui constituait le n°4 de la revue « LA VIEILLE TAUPE ». Je l'ai notamment envoyé aux 39 membres constituant la section chimie de l'Académie des sciences, avec à chacun une lettre d'envoi signée de ma main. Aucun envoi n'a été anonyme<sup>5</sup>. Puis le *Rapport Rudolf* a été interdit par un décret de Jean-Pierre Chevènement, au motif qu'il était d'origine étrangère. Puis ce décret a été annulé par le tribunal administratif, pour abus de pouvoir. La loi de 1939, sur laquelle s'appuyait le décret liberticide, a été abrogée comme contraire au droit européen.

Lors d'une interruption de séance, dans la salle des pas perdus, je me suis adressé à Monsieur Panczer :

— C'est curieux, je n'ai adressé aucun *Rapport Rudolf* de façon anonyme. Ils étaient toujours accompagnés d'une lettre d'envoi signée de ma main.

Et Monsieur Panczer de répondre, avec un sourire supérieur :

— « Mais j'en n'ai rien à foutre ! »

On ne saurait mieux dire.

Je n'ai pas gardé de souvenir particulier du témoignage d'Annette Wieworka, sinon bien sûr qu'elle témoignait de foi certaine que Faurisson était un « faussaire de l'histoire » et un « falsificateur », sans rien apporter de bien nouveau que nous ne sachions déjà. Et bien sûr que l'admirable Vidal-Naquet était admirable, et tout à fait opposé à la loi Gayssot.

Je n'ai pas pu, hélas, écouter Didier dénoncer les méchants, car un rendez-vous ancien m'obligeait à me rendre à une visite médicale. Mais je le regrette beaucoup. C'est grâce à lui et au coup de projecteur qu'il avait donné sur mon édition confidentielle, que j'avais pu monter l'édition dite « Samisdat » des *Mythes fondateurs...* de Roger Garaudy. D'autre part

---

<sup>5</sup> Grave erreur de ma part, commise dans cette première rédaction, que j'avais voulu terminer et diffuser avant l'audience du 2 avril. Mes souvenirs se sont télescopés. En fait, j'ai diffusé près d'un millier de *Rapport...* avant l'interdiction par décret Chevènement. Puis, après l'interdiction, je l'ai adressé aux 39 académiciens, suivi d'une lettre expliquant un anonymat *transparent* résultant d'une censure *abusive*, jugée telle par le tribunal administratif. Deux académiciens m'ont répondu. (Note du 3-04-2007)

ce fin limier a découvert, et m'a gentiment accusé d'être, ... pédophile !

Le dossier qu'il a monté pour étayer cette accusation est très intéressant à consulter. Il montre, tout comme le dossier du capitaine Fribourg sur la chambre à gaz de Dachau, qu'on peut monter des dossiers convaincants totalement fallacieux sur des accusations totalement fantasmagoriques. Mais j'ai quand même été interrogé à ce sujet par la police judiciaire de Nanterre, il y a bien longtemps, au cours d'une autre affaire, pour une autre accusation, elle aussi classée sans suite<sup>6</sup>.

J'ai par contre pu écouter l'essentiel du témoignage de Nadine Fresco. Cette Nadine m'intéresse. Je l'ai rencontrée pour la première fois chez Serge Thion ! dont elle était une amie. Elle avait été la maîtresse de Claude Lanzman et il lui était arrivé d'appeler Serge Thion à l'aide lorsque son amant menaçait d'enfoncer sa porte. Elle avait été bouleversée par la révélation de nos convictions révisionnistes, mais nous savait parfaitement à cent lieues de la moindre idée antisémite. Dans sa phase d'interrogation, elle était venue chez moi mais avait préféré repartir sans que pratiquement nous échangeons deux mots. Elle était accompagnée de la compagne de Thion, et mère de deux de ses enfants, Michèle Noël-Israëlovitch. Elle avait ensuite organisé une rencontre - confrontation entre Georges Wellers et Serge Thion. La rencontre était enregistrée sur magnétophone et chacun devait avoir une copie. Mais elle avait finalement refusé de rendre l'original à Serge Thion qui le lui avait confié. La confrontation n'avait pas été favorable à Georges Wellers.

C'est ainsi qu'elle devint peu à peu historienne spécialiste de la Shoah ! et experte en « négationnisme ».

Or, le premier historien (non diplômé) révisionniste avait été Paul Rassinier. Un déporté qui avait été amené à constater comment le mythe des chambres à gaz pénétrait la conscience des déportés, jusqu'à conduire certains à devenir « témoins » de chambres fantasmagoriques. Il s'était donc livré à un travail de critique historique. Il était arrivé à la conclusion qu'il avait existé « moins de chambres qu'on l'avait dit ». Puis poursuivant son travail, qu'il n'en avait pas existé du tout. Il utilisait, pour étayer sa thèse, des documents et des arguments. Sa principale motivation était son « pacifisme », son opposition radicale à la guerre. Il considérait que le mythe des chambres à gaz, comme instruments d'un plan d'extermination, alimentait la haine et l'esprit de vengeance. Il n'avait, lui non plus, pas le moindre sentiment « antisémite ».

C'est alors que Nadine eut l'idée qui lui assura aussitôt un financement et une carrière, qui jusque-là

avaient été plutôt chaotiques. Elle se fit la biographe de Rassinier dans l'intention de démontrer que Rassinier avait toujours été un salaud ! Son livre est un symptôme. Et je m'étonne qu'elle ait omis de rappeler dans son livre combien ce salaud de Rassinier était même allé jusqu'à faire souffrir sa mère en naissant. Mais l'existence même de son livre constitue un paradoxe. Car Rassinier n'a attiré l'attention sur lui que parce qu'il ne croyait pas à la matérialité des chambres à gaz. Il aurait suffi de présenter une seule preuve, un document, un témoignage, qui reste crédible après une libre critique, pour qu'il ne soit pas nécessaire de passer plusieurs années de sa vie à étudier la vie d'un préjugé salaud. Mais il est vrai que ces années d'études (elle a abattu un vrai travail) lui ont été payées, contrairement au travail des révisionnistes. Ce livre lui a valu les louanges universelles de toute la critique qui a le droit de s'exprimer. Il a lancé sa carrière d'experte en « négationnisme », et lui a permis d'intégrer un cursus universitaire moins chaotique, et d'obtenir un statut au CNRS. Qu'était devenue Nadine, huit ans après la publication de son livre ?

Elle m'a paru nerveuse, tendue, peu sûre d'elle et masquant son inquiétude par des déclarations stéréotypées. Elle a témoigné, de foi certaine, que Faurisson était un « faussaire de l'histoire » et un falsificateur. « Il triture, tronque et falsifie ». Elle en témoigne. On se demande bien pourquoi la LICRA n'a pas été en mesure, ni en première instance, ni en cause d'appel, d'apporter au tribunal puis à la cour, une évidence de ces « triturations, troncations ou falsifications ». Ce qui lui aurait permis d'obtenir sans aucun doute, justement ce qu'elle n'a pas obtenu : la condamnation de Faurisson pour « falsification de l'histoire »

Et Faurisson est antisémite !

Et Faurisson abuse du titre de Professeur. Il n'est pas même Professeur. Il n'est que Maître de conférence. Quant à Pierre Guillaume, imaginez-vous sa perversité, Monsieur le président. Quand il a publié ses *Annales d'histoire révisionniste*, il a repris pour le titre, la typographie de la célèbre revue des **Annales (Palatino gras)**<sup>7</sup>

Nadine ne manqua pas non plus de rendre hommage à son Maître, l'admirable Vidal-Naquet, qui, en tant qu'historien, était contre la loi Gayssot. À sa suite, elle concluait : « Il faut apprendre à vivre avec ces faussaires, tout en continuant à travailler et à les combattre ». Car, ajouta-t-elle : « Ils procèdent par scandales ». « On est dans le chagrin, eux sont dans la jouissance. Et leur jouissance est immense. »

Je pensais à la jouissance que j'éprouve à avoir été ruiné par une série de procès, à avoir dû fermer ma librairie et à ne plus pouvoir éditer ; à celle de Zündel à accomplir 7 ans de prison. À celle de

<sup>6</sup> Il arrive pourtant à Didier Dénonce d'avoir raison et de me prendre en défaut. C'est ce que j'ai eu la surprise de découvrir sur son site <http://www.amnistia.net/> Il faudra donc que je prenne la peine de m'expliquer sur ce point où il me prend en flagrant délit de contradiction.

<sup>7</sup> Ce qui est vrai. C'est évidemment avec des « coups » comme ça que le révisionnisme se fait prendre au sérieux !

Gerhard Rudolf et de Siegfried Verbeke en Allemagne, et de David Irving en Autriche. Et je me disais que cette construction délirante de la figure fantasmagorique du révisionniste « jouisseur » devait bien avoir une fonction pour rétablir un équilibre compromis dans une psyché à la dérive. Il faudra que j'en parle à mes psys. En tout cas, huit ans après son livre, loin d'avoir progressé en sérénité, Nadine en était encore à recycler, sous la foi du serment, des bobards controuvés contre les révisionnistes. Rien de neuf. Régression et dénégation.

Puis ce fut au tour de Maître Korman. Je me souvenais de lui, brandissant contre moi le témoignage oculaire de Yan Karski à Belzec.

— « Qu'avez-vous à répondre ? »

Manque de bol, dans le film *Shoah* de Claude Lanzman, le témoin *oculaire* des atrocités de Belzec, Yan Karski, reconnaît qu'il n'a pas mis les pieds à Belzec !

Première surprise, et contrairement à tous les autres protagonistes, Maître Korman semble n'avoir pas vieilli depuis les procès des années 80 ! Le poil noir, le visage étonnamment jeune, lui que j'avais connu agressif et haineux semblait démotivé. Il écouta la présentation que fit de lui Maître Jouanneau avec ce qui m'a semblé une indifférence polie. Il confirma qu'il avait plaidé contre Faurisson et qu'il le tenait de foi certaine pour un « Faussaire de l'histoire ». Il a été question de la falsification du journal de Kremer, mais sans plus. Je ne me souviens pas qu'il ait contesté le titre de Professeur de Faurisson. Quand nos regards se sont croisés, il n'a ni fui mon regard, ni insisté, ni révélé la haine et la tension qui l'habitait, il y a 25 ans.

Et maintenant Maître Rappaport. Je l'avais croisé dans la salle des pas perdus. Je lui avais dit :

— « Tiens ! Maître Rappaport ! Alors, on prend les mêmes et on recommence ! », sans susciter la moindre réaction. Au point que je m'étais demandé s'il m'avait reconnu.

La dernière fois que je l'avais rencontré, c'était devant la poste de la rue de l'Épée de Bois, où je venais chercher mon courrier. *L'Institute for Historical Review* à Los Angeles venait d'être détruit par un incendie criminel. En me croisant Rappaport avait dit : — « Vous avez vu vos copains de Los Angeles ! ». Et ma main s'était retrouvée sur sa figure avant même que je ne prenne conscience que j'avais l'intention de le frapper. Un monsieur s'interposait immédiatement entre nous :

— « Messieurs, entre gens bien élevés... »

et j'avais répondu à voix forte

— « Monsieur est avocat à la cour de Paris, et il devrait avoir honte ! ». L'incident n'eut pas de suite. Mais quand je l'ai raconté à Faurisson, j'ai compris qu'il avait autant de mal à me croire qu'à croire Dov Paisikovic.

Revenons à Maître Rappaport ce 12 mars 2007. Je passe sur les interrogations rituelles de Maître

Jouanneau, qui se reproduisent à chaque témoin et sont lourdement chargées d'insinuations perfides.

Je suppose que Maître Rappaport a, comme les autres, juré de foi certaine que Faurisson était très méchant mais c'est un point particulier très significatif de son témoignage qui a oblitéré tous les autres dans ma mémoire (et je n'ai pas pris de notes) :

### **Vidal-Naquet et la loi Gayssot !**

Chacun des témoins précédents avait rappelé combien c'était à son honneur d'historien de s'être toujours opposé à l'existence d'une telle loi, maintenant dite « mémorielle ». Maître Rappaport a témoigné qu'il avait été l'avocat de Vidal-Naquet dans un procès qui l'opposait à Henri Roques. Ce dernier avait osé porter plainte en diffamation.

Au sujet de la thèse universitaire d'Henri Roques sur les différentes « confessions » du SS Kurt Gerstein, la fameuse thèse de Nantes, Vidal-Naquet avait eu l'aplomb d'écrire : « Si j'en crois un témoin bien placé pour le savoir, [cette thèse] aurait été rédigée non par Henri Roques, qui ne sait pas un mot d'allemand, mais par mon ancien camarade [de cagne], Robert Faurisson en personne » (Mémoires, 2, Seuil/La Découverte, 1998, p. 44, n.1).

Je n'ai pas très bien compris ce que voulait démontrer Maître Rappaport, mais il a réussi à montrer que leur Maître à penser à tous, l'admirable Vidal-Naquet était un adepte du double langage. Sans doute voulait-il faire comprendre au tribunal qu'il ne devait surtout pas hésiter à faire comme lui, quand c'était pour la bonne cause. Ce qui me semble bien être l'alpha et l'oméga de la morale vétérotestamentaire telle qu'elle ressort d'une lecture scrupuleuse de la Torah, et l'opposé de la morale chrétienne.

Patatras ! Voilà la statue du Commandeur par terre, mais bien plus encore si on connaît les détails de cette affaire.

Henri Roques avait donc porté plainte en diffamation et déposé plusieurs pièces, parmi lesquelles sa thèse, dans la forme matérielle où elle avait été déposée pour la soutenance le 15 juin 1985 à Nantes. Entre temps, la loi Gayssot avait été votée (13-07-90)

Vidal-Naquet a osé faire soutenir par son avocat qu'Henri Roques n'avait pas le droit de déposer sa propre thèse, car cela revenait à rendre public un texte qui contrevenait, disait-il, à la loi Gayssot, ce qui constituerait un trouble à l'ordre Public !

L'honnête et rigoureux Vidal-Naquet !

Il a fallu sept ans à Henri Roques pour obtenir réparation judiciaire de la diffamation. Le tribunal de première instance lui avait donné raison et avait condamné l'admirable Vidal-Naquet. Mais il avait fait appel et la cour avait infirmé le jugement, en invoquant la loi Gayssot, alors même que rien, rigoureusement rien, dans cette thèse, qui se borne à établir rigoureusement la matérialité et l'état des différentes versions des « confessions » du SS

Gerstein, ne tombe sous le coup de cette loi. Au surplus, on se demande bien quel rapport peut avoir la loi Gayssot avec le fait que Roques soit bien l'auteur de sa thèse et qu'il maîtrise suffisamment l'allemand. La Cour de cassation a cassé cet arrêté juridiquement monstrueux. Les deux parties, par l'intermédiaire de leurs avocats, donc Maître Rappaport pour l'admirable Vidal, sont finalement convenues de ne pas aller devant la cour de renvoi, et de s'en tenir au jugement de première instance. Vidal-Naquet a donc bien été condamné définitivement, pour diffamation, et a dû verser 1525,00 Euros à Henri Roques. Maître Rappaport a tout simplement omis de rappeler, pour l'information du tribunal, quelle avait été la conclusion de ce Marathon judiciaire qui était monté jusqu'à la Cour de cassation.

Vint enfin le témoignage d'Henry Rousso, Directeur de recherche au CNRS. Je l'attendais aussi avec curiosité. Dans le n°318, daté de mars 2007, de la revue *L'Histoire*, qui venait de paraître, je venais de découvrir, sous sa plume autorisée, que la Vieille Taupe avait été financée, dans les années 80, par l'ambassade d'Iran !

S'il y a bien quelque chose dont je puisse témoigner avec une certitude absolue, c'est bien que la Vieille Taupe n'a jamais été financée par personne. Les dernières phrases de son article méritent d'être citées :

*«Les négationnistes n'étaient jusque-là « que » des assassins de la mémoire. Dès lors que la négation des crimes du passé se mue sous nos yeux en paroles prégénocidaires, prenons garde qu'ils ne deviennent des assassins tout court»*

Dans l'immédiat j'étais curieux de voir le bonhomme, dont je me souvenais aussi qu'il était l'auteur d'un rapport controversé sur « le racisme et le négationnisme à l'université de Lyon 3 », qui était fort loin d'avoir donné satisfaction à Didier Daeninckx et aux enragés de la censure et de la persécution.

Eh bien, je ne suis plus très capable de parler de son long témoignage, introduit par la litanie répétitive de Maître Jouanneau. Certes il témoigna de sa foi certaine que Faurisson était un « faussaire de l'histoire » et un « falsificateur ». Il revendiqua l'invention du mot « négationniste », qu'il différenciait à juste titre de « révisionniste ». Il expliqua que le révisionnisme était le travail normal de l'historien. Il parla aussi de « l'antisémitisme » de Faurisson, et de « la théorie du complot ».

Il présentait mieux que les autres témoins. Sur le plan intellectuel, même quand j'étais en désaccord complet avec lui, son discours était articulé, contrairement aux affirmations souvent incantatoires de ses prédécesseurs. Je me réserve donc d'étudier ce « témoignage » quand son enregistrement sera disponible. Un point dans mon esprit a dominé tous les autres : Il avait été conduit à étudier le dossier administratif de Faurisson dans le cadre de son enquête sur l'Université de Lyon, et..., il en était

désolé..., mais Faurisson avait bel et bien droit, administrativement, au titre de Professeur d'Université ! Il y avait bien un arrêté signé du ministre qui le nommait Professeur !

Patatas ! Non pas que la question présente le moindre intérêt pour le fond de l'affaire. Mais à voir l'insistance et la répétition des témoins et les lourdes insinuations renouvelées de Maître Jouanneau, je ne doutais plus qu'on allait nous bâtir tout un opéra sur ce sujet, comme l'avait annoncé Jouanneau. Et crac ! C'est Henry Rousso soi-même qui le privait de quelques effets de manche.

Cette affaire est intéressante et, à mon avis, révélatrice. Comment un tel canard a-t-il pu naître et prospérer dans ce milieu de la fine fleur de la lutte antirévissionniste ? Sinon du besoin de se persuader eux-mêmes ! de se convaincre eux-mêmes ! Alors que le terme « Professeur » est couramment employé, même si c'est administrativement incorrect, pour nommer des Maîtres de conférence. Les exemples abondent, et donc ça n'avait de toute façon aucun sens !

Que révèle cette esquivance, ce besoin de s'en prendre à la personne de l'adversaire, ce besoin de diaboliser systématiquement, ce besoin de décrédibiliser la personne à tout propos et hors de propos, pour n'avoir pas à affronter l'argumentation ?<sup>8</sup>

---

<sup>8</sup> Ci-après, la réponse de Schopenhauer, dans *L'art d'avoir toujours raison* (Circé/poche) dernier chapitre intitulé « Ultime stratagème » : « Si l'on s'aperçoit que son adversaire est supérieur et que l'on va perdre la partie, que l'on prenne un ton personnel, offensant, grossier. Devenir personnel, cela consiste à passer de l'objet du débat (puisqu'on a perdu la partie) au contradictoire lui-même et à s'en prendre à sa personne, d'une manière ou de l'autre. On pourrait l'appeler argumentum ad personam afin de le distinguer de l'argumentum ad hominem : celui-ci s'écarte de l'objet proprement dit pour s'attacher à ce que l'adversaire en a dit ou en a concédé. Mais l'on devient personnel, on laisse complètement de côté l'objet et concentre son attaque sur la personne de l'adversaire ; on devient donc désobligeant et hargneux, offensant, grossier. C'est un appel des facultés de l'esprit à celles du corps, de l'animalité. Cette règle est fort appréciée, car chacun est capable de l'appliquer, et s'emploie fréquemment. Seulement, on peut se demander quelle parade doit alors être employée par la partie adverse. Car, si celle-ci veut rendre à son adversaire la monnaie de la pièce, on aboutira à une rixe ou à un procès en diffamation. On se tromperait fort si l'on s'imaginait qu'il suffit d'éviter soi-même toute allusion personnelle. Car en démontrant à quelqu'un, sans jamais s'irriter, qu'il a tort et que par conséquent, il juge et pense de travers, et il en va ainsi de tout triomphe dialectique, on l'agace encore plus que par quelque tournure grossière et offensante. Et pourquoi ? Parce que comme le dit Hobbes : « toute volupté de l'esprit, toute bonne humeur provient du fait que l'on a des gens en comparaison desquels on puisse avoir une haute estime de soi-même. Les hommes ne tiennent à rien tant qu'à se délecter de leur vanité ni ne

Bien sûr, à chacun des témoins, Maître Delcroix a demandé en quoi il pouvait « témoigner » que Maître Badinter aurait « **fait condamner Faurisson pour être un faussaire de l'histoire** ». Ce qui était le seul objet du litige. Il n'a obtenu aucune réponse positive. Les « témoins » se distinguant seulement par leur virtuosité dans l'esquive.

Des heures et des heures de témoignages pour apprendre (?) que les témoins détestaient Faurisson et ses travaux historiques ! Rien de plus. Résultat, l'audience n'a pu se terminer dans la journée et devra se poursuivre le 2 avril.

En descendant les marches du Palais, j'ai croisé Jouanneau. Nos regards se sont croisés et... il m'a tendu la main ! En souriant je lui ai dit : « Ah non ! Vraiment je ne peux pas ». Il m'a répondu : « Dommage ! je ne voulais pas votre disparition »<sup>9</sup>. Comprenez qui peut. Il devrait donc être satisfait de la résurrection de la VT (18) !

Après cette journée éprouvante, les révisionnistes se sont retrouvés au café, en face du Palais de Justice. En vérité je crois que nous étions tous assommés par la quantité de méchancetés, souvent recyclées bien que controuvées, qui avaient été déversées pendant des heures

Faurisson s'est assis à proximité de moi, et nous avons poliment échangé quelques mots qui m'ont conforté dans ma décision de défendre bec et ongle sa liberté d'expression, comme celle de tout le monde, mais de ne plus collaborer avec lui. L'efficacité de la V.T. est à ce prix.

Mais au fait, **la liberté d'expression**, que la Vieille Taupe réclame, pour elle et pour ses ennemis, qu'est ce que cela veut dire ? Cela veut dire d'abord la liberté de dire ce que l'on pense être vrai. Mais cela n'exonère pas de la responsabilité de ce que l'on écrit. Cela n'abolit pas les articles 1382 et 1383 du code civil, comme l'a, à juste titre, rappelé le jugement du 8 juillet 1981, rendu sous la présidence du président Caratini et rédigé par le premier vice-

---

*sont blessés par rien de plus que de la voir offensée (de là des formules telles que: "mon honneur m'est plus cher que la vie", etc.) Cette délectation de la vanité naît principalement de ce que l'on se compare avec d'autres, à tous les points de vue, mais principalement celui des capacités intellectuelles. Or cette comparaison a lieu effectivement dans la controverse. D'où la fureur du vaincu, sans qu'on lui ait fait tort, d'où son recours à l'ultima ratio, à ce stratagème ultime, qu'on ne peut esquiver en se tenant, pour sa part, dans les limites de la simple politesse ? Toutefois, une grande maîtrise de soi peut, dans ce cas également vous tirer d'embarras, de la manière suivante : sitôt que l'adversaire passe aux attaques personnelles, que l'on réplique sereinement que cela n'a rien à voir avec la chose discutée, et qu'on ramène aussitôt celle-ci, et continue de prouver qu'il a tort objectivement, sans se soucier des offenses, donc en quelque sorte, comme dit Thémistocle disant à Eurybiade : "frappe mais écoute". Ce qui n'est pas donné à tout le monde »*

<sup>9</sup> Voir bulletin n°20, note 1 et AHR n°5 p.191.

président Pierre Draï. Même si je juge abusif l'usage qui en a été fait en l'espèce. **La liberté d'expression ne signifie pas le droit de dire n'importe quoi. Cela n'implique pas la licence de mentir et de falsifier.** Encore faudrait-il apporter la preuve qu'il y a « falsification », que des documents significatifs ont été omis, par négligence, mauvaise foi ou passion et partialité, que des documents ont été tronqués...

C'est précisément ce que pensaient pouvoir faire Jean Pierre-Bloch, La LICRA, et Maître Badinter.

La loi Gaysot est une abomination intellectuelle et juridique, non pas parce qu'elle interdirait de « falsifier l'histoire », comme un vain peuple médiatisé le pense, mais parce qu'elle a institué un dogme et promulgué l'infailibilité du tribunal<sup>10</sup> de Nuremberg. Ce dogme fonctionne dans la communauté juive comme un dogme identitaire, mais c'est là un autre sujet. La loi Gaysot permet aujourd'hui de sanctionner un travail de recherche, **sans même apporter la preuve qu'il est fautif !**

Ce que veut exorciser Robert Badinter à travers ce procès, ce que veulent exorciser Maître Jouanneau et Maître Leclerc, ce que veulent exorciser « les témoins », c'est moins qu'ils n'y soient parvenus, que le fait que **le tribunal l'a constaté, et plus encore la cour d'appel**, composée de Monsieur le Président Grégoire, Monsieur Fouret et Madame Le Foyer de Costil, conseillers, dans son arrêt mémorable et définitif du 26 avril 1983, signé du président Grégoire.

Et tout d'un coup, les objectifs de la manœuvre se dévoilent.

Ce n'est pas tant le droit de calomnier impunément Faurisson dans les médias que réclament Maître Badinter, ses avocats et ses témoins. Ce droit, les choses étant ce qu'elles sont, et le monde ce que nous savons, ils en disposent largement. Ils en usent et ils en abusent.

Dans la péroraison de sa prestation devant le tribunal, Robert Badinter a conclu : « *Que les choses soient claires. Pour moi, jusqu'à la fin de mes jours, tant que j'aurai un souffle, vous et ceux de votre espèce ne serez jamais que des faussaires de l'histoire la plus tragique* »

**Que les choses soient claires ! JAMAIS**, me semble-t-il, Faurisson n'a contesté à Robert Badinter le droit de se représenter Faurisson et les révisionnistes en « faussaires de l'histoire » En tout cas pour sa part, la Vieille Taupe lui reconnaît ce droit, et le droit d'écrire des livres pour défendre son intime conviction en l'existence matérielle de chambres de destruction massive, à gaz, dans des camps conçus pour être des camps « d'extermination », dans le cadre d'un plan, appelé « solution finale » visant à exterminer jusqu'au dernier, les « Juifs ». Et la Vieille Taupe lui reconnaît

---

<sup>10</sup> Se prétendant « International », alors qu'il n'était qu'interallié.

le droit de soumettre ces livres à l'appréciation « des experts, des historiens, et du public ».

D'ailleurs, s'il rencontrait des difficultés pour publier le résultat de ses recherches, comme Faurisson a rencontré des difficultés pour publier les siens, la Vieille Taupe s'engage à les publier.

**Que les choses soient claires !** Robert Faurisson reproche à Robert Badinter d'avoir dit « J'ai fait condamner Faurisson *pour être un faussaire de l'histoire* » Ce qui, non seulement n'est pas vrai, mais le tribunal qui avait condamné Faurisson, avait pris soin de se prémunir et de **mettre en garde contre cette interprétation abusive.**

Et alors tout s'éclaire. Cette audience du 12 mars, filmée hors des règles du droit commun, pour servir à l'histoire ! comme un procès de « Grands Criminels de guerre » ! Cette présence pendant neuf heures de Robert Badinter, qui pouvait se faire représenter ! Ces témoins qui diabolisent le plaignant pour obtenir que le tribunal ne dise pas le droit ! Ce Rappaport, au témoignage incompréhensible s'il n'est pas une invitation maladroite à faire un usage abusif et détourné de la loi Gayssot...

Ce n'est pas simplement Faurisson qui est visé. C'est un véritable coup d'État judiciaire que tentent les défenseurs transformés en justiciers. Ce sont, plus encore que Faurisson, les rédacteurs du jugement du 8 juillet 81 et de l'arrêt du 26 avril 1983, qui sont visés.

Ce sont eux que le tribunal aurait dû appeler à la barre comme témoins.

Les médiats s'érigent en cour suprême, juridiction définitive, bien au dessus de la Cour de cassation, et Robert Badinter veut ériger sa passion privée (respectable) en dogme public (totalitaire). Sont indirectement visés tous les magistrats honnêtes qui, en de multiples occasions, ont relaxés des révisionnistes dans des jugements et des arrêts motivés, que les médiats ont *systématiquement* passé sous silence. C'est la Cour de cassation elle-même, et les nombreuses décisions en faveur de révisionnistes persécutés au delà des normes légales, qui est elle-même visée !

Tout cela est peut-être un peu beaucoup pour les épaules du juge Nicolas Bonnal. L'audience du 2 avril sera donc extrêmement importante. Elle pourrait constituer une étape décisive dans le processus de domestication de l'appareil judiciaire français et sa soumission à la proclamation judiciaire et médiatique du dogme. (Ce qui ne fera que précipiter son effondrement)

Si le processus conçu par Maître Jouanneau devait se poursuivre avec succès, les temps ne seraient pas loin où il deviendrait subversif de citer certains considérants d'une Cour d'appel française, sauf pour montrer à quel point les magistrats français, étaient animés par la passion « antisémite », en ces années « prégénocidaires », puisqu'ils avaient osé écrire :

**Considérant qu'il ressort de ces diverses publications, comme des conclusions prises devant**

**la cour, que les recherches de monsieur Faurisson ont porté sur l'existence des chambres à gaz qui, à en croire de multiples témoignages, auraient été utilisées durant la seconde guerre mondiale pour mettre à mort de façon systématique une partie des personnes déportées par les autorités allemandes.**

**Considérant qu'à s'en tenir provisoirement au problème historique que M. Faurisson a voulu soulever sur ce point précis, il convient de constater que les accusations de légèreté formulées contre lui manquent de pertinence et ne sont pas suffisamment établies ; qu'en effet la démarche logique de M. Faurisson consiste à tenter de démontrer par une démarche de nature scientifique, que l'existence des chambres à gaz, telles que décrites habituellement depuis 1945, se heurte à une impossibilité absolue, qui suffirait à elle seule à invalider tous les témoignages existants ou à tout le moins à les frapper de suspicion ;**

**Que s'il n'appartient pas à la cour de se prononcer sur la légitimité d'une telle méthode ni sur la portée des arguments avancés par M. Faurisson, il n'est pas davantage permis d'affirmer, eu égard à la nature des études auxquelles il s'est livré, qu'il a écarté les témoignages par légèreté ou négligence, ou délibérément choisi de les ignorer ;**

**Qu'en outre, personne ne peut en l'état le convaincre de mensonge lorsqu'il énumère les multiples documents qu'il affirme avoir étudié et les organismes auprès desquels il aurait enquêté pendant plus de quatorze ans ;**

**Que la valeur des conclusions défendues par M. Faurisson relève donc de la seule appréciation des experts, des historiens et du public ;**

*(La partie ci-dessus du bulletin a fait l'objet d'une diffusion restreinte sur Internet à partir du 30 mars. Elle a été distribuée à la Presse présente à l'audience historique du 2 avril 2007 de la XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal de Paris. La note 5 a été rajoutée postérieurement, ainsi que la note 8, envoyée par un lecteur de cette publication partielle)*

**Mercredi 4 avril 2007**  
(date de rédaction)

**Revenons à l'audience du lundi 2 avril.** Elle débutait à 8 heures 30. J'avais quitté Beaune-La-Rolande à 6 heures 30, mais, à la suite d'embouteillages, je n'ai pu parvenir à la salle d'audience qu'à 8 heures 40 et je n'ai pas pu réaliser la Sonderaktion que j'avais prévue. N'en parlons plus. La salle est pleine. L'ambiance est calme, comme le 12 mars. Je recherchais 2 personnes en particulier, qui se trouvaient justement là où je ne le pensais pas, dissimulées par le dossier du banc du premier rang. J'ai donc scruté attentivement la salle. Beaucoup de personnes présentes le 12 mars n'étaient pas revenues, et cela dans les deux camps.

Beaucoup de nouveaux visages, et quelques jeunes. De même dans le box de la presse. Beaucoup d'absents notables, et des nouveaux venus. Je note en particulier l'absence de Christophe Boltanski. Il avait donné dans *Libération* un compte-rendu honnête de l'audience du 12 mars, comportant une seule erreur<sup>11</sup>. En titre « *L'historien [sans guillemets !] attaquait en diffamation l'ancien garde des Sceaux* ». Après pareil sacrilège, je pensais bien qu'il ne serait pas admis à écrire le compte-rendu de l'audience du 2 avril.

Le carré des avocats, côté Badinter, est encore renforcé de nombreuses robes venues apporter leur soutien, dont quatre femmes assises au dernier rang. L'une d'entre elles, déjà présente le 12 mars, m'avait rencontré plusieurs fois chez une amie commune et faisait bien attention de faire semblant de ne pas me connaître. Elle avait fait venir sa mère, que je connaissais aussi, de façon pressante, pour assister à ce « procès historique ». Lorsque je lui ai tendu le petit dossier remis à la presse, elle a eu une réaction outragée.

Badinter lui-même était revenu. Il était toujours assis du côté généralement attribué aux plaignants. J'aurai confirmation à la fin de l'audience que c'était Faurisson qui avait, de lui-même, choisi de s'asseoir du côté des accusés. Pourquoi ?<sup>12</sup>

Delcroix s'appêtait à commencer sa plaidoirie. J'en déduis, connaissant Faurisson, qu'il avait demandé à pouvoir faire des observations sur les « témoignages » entendus à l'audience précédente, et que cela lui avait été refusé. Je pourrais vérifier avant de l'écrire me direz-vous, à juste titre. Eh bien, vérifiez vous-même ! Moi j'en témoigne, bien que je n'étais pas là !

Mais ce refus (à vérifier) du Président Bonnal, qui dispose d'un pouvoir souverain d'instruction à l'audience, après qu'il ait laissé les « témoins » débattre sans contrôle sur Faurisson, pendant des heures à l'audience précédente, ne révèle-t-il pas de sa part une étonnante partialité ?

Il est tout à fait clair que, si seulement UN dixième de ce qu'ont dit les témoins sur Faurisson était vrai, et démontrable, Faurisson aurait dû être

---

<sup>11</sup> Il écrivait en effet que, dans le jugement de 1981, les juges « avaient estimé qu'il [Faurisson] avait même volontairement tronqué certains témoignages ». Cette phrase se trouve bien dans le jugement, mais dans la rubrique « prétentions des parties », où les juges résument les prétentions de la LICRA : « *Selon la LICRA, la faute de grave imprudence commise par Faurisson aurait consisté à « volontairement fausser la présentation de l'histoire » et à « volontairement tronquer certains témoignages, tel celui de Johann Paul Kremer* ». Mais le tribunal ne reprend justement pas cette accusation à son compte... parce que les pièces présentées par les parties ne lui ont pas permis de le faire. (À moins que ce ne soit par antisémitisme ?).

<sup>12</sup> Erreur. Maître Delcroix m'a informé que c'était lui qui avait choisi ce côté pour que ses documents ainsi que ses conciliabules avec son client, soient à l'abri de l'œil du procureur et des oreilles du box de la presse.

condamné pour « falsification de l'histoire » depuis longtemps et que si Faurisson devait finalement être débouté dans ce procès-ci, donc condamné médiatiquement sans appel, et si les « témoignages » de ses adversaires devaient jouer un rôle dans la décision du tribunal, il est tout à fait choquant de ne pas avoir permis à Faurisson de répliquer, fut-ce un dixième du temps consacré par ses accusateurs à le salir. À moins que le tribunal n'estime lui-même que les « témoignages » ne joueront aucun rôle dans sa décision finale, parce qu'en tout état de cause, sa décision est prise... de toute éternité, et qu'aucune réplique de Faurisson n'était susceptible de le faire changer d'avis !

Ce qui ne serait pas sans poser quelques problèmes juridiques et philosophiques dont même Monsieur Robert Badinter est capable de s'aviser.

Les premiers mots de Delcroix furent interrompus par un homme qui s'est précipité devant le tribunal en brandissant plusieurs feuilles de papier. Il prétendait déposer des conclusions d'intervention volontaire dans ce procès, au côté de Faurisson. Trois gendarmes l'encadrèrent et le firent sortir de la salle d'audience<sup>13</sup>.

La plaidoirie de Delcroix. Elle fut claire, brillante, charpentée, et, relativement à celles de ses adversaires, brève. Sur le fond, je n'y reviens pas. L'essentiel est disponible, et par écrit, dans les conclusions déposées au tribunal et remises à la partie adverse. Sur les « témoignages », et l'imputation faite à Faurisson d'avoir été un « faussaire de l'histoire », il a suffisamment répondu pour qu'au moins un esprit libre se pose des questions sur l'autorité que les « témoins » s'attribuent généreusement les uns aux autres. Mais je me réserve d'étudier ces questions « en détail » quand nous disposerons des enregistrements écrits.

D'ailleurs, ce jour-là, ce n'était pas la plaidoirie de Delcroix qui m'intéressait, mais celle des adversaires. J'attendais Maître Jouanneau, qui, lors des procès « historiques » avait été le plus créatif et le plus retors. Il avait fait parfois un réel effort de pensée. C'est lui aussi (note 1, bulletin n°20) qui avait, en ces temps diluviens (je parle du déluge médiatico-shoahitique) reconnu le droit des **Annales** d'exister. Et c'est lui qui m'avait tendu la main, et insisté, avant de conclure par une phrase sibylline, sur les marches du Palais, le 12 mars.

J'attendais aussi Maître Leclerc, absent des premiers procès historiques, mais qui était intervenu comme un butor, au nom de la *Ligue des droits de l'Homme croyant* contre les Annales, au moment où

---

<sup>13</sup> Renseignements pris, il s'agit de Joël Bouard, 50 ans, né en Tunisie, et président fondateur de l'association HCCDA (Halte à la Censure, la Corruption, le Despotisme et l'Arbitraire). D'aucuns le prennent pour un fou. Mais la Vieille Taupe salue son énergie et son courage qui, mieux canalisés pourraient donner de grandes choses. La « folie » est parfois le résultat de tensions qui ne parviennent pas à s'exprimer autrement. Bienvenue au club.

Jouanneau avait marqué des signes de fatigue et cherchait à se défausser de cette affaire qui lui rongeaient les sangs. Il avait naguère plaidé pour la famille de Madame Marchal, dans l'affaire « OMAR M'A TUER »(sic). Intimement convaincu de la culpabilité du jardinier marocain, et aussi, que les charges qui pesaient contre celui-ci le feraient de toute façon condamner. Il avait éprouvé l'efficacité de l'exploitation de la rhétorique antiraciste, ce stalinisme du XXI<sup>e</sup> siècle selon le camarade Finkielkraut<sup>14</sup>, maniée cette fois habilement et cyniquement, contre lui par Maître Vergès.

Mais c'est de Maître Rasle qu'est venue la surprise. Il plaidait donc pour *Arte*, avec la fraîcheur de celui qui débarque dans un dossier dont il ignorait manifestement tout, et avec des certitudes simples. Les chambres à gaz avaient existé. Donc Faurisson était un « faussaire de l'histoire ». Jusqu'ici rien à redire. Quant au jugement du 8 juillet 1981, eh bien, c'est simple :

« *Le jugement fait le contraire de ce qu'il prétend faire. Et en fait il dit que Faurisson est un faussaire !* »

Enfin une idée simple, une idée claire, et une idée vraie ! Nous verrons plus tard pourquoi aucun témoin n'avait osé soutenir cette idée. Pour le moment, examinons-la en elle-même et pour elle-même.

Maître Rasle a donc découvert que le jugement de 1981 comporte des éléments contradictoires. Un certain nombre d'attendus proclament des principes et des règles de droit, ou constatent des faits, qui auraient logiquement dû entraîner la relaxe pure et simple du Professeur. *Mais* un certain nombre d'attendus reprochent au Professeur des agissements fautifs qui *confineraient* à de la « falsification de l'histoire ». C'est très précisément cette contradiction qu'avaient relevée et critiquée les auteurs du livre *Intolérable Intolérance*<sup>15</sup>.

Seulement voilà. Il y a une différence entre les attendus de la première et ceux de la deuxième catégorie. Ceux de la première catégorie (qui logiquement devraient conduire à la relaxe pure et simple) énoncent soit des principes généraux et généreux, que même les censeurs de Faurisson affectent de respecter, soit des faits vérifiables, ou reposent sur le fait vérifiable que Faurisson est parvenu à répondre en détail, dans des conclusions écrites, à toutes les accusations de falsification

lancées contre lui par la LICRA, et à la première d'entre elles, celle d'avoir tronqué, ou ignoré, le « témoignage » de Johann-Paul Kremer.

Au contraire, les attendus *accusateurs* sont vagues, erronés ou controuvés, et au surplus **aucun n'établit une falsification clairement définie et identifiée qui soit vérifiable**. Sinon Robert Badinter et chacun des témoins n'auraient pas manqué de nous le dire.

Par exemple : « *Attendu [...] que ses écrits, et notamment ceux qui lui sont imputés à faute à l'occasion de la présente instance, tendent à écarter, par principe (souligné par moi), tous les témoignages rapportant l'existence des chambres à gaz et à leur refuser toute valeur probante pour avoir été recueillis sous la contrainte ou grâce à des promesses ;* »

Maître Rasle a raison. Écarter **par principe** des témoignages *confine* à de la falsification. Mais justement Faurisson n'a jamais fait rien de tel. Ce sont pour des raisons spécifiques à chaque cas que Faurisson a écarté les témoignages qu'on a prétendu lui opposer. Et la majorité des faux témoignages n'ont été provoqués ni par la contrainte, ni par des promesses (pas plus que les témoignages sur la mort et la résurrection du Christ) même si l'historien honnête est bien obligé de reconnaître que de tels témoignages ne sont pas... rares ! Mais ce sujet, évidemment crucial, dépasse le cadre de cet article.

De même, dans les attendus reprochant à Faurisson son « ton messianique ». À quoi le tribunal se réfère-t-il ? À un ton particulier de Faurisson ? Où et quand ? Ou le tribunal se réfère-t-il à l'accusation sans fondement lancée dans les médias à l'époque du procès, par ceux que les recherches de Faurisson font sortir de leurs gonds, quel que soit le ton qu'il adopte. Mais alors, que reste-t-il des principes de liberté de recherche anticonformiste proclamés dans les autres attendus. De toute façon, ce ton « messianique », imputé à mal à Faurisson, ne se trouvait justement pas dans « les écrits qui lui sont imputés à faute à l'occasion de la présente instance » et qui sont : Un article du *Matin de Paris*, condamné au profit de Faurisson par un jugement parfaitement motivé rédigé par Madame Rozès, et trois articles publiés dans *Le Monde*, dont tout porte à croire qu'il aurait refusé de publier ces articles s'ils avaient adopté un « ton messianique ».

De même : « *[...] il reste qu'en rejetant dans le néant des mythes ce qu'il ne peut ou ne veut admettre,...* » Là aussi l'accusation est très grave, mais sur quoi repose-t-elle ? Faurisson peut admettre l'existence des chambres à gaz, puisqu'il y a cru jusqu'en 1960. Et il a toujours bien voulu les admettre, dès lors qu'on lui présenterait une preuve, « une seule preuve » qui résisterait à la critique. Ce

<sup>14</sup> Qui le découvre un peu tard, après s'être beaucoup servi de l'antiracisme pour persécuter ses adversaires.

Le livre du capitaine Georges Cenci, *Omar l'a tuée. Vérité et manipulations d'opinions*, L'Harmattan, 2002, 382 p. est toujours disponible chez l'éditeur. Sa lecture est obligatoire à l'école des cadres de la Vieille Taupe, ainsi que la lecture du livre du colonel (er) Étienne Sesmat, *Les deux affaires Grégory*, Belfond 2006, 396 p.

<sup>15</sup> Jean-Gabriel Cohn-Bendit, Éric Delcroix, Claude Karnoouh, Vincent Monteil. Collection « Le Puits et le Pendule » aux éditions de la Différence, Paris 1981, 207 pages

qui ne fut justement pas le cas au cours du procès intenté par la LICRA et qui dura quatre ans<sup>16</sup>.

Et encore : « ...son auteur apparaît (?!?) vouloir rejeter globalement, dans le même néant du mythe, les souffrances de ceux qui ont subi, par eux-mêmes ou par la disparition de membres de leur famille, les épreuves du régime concentrationnaire » alors que Faurisson veut (explicitement. Il n'apparaît pas vouloir.) rejeter dans le néant du mythe **la chambre à gaz, grâce à laquelle les tenants du mythe infligent aux autres des souffrances dont ils ne semblent même pas avoir la moindre idée.**

Mais Faurisson n'a jamais voulu rejeter les souffrances de ceux qui ont subi les épreuves du régime concentrationnaire. C'est absurde. Et si tel avait été le cas, il n'y aurait pas d'affaire Faurisson, parce que Faurisson n'aurait pas trouvé le moindre soutien. Pas celui de la Vieille Taupe en tout cas.

Mais surtout, s'il y avait un seul texte, une seule déclaration publique, où Faurisson proférerait quoi que ce soit qui approcherait d'une telle insanité, le tribunal le citerait de façon circonstanciée et référencée. C'est pourtant sur cette supposition, sur cette pure projection fantasmagorique de ses ennemis, que reposait la péroraison théâtrale de l'autre Robert, le 12 mars.

Et les clefs du mystère se trouvent intégralement dans le dernier des attendus accusatoires (ou plutôt pseudo-accusatoires) de ce fameux jugement. Dans cet attendu, le tribunal se réfère explicitement à la phrase de soixante mots prononcée par Faurisson au tout début de son interview par Ivan Levi<sup>17</sup>. Cette phrase avait provoqué un formidable hourvari médiatique, justement pendant la phase de rédaction du jugement par le premier vice-président du tribunal, Pierre Drai. La LICRA, contrairement à la famille Branly, n'était pas parvenue à établir la moindre falsification de l'histoire commise par Faurisson. Pouvait-on le relaxer ?

Autant demander au petit juge d'Outreau, et à l'ensemble des magistrats qui ont prêté main à l'affaire, de relaxer des accusés de pédophilie en pleine hystérie médiatique antipédophile.

Tous les attendus accusateurs, sans exception, se réfèrent à l'image médiatique de Faurisson, et non pas aux pièces communiquées par les parties, avant l'ordonnance de clôture. Si bien que la contradiction justement relevée par Maître Rasle s'analyse au contraire comme suit : Bien que Faurisson soit un

emmerdeur qui pousse un peu loin le bouchon<sup>18</sup>, ce pourquoi nous le condamnons à une peine d'ailleurs symbolique, il n'en reste pas moins que ses recherches n'ont pas été invalidées par la LICRA, et le tribunal tient à rappeler un certain nombre de principes qui fondent la cohabitation démocratique, afin si possible, que la réflexion continue, et que la LICRA tempère ses certitudes et son dogmatisme.

Il y a bien sûr l'hypothèse inverse : Disposant de toutes les preuves nécessaires pour condamner Faurisson pour « falsification », le tribunal ne l'a pas fait par « antisémitisme ». Et c'est par super-antisémitisme qu'il a confié la rédaction au premier vice-président Pierre Drai.

Comment trancher entre ces deux hypothèses ? En consultant les pièces présentées au tribunal par les parties. Ce que n'a pas fait Maître Rasle, puisqu'il croyait ne pas avoir à le faire pour la raison que, comme l'écrasante majorité du public, il *croyait* la première hypothèse inenvisageable, et pour tout dire : « antisémite ».

Mais au moins Maître Rasle a osé. Il a osé soutenir une interprétation que Maître Badinter lui-même n'avait pas osé soutenir, puisque ses « explications » à l'audience du 12 mars ne visaient manifestement qu'à obtenir le débouté de Faurisson par « l'excuse de bonne foi » : J'ai effectivement commis une erreur, mais, de bonne foi.

Revenons à l'audience du 2 avril.

Au moins Maître Rasle avait-il avancé une idée. Discutable, puisque nous venons de la discuter.

Ce ne fut pas le cas de Maître Jouanneau. Dès les premières phrases, le ton est donné : « *C'est pour avoir défendu la liberté d'expression que Badinter se trouve devant ce tribunal* ». Jouanneau – 9 heures 51. J'ai noté l'heure de cette perle. Ce cornichon confond, comme cela est devenu à la mode de l'attribuer aux révisionnistes, la revendication de la liberté d'expression avec la revendication du droit de mentir impunément ! Ce qu'il revendique pour son client ! Mais ce n'est pas tout. Quelques minutes plus tard on apprend que « *Badinter a des réticences au sujet des lois mémorielles* » et qu'il avait « *déploré que la loi Gayssot n'ait pas été soumise au Conseil constitutionnel* ». Ce que je veux bien croire et serait tout à son honneur, si il en tirait les conséquences et ne faisait pas comme l'admirable Vidal-Naquet et les admirables historiens, qui revendiquent à la fois le mérite d'être contre cette loi intellectuellement insoutenable... et tous les avantages de son application.

Puis il y eut le couplet rituel sur... devinez quoi !... : « l'antisémitisme ». Tout y est passé. Deux heures et demie d'une voix monocorde où la totalité des méchancetés possibles et imaginables ont été dites avec le recours à tous les procédés rhétoriques

<sup>16</sup> Cela dit, je pense que Faurisson a tort de prétendre (ou de se comporter comme si...) avoir apporté la « preuve » de l'inexistence des chambres de destruction massive. Il a seulement apporté la preuve (jusqu'à preuve du contraire) que cette croyance ne reposait sur rien (jusqu'ici) Cette question sera abordée à la fin de ce bulletin n°21, *si Dieu veut...*

<sup>17</sup> Souvenez-vous, si j'oublie, de me rappeler que j'ai plein de choses à raconter à ce sujet.

<sup>18</sup> Point sur lequel la Vieille Taupe ne peut pas démentir entièrement le tribunal. Mais il faut de tout pour faire un monde. Même des emmerdeurs.

et tous les sophismes. Rien ne nous fut épargné, pas même ce qui avait été démontré cent fois entièrement faux. Pas la plus petite trace d'une idée nouvelle !

Plusieurs fois m'est venue l'idée qu'il y avait un élément de dogmatisme dans le principe que je persiste à affirmer, de l'unité de l'espèce humaine. Que peut-il y avoir de commun entre ce sac de merde méchanceté et moi<sup>19</sup>. C'est à désespérer. Alors que je ne désespère pas totalement de Robert Badinter. Mais c'est une autre histoire.

Tant et si bien que, n'en pouvant plus d'entendre couler ce robinet d'eau tiède, je suis sorti de la salle et je me suis livré à quelques commentaires provocateurs qui ont fait sourire les gendarmes. Quand je suis rentré, après une bonne demi-heure, ça coulait toujours... Et je suis tombé juste au moment de la dénonciation d'un de mes crimes, la publication de *Épilogue judiciaire de l'affaire Faurisson* en utilisant le pseudonyme de Jessie Aitken, le nom de jeune fille de la mère de Faurisson.

C'est intéressant. Dans cette brochure est publié *in extenso*, donc sans falsification ni troncation, l'arrêt de la cour et une analyse et des commentaires qui sont strictement dans le cadre légitime et légal du commentaire d'une décision de justice. Et ce cornichon parvenait néanmoins à faire des effets de manche et à diaboliser avec... rien.

Et la phrase de 60 mots<sup>20</sup>. « Elle a été condamnée par le juge Cabié, pour diffamation et incitation à la haine raciale ». Fors bien. Mais a-t-elle été condamnée pour « falsification de l'histoire », ou falsification ou troncation de quoi que ce soit ?

Un petit détail encore. Nadine Fresco est arrivée au début de la plaidoirie de Maître Jouanneau. Après la plaidoirie de Maître Delcroix qu'elle n'a donc pas entendue. Cette spécialiste du « négationnisme » étudie son objet surtout à travers ce qu'en disent ses ennemis. C'est plus rassurant.

Au suivant !

Vint le tour de Maître Leclerc. Là où Jouanneau recycle imperturbablement tous les mensonges, même avariés, Leclerc tonitruait les mêmes bêtises sans les sophismes et les artifices rhétoriques. Il a l'air d'y croire.

Si mes souvenirs sont exacts, ce grand défenseur intransigeant de la liberté d'expression était intervenu pour la première fois, au nom de la Ligue des droits de l'homme croyant aux chambres à gaz, pour réclamer la saisie du n°1 des *Annales d'histoire révisionniste* avec la naïveté et l'efficacité d'un

---

<sup>19</sup> Il n'est pas Juif. Cette idée, je persiste à l'affirmer *dogmatiquement*. Et *librement*. Puisque l'idée d'une essence radicalement différente ne tomberait sous le coup de la loi que si Jouanneau était Juif, sauf si c'était lui qui le disait (?!?).

<sup>20</sup> J'aurai des révélations à faire sur cette phrase, et les conditions dans lesquelles elle a été prononcée, qui devraient valoir à Robert une certaine indulgence de la part de Robert.

butor<sup>21</sup>, à un moment où Maître Jouanneau voulait se défaire de ces affaires qui l'obsédaient au point d'éprouver sa santé.

Sa Suffisance fulminant l'anathème. Pas la moindre idée neuve. Passons.

Mais la divine surprise, ce fut le procureur !

À la suite de la lecture de mon compte-rendu de l'audience du 12 mars, qui constitue la première partie de ce bulletin, diffusé sur Internet, un correspondant m'avait écrit : « *La tentative de changer l'objet de la controverse ne peut qu'échouer. Maître Delcroix en revenant toujours, comme il le fait, au punctus ne peut que gagner. Le jugement antérieur étant devenu définitif, l'infirmier est strictement impossible. Bien évidemment, Robert Badinter ne sera pas condamné aux galères. Pas plus que ne l'a été, en son temps, Vidal-Naquet contre Le Pen. Il est vraisemblable, cependant, que Le Monde (et quelques autres) annonceront que Robert Badinter a gagné contre l'ex-professeur Faurisson. Cependant, ceux qui liront l'article s'apercevront que Badinter a été condamné (1 euro symbolique ?). Dans le cas de Vidal-Naquet contre Le Pen, le premier avait été condamné (à 1 euro) pour avoir diffamé le second. Cependant la peine était minimisée. Au motif qu'il était de bonne foi. Le jugement parlait d'un « historien de bonne foi », sincère, et qui ne possédait pas de preuve de ce qu'il avait affirmé. Ici c'est pareil. Robert Badinter ne se souvient plus très bien, n'a pas vérifié, surpris à l'antenne... et puis toute cette émotion... ».*

Cela me paraissait parfaitement bien vu. Je m'attendais donc à ce que le procureur suive la ligne esquissée par Robert Badinter lui-même et qu'il réclame avant tout que la loi soit respectée, afin que des ordures, des faussaires, des menteurs (on peut rajouter selon son humeur) comme Faurisson ne puissent jamais se présenter comme des victimes, comme ils savent si bien le faire !

Je ne doutais donc pas que le procureur ne proclamât aussi sa foi certaine en l'existence des chambres de destruction massive. Mais demanderait-il au tribunal de débouter Faurisson de sa demande, en invoquant l'excuse de bonne foi pour Robert Badinter<sup>22</sup>, ou demanderait-il, comme le croyait mon correspondant, qui ne semble pas avoir complètement mesuré la déchéance des juges, une condamnation symbolique, pour la forme et le droit, assortie de toutes les déclarations possibles et imaginables pour que les abominables révisionnistes ne puissent pas « exploiter », abusivement bien sûr, un jugement « condamnant » Badinter.

Comme s'ils en avaient les moyens !

On pouvait aussi se demander quelle solution juridique il préconiserait pour « l'offre de preuve » aventurée par la défense de Badinter. La pléthore de pièces communiquées à cette occasion, conduisait à

---

<sup>21</sup> Voir AHR n°2, pages 145 à 158.

<sup>22</sup> Qui n'est pas moins insoutenable en l'espèce.

se demander si l'on ne se trouvait pas devant une tentative de rejouer à cette occasion, et devant les médias, une sorte de reconstitution médiatique, scénarisée cette fois conformément à ses vœux, par Maître Jouanneau, des procès qui l'avaient tant fait souffrir au cours des années 1979-80-81-82-83. Hypothèse qui avait été renforcée par l'évidence que Maître Jouanneau avait plaidé plus devant la caméra de télévision, pour l'histoire médiatique, que devant le tribunal et son Président.

Je ne pouvais guère imaginer... ce qu'il advint !

Le procureur reprit la solution imaginée par Maître Rasle, en l'amplifiant, en la développant, en la radicalisant !

En substance, Robert Badinter a eu tout à fait raison de déclarer sur la chaîne Arte : « *J'ai fait condamner Faurisson pour être un faussaire de l'histoire* » parce qu'il a effectivement fait condamner Faurisson pour être un faussaire de l'histoire. Le jugement du 8 juillet 1981 condamne bien Faurisson pour être un faussaire de l'histoire. Quant à l'offre de preuve, elle est recevable !

Je laisserai de côté ce dernier point un peu technique et nous attendrons la solution juridique que devra trouver, par écrit cette fois, le rédacteur du jugement, s'il prend l'idée à deux juges au moins, sur les trois du tribunal, de voter pour cette solution. Ce rédacteur devra réaliser une prouesse équivalente à la résolution de la quadrature du cercle, et nous serions les premiers à applaudir : « Salut l'artiste ! ».

De même je n'analyserai pas l'ensemble du réquisitoire<sup>23</sup>. J'attendrai de disposer de l'enregistrement. Ce fut un festival, un feu d'artifice. Je me bornerai aujourd'hui à l'essentiel.

Donc, le jugement de 1981, celui pour lequel avait plaidé maître Badinter, condamnerait Faurisson pour être un « faussaire de l'histoire ». Même idée simple que Maître Rasle.

Le jugement articule bien contre Faurisson des reproches qui, **s'ils étaient étayés, confinerait** à de la falsification. Et même, ne mégotons pas, **constitueraient** des falsifications, **s'ils étaient étayés**<sup>24</sup>. On y revient.

Mais attention. Il ne faudrait pas croire que François Cordier s'est borné à citer et étudier les attendus accusateurs en oubliant les autres, comme le font trop souvent les contempteurs de Faurisson, et comme l'avait fait Maître Rasle. Pas du tout. Il ne fuit pas l'obstacle. Au contraire. Bille en tête et flamberge au vent ! Et logique. On croirait reconnaître Faurisson expliquant sa phrase de soixante mots. Pas d'esquives, pas de faux-fuyants.

François Cordier s'est donc livré à l'exégèse des attendus qu'aument citer Faurisson et les

faurissoniens, pour les retourner contre Faurisson. Cette exégèse fut un régal. Il faut le féliciter d'avoir révélé le fond de sa pensée, c'est-à-dire à quelles extrémités en est réduite la défense acharnée de l'orthodoxie camérale.

Petit problème, quand même.

François Cordier ne s'est pas borné à un rappel de la loi pour éclairer le tribunal sur la solution qu'il conviendrait de donner à un conflit entre deux parties, sur la base des pièces déposées par les parties. François Cordier a surabondamment réaffirmé sa foi en la matérialité de l'ineffable chambre. Mais là n'était pas l'objet du procès. Du moins officiellement. Car cela semble bien avoir été l'unique objet d'un procès *spectaculaire et médiatique* qui se jouait réellement à l'occasion du procès apparemment judiciaire intenté à Badinter par Faurisson. Le procès judiciaire servait de prétexte ! Dans ce procès spectaculaire, scénarisé pour le public, ce qu'on voulait démontrer, c'était l'indiscutable évidence de l'existence des chambres. Et Faurisson n'eut pratiquement pas la parole sur ce sujet-là. Une fois même le juge Bonnal lui avait coupé la parole en rappelant qu'il avait déjà été condamné pour avoir soutenu le contraire, sur un ton qui signifiait qu'il risquait gros à recommencer ! C'est donc le procureur Cordier qui a parlé en dernier, sans possibilité de répliquer ! La thèse affirmationniste est donc d'autant mieux assurée de triompher *médiatiquement* qu'elle aura été la seule à avoir pu s'exprimer.

Revenons à l'audience judiciaire du 2 avril, et à l'élégante solution de l'aporie, proposée par le procureur. Je m'étais levé au moment crucial, portant ma main en pavillon autour de mon oreille pour bien entendre l'ultime manifestation de l'Esprit dans le camp adverse, si bien que c'est en me regardant, et à voix forte, que François Cordier, procureur de la République proclama la vérité : « ***Le tribunal [en 1981] s'est interdit de désigner la falsification*** ».

Suivons le raisonnement.

Le tribunal (1981) dans une série d'attendus fermes et explicites proclame la liberté du chercheur et son droit absolu de publier ses recherches, même si elles sont anticonformistes et heurtent les idées reçues. Mais le chercheur « qui choisit de porter ses recherches et ses réflexions sur une période récente de l'Histoire douloureuse et tragique des hommes, sur une époque dont les témoins encore vivants et meurtris méritent égards et considération », ce chercheur-là devrait faire preuve de « prudence », de « doute scientifique », et, citant Olga Wormser-Migot dans une lettre adressée à Faurisson et communiquée par lui, le tribunal énonce : « il est profondément vrai que l'Histoire se doit d'attendre que le temps permette une étude sans agressivité de certains problèmes d'horreur ».

Ce serait donc pour ces raisons et par fidélité à ces principes-là que le tribunal se serait **interdit** à lui-même de « **désigner la falsification** ». Et ce serait ce

<sup>23</sup> En fait, s'agissant d'un procès civil opposant deux parties, l'intervention du procureur sont des « conclusions verbales du parquet », mais dans la comédie spectaculaire à laquelle nous assistions, il s'agissait bien d'un réquisitoire, sinon d'une condamnation sans appel.

<sup>24</sup> C'est-à-dire documentés, prouvés selon les règles.

scrupule du tribunal qui permettrait aujourd'hui à Faurisson, par une « argutie », de venir abusivement rechercher la responsabilité de Robert Badinter. L'argument est nouveau. Il faut remercier François Cordier de l'avoir avancé, et de permettre ainsi au débat de progresser... puisqu'il ne reste plus maintenant qu'à examiner si l'argument est vrai.

Si le tribunal n'a pas désigné la falsification, il ne peut pas avoir condamné Faurisson, judiciairement, pour falsification. En droit positif, il est rigoureusement impossible de condamner quelqu'un pour falsification sans désigner la falsification. Ce point est acquis. Le tribunal a articulé un certain nombre de reproches, et il l'a condamné pour avoir porté atteinte à des intérêts, déclarés légitimes, de la LICRA et autres associations, et pour n'avoir pas attendu que le temps permette une étude sans agressivité de tels sujets.

La cour d'appel a explicitement rejeté cette motivation : « [Considérant] qu'il importe avant toute chose de réaffirmer le principe de la liberté de la recherche et d'en assurer le cas échéant la protection, en rejetant notamment l'idée d'une sorte de délai de rigueur pendant lequel la critique historique ne serait pas autorisée à s'exercer sur les événements les plus récents et sur le comportement de ceux qui s'y sont trouvés mêlés ; ».

Mais la cour n'en a pas moins confirmé « le jugement entrepris dans toutes ses dispositions », tout en réaffirmant avec plus de fermeté encore que ne l'avait fait le tribunal les grands principes juridiques qui protègent la liberté du chercheur dans une société démocratique.

Il faut encore remercier le procureur français, François Cordier de n'avoir pas évité l'obstacle et de nous avoir aussi livré son exégèse des considérants considérés comme les plus favorables à Faurisson. Ce qui nous donnera l'occasion de livrer la nôtre, et permettra au public cultivé d'apprécier en connaissance de cause. Je vais me borner aujourd'hui à étudier deux des arguments sur lesquels François a particulièrement insisté.

Page 9 du jugement, à l'intérieur du 2<sup>o</sup> considérant : « en effet la démarche logique de M. Faurisson consiste à tenter de démontrer par une argumentation [qu'il estime] de nature scientifique, que l'existence des chambres à gaz, telles que décrites habituellement depuis 1945, se heurte à une impossibilité absolue qui suffirait à elle seule à invalider tous les témoignages existants ou à tout le moins à les frapper de suspicion ; »

François Cordier a insisté sur les mots « tenter de démontrer » pour en déduire que la cour déclare ainsi qu'il n'y est pas parvenu ! et il prétend renforcer cette interprétation par la présence des mots « qu'il estime », (rajoutés de façon manuscrite dans la marge dans l'arrêt original) et qui signifieraient que la cour, pour sa part estime... le contraire, c'est-à-dire que l'argumentation ne serait pas de nature scientifique. Ce qui me semble constituer une sollicitation

légèrement abusive du texte. En fait, la cour se borne à ne pas prendre parti dans la controverse. Ce qu'elle explicite dans le considérant suivant, tout en précisant que la LICRA et autres ne sont pas parvenus à étayer les lourdes accusations lancées contre Faurisson : « Que s'il n'appartient pas à la cour de se prononcer sur la légitimité d'une telle méthode ni sur la portée des arguments exposés par M. Faurisson, il n'est pas davantage permis d'affirmer, eu égard à la nature des études auxquelles il s'est livré, qu'il a écarté les témoignages par légèreté ou négligence, ou délibérément choisi de les ignorer ; »

Sans donc prendre parti dans la controverse, la cour prend la peine d'indiquer qu'en tout cas, et compte tenu des pièces qui ont été communiquées par les parties, la LICRA et autres ne sont pas parvenus à étayer leurs accusations ni à prouver une entorse à la méthode scientifique. Il y a donc, au minimum, une controverse qu'il n'appartient pas à la cour de trancher :

« Que la valeur des conclusions défendues par M. Faurisson relève donc de la seule appréciation des experts, des historiens et du public ; »

La proposition précédant cette conclusion est encore plus intéressante : « qu'en outre, personne ne peut en l'état le convaincre de mensonge lorsqu'il énumère les multiples documents qu'il affirme avoir étudié et les organismes auprès desquels il aurait enquêté pendant plus de quatorze ans ; »

François Cordier nous dit « soit ! on ne peut pas le convaincre de mensonge sur ces points-là » Mais cela ne signifie rien, et ne veut rien dire de tous les autres points, et notamment sur le point de ... l'existence des chambres, car Faurisson est un menteur, puisqu'il ne peut pas être autre chose qu'un menteur.

Dans la foulée, François Cordier est allé jusqu'à justifier la note sous jugement de Maître Edelman ! publiée dans le Dalloz-Sirey. Celle dont les interprétations captieuses entraînent en contradiction avec certains passages du texte du jugement, au point que sa publication en avait été tronquée ! Et en particulier avait été tronqué le titre qu'avait choisi de donner le tribunal : « Le Problème des chambres à gaz ». Ce qui avait valu au Dalloz-Sirey son premier et seul procès, et une condamnation en première instance, en appel, et le rejet sec de son pourvoi en cassation !

Si François Cordier n'avait pas été emporté par la foi camérale, peut-être se serait-il au contraire avisé que la cour, faisant preuve de la prudence qu'elle reproche à Faurisson de manquer, précise « en l'état ». c'est-à-dire ne préjuge pas d'un avenir où Faurisson pourrait être convaincu de mensonge... Et elle introduit une prudente restriction rhétorique au fait qu'elle a bien été obligée de constater que Faurisson n'a pu être convaincu... d'aucun mensonge d'aucune sorte. Sinon le tribunal puis la cour l'auraient condamné pour le dommage que ce

mensonge-là faisait à la LICRA et autres, comme cela aurait été leur devoir d'état.

Ce que j'avais pressenti au terme de l'audience du 12 mars s'est donc entièrement réalisé, et au delà.

Nous avons bien assisté dans la matinée du 2 avril 2007 à une tentative de coup d'état judiciaire ! Le procureur, allait bien au delà de ce qu'avait imaginé le lecteur attentif de mon compte-rendu de l'audience du 12 mars. Il a demandé au juge de violer la loi et de bafouer toutes les règles formelles sur lesquelles repose l'institution judiciaire. Ce n'est pas seulement Faurisson, ce galeux, ce pelé, ce tondu, dont le sort est déjà entendu, ce sont tous les nombreux juges honnêtes qui ont rendu des jugements et des arrêts nuancés et motivés, qui ont relaxé, qui ont cassé des arrêts juridiquement insoutenables, et dont la liste est longue. En premier lieu Simone Rozès, Pierre Draï, Marcel Caratini, et surtout le président Grégoire, signataire des considérants *sataniques* de l'arrêt du 26 avril 1983.

Les juges qui ont condamné le Dalloz-Sirey, en première instance, en appel et en cassation, ne devraient-ils pas rendre des comptes. Et le juge Pluyette ? Qui avait pourtant signé l'ordonnance de référé mettant sous séquestre judiciaire le n°1 des AHR, n'est-il pas coupable d'avoir osé écrire : « Disons que cependant Pierre Guillaume pourra seulement poursuivre la vente par abonnement, [...] ». Et plus encore les juges de la première chambre, première section du tribunal, qui levèrent ce séquestre... et le non-lieu à Auch...

Comment pourra-t-on expliquer aux nouvelles générations médiatisées, l'existence même de tels considérants sataniques devenus incompréhensibles et impensables sous le règne de la nouvelle orthodoxie camérale ? Sinon par la lâcheté des juges face à la pression des révisionnistes et au règne de « l'antisémitisme ».

Le mensonge idéologique suprême, c'est le mensonge qui crée lui-même les conditions de sa vérification.

Nous serons bien sûr conduits à revenir sur la genèse et les développements de ce délire judéocentrique envahissant, et les moyens de s'en protéger.

Au moment où le procureur François Cordier s'est rassis, je me suis levé pour applaudir, provoquant un bref mouvement des gendarmes, qui ont finalement renoncé à m'expulser. La séance n'était-elle pas terminée ?

La plupart des spectateurs ont cru à la manifestation intempestive d'un censeur enthousiaste et comblé. Mais à la sortie, la vérité s'est peu à peu répandue, non sans semer une certaine perplexité, dans les deux camps d'ailleurs !

J'ai applaudi comme il est d'usage à la fin d'un spectacle, et parce que François Cordier avait été particulièrement bon dans son rôle difficile et qu'il avait été très clair...

Pierre Guillaume

### **Quand les bornes sont dépassées, il n'y a plus de limites !**

D'une espionne de la Vieille Taupe :

« Dans le journal télévisé de TF1, le 2 avril, dans la bouche de PPDA, je viens d'entendre à 20h16 que le tribunal de Paris avait aujourd'hui reconnu Robert Faurisson coupable d'être un « faussaire de l'histoire ».

On se demande bien pourquoi le Président du Tribunal a indiqué en audience que le jugement serait rendu le 21 mai prochain ?!!! »

### **Quand les limites sont dépassées, il n'y a plus de bornes !**

L'AFP avait pris le soin, elle, d'anticiper. C'est dès le dimanche 1<sup>er</sup> avril, veille de l'audience, qu'elle avait diffusé, en toute objectivité camérale le communiqué suivant :

Badinter poursuivi par le négationniste Faurisson : suite du procès lundi

AFP 01.04.07 — 07h56

« Le tribunal de Paris entendra lundi les réquisitions et les plaidoiries dans l'affaire où Robert Faurisson, maintes fois condamné pour négationnisme, poursuit pour diffamation l'ancien ministre Robert Badinter qui l'avait présenté comme un « faussaire de l'histoire ».

En raison de la longueur des débats le 12 mars, le président de la 17<sup>e</sup> chambre correctionnelle avait décidé de renvoyer l'affaire.

L'ancien maître de conférence à Lyon III estime que M. Badinter l'a diffamé le 11 novembre dans une émission d'Arte lorsqu'il a affirmé que « le dernier procès » qu'il avait plaidé avant de devenir garde des Sceaux en 1981 « c'est le procès contre Faurisson ». « J'ai fait condamner Faurisson pour être un faussaire de l'histoire », avait-il dit.

M. Badinter faisait référence à un jugement du 8 juillet 1981. M. Faurisson avait été condamné pour avoir notamment déclaré qu'« Hitler n'a jamais ordonné ni admis que quiconque fût tué en raison de sa race ou de sa religion ».

Lors de la première journée d'audience, M. Faurisson, 77 ans, a maintenu que l'Holocauste était un « mensonge historique », comparant les chambres à gaz à de simples « douches ». Il a déjà été condamné pour ces déclarations.

« Faussaire de l'histoire : cette expression correspond très exactement à la réalité », a répété à la barre l'ancien président du Conseil constitutionnel qui a également évoqué avec émotion la déportation et l'extermination de membres de sa famille, dont son père alors qu'il allait avoir 15 ans.

« Le négationnisme est l'une des pires entreprises de faussaires de l'histoire. Tout à coup, cela voudrait dire qu'il n'y a plus de morts, qu'il n'y a plus d'assassins, que les Juifs sont morts pour rien, morts par hasard », a déclaré M. Badinter.

La défense de M. Badinter a demandé, fait rare, que le procès soit filmé, ce qu'elle a obtenu. Des

historiens de renom tels que Nadine Fresco, chercheur au CNRS, sont venus démontrer au tribunal, exemples à l'appui, que M. Faurisson agissait en « faussaire professionnel ».

La lecture de ce communiqué m'a remémoré un incident que je n'ai pas encore relaté :

À mon arrivée dans la salle d'audience, j'avais noté l'absence de Christophe Boltanski, et au contraire, la présence d'un nouveau venu, qui m'avait semblé pouvoir bien être Juif. J'avais l'intention de remettre à toute la presse, à Monsieur Badinter et à ses avocats, au tribunal et au procureur, mon compte-rendu de l'audience précédente (qui constitue la première partie de ce bulletin). Mais, puisque j'étais arrivé en retard, je devais attendre une suspension de séance. Or ce journaliste sortit sans attendre. Je sortais donc pour lui remettre un exemplaire de ce tirage partiel.

Quand il a vu l'en-tête *LA VIEILLE TAUPE*, j'ai senti qu'il faisait un effort pour dissimuler une forte émotion. D'une voix douceuse, il m'interrogea :

— « Les deux femmes qui sont dans le box de la presse, elles ont bien leur carte de presse ? Vous savez que c'est interdit ! — « Eh ! Comment voulez-vous que je le sache ? » — « Et la Vieille Taupe, c'est quoi ça ? Il y a une adresse ? Comment vous appelez-vous ? » — « Pierre Guillaume » répondis-je en riant « Mais votre réaction me stupéfie. Je vous propose des éléments d'information. Vous en faites ce que vous voulez. Rassurez-vous, à ma connaissance il n'y a rien là-dedans qui tombe sous le coup de la loi... Enfin, pour le moment ! » — « Eh bien, c'est ce que nous allons voir ! ».

— « Permettez-moi une seule petite question : Quel organe de presse représentez-vous ? ». C'est avec un sourire de satisfaction qu'il répondit : « l'A.F.P ».

Le 2 avril, *Libération*, reprenait une dépêche AFP, annonçant sans vergogne « Faurisson, négationniste débouté » et le 3 avril, un article déconcertant d'incompréhension, signé Jacqueline Coignard, fournissait la bouillie convenable aux lecteurs de *Libé*. Ainsi : « Quelques applaudissements crépitent [j'étais le seul]<sup>25</sup>, même si ce n'est pas autorisé, même si la salle est bondée de partisans de Faurisson ».

Ainsi, même cette héroïque résistance-là, à la terrible pression exercée par les partisans de Faurisson, est donc mythique ! puisqu'elle provenait en fait d'un « révisionniste »

À son retour dans le box, le journaliste de l'AFP fit expulser « l'Aigle Noir » alias Guionnet, directeur

---

<sup>25</sup> J'ai appris depuis, que, de façon certaine, nous avions été trois à applaudir, deux révisionnistes et une antifaurissonnienne âgée qui se trouvait au premier rang. Personne ne conteste que c'est moi qui ai déclenché les applaudissements. J'ai donc créé les conditions qui ont permis à cette femme de s'exprimer, « même si ce n'est pas autorisé » ! CQFD. Et les terribles faurissonniens ne lui ont fait aucun mal.

de la revue épisodique *Révision*, qui n'est pas encarté... et qui se borna à lui dire en riant : « Bien joué ! L'ordre juif règne ! »

Fidèle à la nouvelle ligne imposée à la Vieille Taupe par Wilhelm Stein, et approuvée par le conseil des sages, je m'efforçais de penser que ce sont parfois les plus malades qui sont les plus sincères, et qu'ils sont donc plus susceptibles de guérir, plus complètement que les tartuffes. Mais il faut laisser au temps le temps... Et j'imaginai avec compassion la souffrance de ce pauvre journaliste dont la liberté d'expression était encore censurée par la nécessité de vérifier ce qu'il écrivait et de ne pas être pris en flagrant délit de mensonge, selon la justice encore imparfaite des goyim.

Une souffrance à laquelle le juge Bonnal a été sommé de mettre un terme par le procureur François Cordier, sous peine de se faire complice de ...

Quant aux souffrances des révisionnistes, d'une part c'est bien fait pour eux et d'autre part ils ne souffrent pas ! Comme l'a établi l'experte Nadine :

**« Ils jouissent. Et leur jouissance est immense ! »**

*Cette première partie du bulletin n°21 a fait, sans attendre, l'objet d'une diffusion sur Internet, et d'un tiré à part sous le titre « Coup d'État judiciaire ».*

#### **La Sonderaktion du 8 mars 2007.**

Le 8 février 2007, je reçois un courriel d'un certain Robert Pioche, qui m'apprend d'une part qu'Olivier Mathieu est candidat à l'Académie française, au fauteuil de Monsieur Jean Bernard et que l'élection doit avoir lieu le 8 mars à 15 heures.

Plus surprenant encore, j'apprends qu'il avait déjà été candidat à plusieurs élections, et avait même obtenu une voix, sous le nom de Robert Pioche, lors de l'élection en 2003 de Valéry Giscard d'Estaing au siège de Léopold Sédar Senghor. Le fait avait été signalé par le *Quid*, qui signalait aussi qu'Olivier Mathieu était le premier candidat à s'être présenté successivement sous deux identités différentes. Philippe Bouvard pour sa part, dans *Le Figaro Magazine* avait fait état, pour s'en scandaliser, de cette voix incorrecte.

Or, la mort d'Olivier Mathieu avait été annoncée, il y a quelques mois dans la presse d'extrême droite. On annonçait même qu'il avait été incinéré, et ses cendres dispersées sous le Pont-Neuf.

Mais le site Internet de l'Académie confirmait sa candidature, et lui-même annonçait l'éventualité d'une sorte de *happening* quai Conti à cette occasion.

Sa mort puis sa résurrection, ses candidatures à l'Académie, tout cela ressemblait fort à des canulars plus ou moins réussis...

Mathieu laissait prévoir pour le 8 mars une sorte de *happening* indéterminé.

En dépit de toutes les casseroles attachées à la queue d'Olivier Mathieu, et en réaction à l'incroyable passivité et à l'absence totale de la moindre initiative

autonome de la plupart de ceux sur qui j'avais cru pouvoir compter, et **sûr de détenir avec le « poème » de Wilhelm Stein un texte irrécupérable dont la diffusion ferait plus de ravage chez l'ennemi que toutes les casseroles n'en feraient chez nous**, je décidais d'associer à cette initiative une diffusion des cartes de la VT. En attendant de faire mieux la prochaine fois.

En fait, le Sonderkommando de la Vieille Taupe, composé de deux personnes, s'est retrouvé seul, sans qu'il puisse être rien reproché à qui que ce soit. Il a été particulièrement efficace.

**Au rapport** : J'avais donné rendez-vous à trois heures au deuxième membre du Kommando, pensant que l'action principale aurait lieu à la sortie de l'Académie, après l'élection. Mais, informé que parfois certains académiciens déjeunaient au restaurant *Le Voltaire* avant la séance, et parce qu'il est bon de connaître le terrain, j'étais arrivé à 12 heures 30. Il ne m'a pas semblé que des académiciens aient déjeuné au *Voltaire*. D'autre part, l'existence d'un parking à l'intérieur de l'Institut laissait supposer que la plupart des académiciens entreraient en voiture, ou seraient déposés dans la cour par des taxis. Quand je suis arrivé, il y avait un car de Police et des motards. Or, pour un ensemble de raisons, je ne voulais en aucun cas être interpellé ce jour-là.

Je suis allé déjeuner. À mon retour, j'ai garé ma voiture à proximité, pourvue de tous les stocks nécessaires pour faire face aux éventualités. Je plaçais, par la même occasion, une cinquantaine de cartes sur les voitures en stationnement. Surprise ! À mon retour devant l'Institut, la présence policière avait disparu ! Et un flot de personnes sortait des bâtiments de l'Institut pour se rendre dans le bâtiment où se tiennent les réceptions mondaines, après les réceptions officielles sous la coupole. Je le savais pour avoir été invité à la réception mémorable de Claude Autant-Lara à l'Académie des beaux-arts. C'est précisément sur ce trajet-là, pédestre, que j'avais pensé procéder à la distribution aux académiciens.

Je ne résistais pas à la tentation et je procédais à la distribution de plusieurs centaines de cartes, parfaitement bien accueillies. Quelques personnes me demandaient même plusieurs exemplaires. Jusqu'au moment où un Monsieur très énervé revenait sur ses pas en menaçant d'appeler la police. Un couple prenait énergiquement ma défense et proclamait son intention de faire circuler ces cartes partout. Ils déclaraient même connaître des gens qui seraient très motivés pour me donner un coup de main. Je donnais donc mon nom, mon adresse et mon téléphone et nous sommes allés à la voiture, où je leur ai remis les derniers bulletins de la VT.

À ma grande déception, ils ne m'ont pas rappelé.

Tout ce qui est réel est rationnel et mérite d'être analysé par le Conseil des sages.

Quand ce flot de personnes sorties des bâtiments de l'Institut fut tari, bien avant l'heure prévue pour

l'arrivée des académiciens, l'expérience avait été tellement gratifiante que je poursuivais une distribution systématique, sur les quais, et sur le Pont des arts. Avec toujours un accueil excellent. Une jeune Américaine, néanmoins distinguée, lut les premières phrases du texte et me toisa, choquée, en me rendant la carte : « Antisemit ? ». Je la regarde interloqué et non moins indigné « No ! Anti jewish-supremacism ! ».

La sincérité de ma propre indignation semblait l'avoir rassurée. Après un instant d'hésitation, elle me gratifia d'un sourire et mit la carte dans son sac à main : « Good ! ».

Un marocain (touriste) lut lentement le texte de Wilhelm Stein. Puis il vint m'en demander quelques-uns, et voulut me photographier sur les marches de l'Institut. Si bien que j'ai raté les premiers académiciens arrivés en voiture, qui rentraient directement au travers de la conciergerie. J'ai pu cependant remettre une carte à deux académiciens qui entraient à pied, mais que je n'ai pas identifiés. C'est le comportement, plus loin, du concierge et des huissiers qui m'a confirmé qu'il s'agissait bien d'académiciens.

La voiture de Valéry Giscard d'Estaing s'est présentée au moment où une voiture sortait. Donc elle a dû s'arrêter. J'essayais de manifester poliment mon désir de lui remettre une carte, sans insistance déplacée. Ce qui n'est pas très simple. Mais finalement la vitre du passager à l'avant s'abaissait, et, ce que je pense avoir été son garde du corps, tendait la main. La carte a bien été remise à Giscard, m'a-t-on assuré, un peu plus tard.

Je ratais par inadvertance et manque d'à propos Jean d'Ormesson, dont le taxi s'était arrêté avant la conciergerie, et qui avait fait quelques mètres à pied. Mais je pus remettre en main propre une carte à Jacqueline de Romilly.

À la faveur d'une accalmie dans les arrivées, je m'étais éloigné d'une dizaine de mètres pour ne pas trop attirer l'attention sur moi. Je vis le concierge de l'Institut se diriger vers moi. — « Si vous continuez, je vais être obligé d'appeler la police »

— « Pourquoi ? Il y a eu des protestations ? »

— « Oui, on m'a demandé d'intervenir »

— « Parfait, cela ne passera donc pas inaperçu ! Mission accomplie ! Ne craignez rien, je vais aller un peu plus loin ». Et j'ai continué à distribuer aux passants à une vingtaine de mètres.

Si bien que la phase spécifiquement académique de la Sonderaktion s'est trouvée terminée avant trois heures ! Heure à laquelle, parfaitement ponctuel, arrivait le deuxième membre du Sonderkommando, avec un matériel photographique très performant. Il fut décidé, d'un commun accord, de ne pas attendre la sortie des académiciens, trop aléatoire, mais de prendre quelques photographies utiles à l'exploitation ultérieure de la situation. Pour ces photos, je retirerai l'espèce de gilet pare-balles sans manches qui cachait mon blouson, afin que l'on puisse lire sur les photos,

dans mon dos :  $PG = W$ .

Pourquoi ? Parce que cette équation sibylline annonce une Sonderaktion *future*. Donc patience.



Puisqu'un Sonderkommando était constitué et parfaitement opérationnel, autant en profiter. Nous nous sommes donc rendus sur le canal St Martin, pour discuter avec les SDF. Nous avons distribué une cinquantaine de tracts « Abbé Pierre – Emmaüs ». Nous avons pu constater chez certains une véritable vénération pour l'abbé. Certains nous ont dit leur fierté d'avoir été parmi les invités à Notre-Dame, lors de son enterrement. À ceux-là j'ai pu faire une révélation que je ne peux pas encore faire ici. Un seul s'est mis en colère à l'évocation du nom de Garaudy, l'ami fidèle et réciproque de l'abbé (voir ci-dessous).

Au terme de ces rencontres, je me disais : « heureusement qu'il existe une presse d'extrême droite, sans laquelle on ne saurait pas que l'abbé Grouès avait voté en 1946 contre la libération d'enfants de moins de 16 ans, internés comme collaborateurs ! ni qu'il avait eu une attitude si terriblement sectaire concernant le rapatriement des corps des militaires tombés en Indochine. Mais que cette presse est elle-même sectaire et bornée, de ne pas reconnaître l'immense travail concret accompli par l'abbé ».

Bon, c'est un autre sujet. Mais relisez ce que je dis à mots couverts sur les Enfants de Don Quichotte dans le bulletin n°20 et interrogez-vous sur qui pourrait bien avoir été le père de ces enfants.

Mais au fait, savez-vous comment on dit « porteur de lumière en Allemand » ? Avez-vous pris la peine de vous renseigner ? Alors, de quoi vous plaignez-vous ?

Porteur de lumière se dit **Leuchter**.

**Mehr Licht mit Fred**, va devenir le slogan qui bouleversera l'Allemagne. Quand ? Quand les temps seront venus ? Quand les temps viendront-ils ? Quand vous vous magnerez le cul vous-mêmes ! et créez des Sonderkommando pour diffuser les productions de la VT sous la direction de Wilhelm Stein, le Sonderführer de la VT.

À 18 heures notre Kommando se retrouvait au métro Père Lachaise, pour rejoindre une manifestation féministe anti-impérialiste (le 8 mars a été déclaré Journée internationale de la femme) organisée par les « Indigènes de la République ».



Là aussi nous avons distribué plusieurs centaines de tracts et de cartes. Nous avons été complètement admis, et même protégés par plusieurs militants qui croyaient que nous risquions quelque chose, parce que quelques semaines plus tôt, ils se croyaient eux-mêmes nos ennemis irréductibles !

J'avais pu m'expliquer avec certains d'entre eux lors d'une précédente Sonderaktion, à la Fontaine des Innocents (bulletin n°20 p.16).

Fin du rapport sur la Sonderaktion du 8 mars.

Donc il se passe des choses en dehors du Palais de justice. Et des gens, naguère encore manipulables contre les révisionnistes au nom de « l'antifascisme », et de « l'antiracisme » le seront moins. Ce n'est pas un « détail » pour la sécurité physique des révisionnistes

### Sonderaktion du 22 mars 2007 à Chartres.

Profitons de l'occasion pour rappeler, puisque le 22 mars était devenu une date mythique de mai 68, que selon le jugement de L'Internationale Situationniste, qui a été souvent fondé, le 22 mars « il ne s'est rien passé ! ». Du moins en 68.

Mais c'est le 22 mars 1916 que la chambre à gaz à fait son apparition dans la propagande de guerre alliée, dans un article du quotidien britannique *Daily Telegraph*.

Cela étant rappelé, se tenait ce 22 mars à 13 heures 30, le procès du Fara Kémi Séba devant le tribunal de Chartres, à la suite de son interpellation mouvementée sur le parking du « Carrefour » le 24 février 2007<sup>26</sup>. J'avais tenu à m'y rendre pour manifester la solidarité de la Vieille Taupe, bien que les désaccords soient probablement nombreux et profonds.

Mais ce n'est pas une raison pour accepter que quelqu'un soit mis en prison pour le seul crime d'avoir *exprimé* un antisionisme virulent, car c'est cela seul qu'on semble lui reprocher !

Je me suis donc rendu à Chartres avant midi, j'ai déposé une cinquantaine de cartes VT sur les voitures autour de la Cathédrale, et quelques unes dans des endroits choisis à l'intérieur et dans la rue menant au tribunal. En repassant quelques minutes plus tard dans cette rue, elles avaient toutes été enlevées. Je me demande par qui.

<sup>26</sup> Voir bulletin n°20.

Un groupe mono-ethnique de Noirs stationnant à proximité, je n'eus pas de mal à identifier les supporters de Kémi Séba. Ils m'apprirent que le procès serait probablement repoussé, à la demande de leur nouvel avocat. À 13 heures 30 tout le monde est devant le tribunal, qui donne sur une minuscule place entourée de hauts murs. C'est une vraie souricière. Il y a plus de 80 Noirs, hommes, femmes, dont l'épouse de Kémi avec son tout jeune bébé, et une autre femme avec bébé. L'ambiance est parfaitement calme et décontractée. La présence policière est forte mais raisonnable, à l'extrémité de chaque rue. Pas de tension. Je décide d'entrer dans le tribunal et je retrouve deux autres Blancs, révisionnistes, anti-sionistes. Il y a un portail de sécurité à l'entrée de la salle d'audience et nous sommes l'objet d'une fouille tatillonne telle que je n'en avais jamais vue ! Et j'en ai vues.

J'essaye de détendre les flics en leur affirmant, avec l'air d'être dans le secret des dieux, qu'il n'y a aucun danger et qu'on pourrait laisser entrer tout le monde. Même sans fouille, il ne se passerait rien.

Tout le monde finit par entrer (sans que mes déclarations y aient été pour rien). Même les bébés, qui sont parfaitement calmes. Il y a quelques policiers en civil sur le banc, juste devant nous, et le commissaire Degas s'assoit sur le banc devant moi.

Quand le prisonnier est introduit dans le box, par un policier noir et un policier blanc, tous les Noirs, qui portent presque tous un T-shirt noir marqué « génération Kémi Séba » orné d'une croix égyptienne, se lèvent comme un seul homme et, sans crier, à voix forte : « Hotep ! » et tout le monde se rassoit sans un mot de plus. Cela est fait avec calme et décontraction et avec une complète maîtrise collective. La chose se reproduira quand le Fara lui-même, se tournant vers la salle lancera « Hotep, mes frères ! ». Inutile de dire que le tribunal, l'assistance, les avocats, même s'ils le cachent, sont éberlués. Je suis ému.

Je me demande si quatre-vingt Blancs, avec des T-shirts ornés d'une croix celtique (sans parler d'une croix gammée) auraient pu entrer dans un tribunal en France.

Finalement la demande de report du procès pour préparer la défense, formée par Maître Innocent Fenze, un Noir, est acceptée par le tribunal, après un court délibéré, en dépit des objurgations haineuses de l'avocat de la LICRA, qui invente un risque de non-représentation de l'accusé pour justifier un refus, et pour qu'il ne comparaisse pas libre ! (Il doit être libéré sous peu) L'audience est fixée au 3 mai.

« Hotep ! ».

Il y a chez ces Noirs, autant que je puisse en juger, une tendance qui les porterait à substituer à la « Shoah » des Juifs comme événement central explicatif de l'histoire de l'humanité, la « shoah » des Noirs que serait l'esclavage, qui a effectivement fait beaucoup plus de morts, et a duré beaucoup plus longtemps que la persécution des juifs par le

socialisme national allemand. Sur ce dernier plan, il est difficile de ne pas leur donner raison. Sauf cette tentative de vouloir culpabiliser « les Blancs » comme les Juifs (certains) veulent culpabiliser « les goyim », et de réclamer indistinctement des « réparations » au nom de souffrances endurées par leurs arrières arrières grands-parents, sans savoir d'ailleurs si certains d'entre eux ne seraient pas plutôt descendants d'esclavagistes !

Tout cela pose des problèmes gigantesques dont justement j'aimerais discuter. Mais ils semblent avoir bien compris l'escroquerie de l'antiracisme, et l'odieux de la propagande métisseuse, qui est permanente sur France Inter, par exemple, et constitue une forme perverse de racisme. Ensuite il m'a semblé que Kémi Séba trouvait simplement normal que les Blancs préfèrent les Blancs et que les Noirs préfèrent les Noirs. Il n'y a pas de quoi en faire un plat ! et restent à trouver les bonnes manières de vivre ensemble.

Mais justement, quand on pense à la diabolisation qui a été faite de façon systématique d'un prétendu racisme blanc, en assimilant à du racisme la simple conscience et la fierté de son identité, on se rend compte que cet antiracisme-là, loin de réduire des préjugés inévitables, l'homme étant ce qu'il est, crée les conditions d'une cohabitation insupportable.

Un point qui choque tous les Noirs, sans exception, bien au-delà de la tribu Ka, c'est le fait que Kémi Séba puisse être menacé de la perte de ses droits parentaux, par ce qui leur semble être la « barbarie blanche ». Mais savent-ils que cette mesure vexatoire atroce (quand elle est sans autres motifs sérieux) a déjà été appliquée à des Blancs accusés de... « antisémitisme » !

Ainsi, pendant le procès à Chartres, je me disais : « Ils [les Kémites comme ils s'appellent eux-mêmes] dénoncent les policiers racistes, parce qu'ils sont en conflit et qu'ils [les Kémites] sont de race différente. Mais ces policiers sont au service d'un État dont l'idéologie officielle est l'antiracisme, et dans lequel il est idéologiquement et scientifiquement (?) incorrect de dire que les races existent ! ».

Cette affirmation de soi par des Noirs, en dehors des voies balisées par le paternalisme blanc ou la tutelle judaïque me paraît une bonne chose, qui fait exploser les mensonges de l'idéologie dominante. Cette affirmation de soi ne me paraît cependant pas aller sans naïvetés.

Il y a eu l'époque où, d'après les nationalistes allemands, les Germains avaient tout inventé. Pour les nationalistes français, c'étaient les Français qui..., puis ce fut Popov, le savant génial, et « biggest in America ». Va-t-il vraiment être nécessaire de croire que nous devons tout, même le fil à couper le beurre, aux Kémites pour ne pas être soupçonné d'« impérialisme blanc » ?

Pour ma part, en tout cas, je ne me sens coupable d'absolument rien ! et j'emmerde tous ceux qui prétendent me culpabiliser.

Mais je serai à Chartres le 3 mai.

Une dernière anecdote qui m'a fait rigoler. À la sortie du tribunal, je me trouvais seul au milieu du paquet de Noirs, et je remarque tout le personnel administratif derrière les fenêtres, en train d'observer la scène, peu banale à Chartres. Un Noir que je voyais pour la première fois, et réciproquement, me regarde, sans véritable hostilité mais avec l'air de penser « Qu'est-ce que ce Blanc fait ici, avec nous ? ». Et pour choquer ce qu'il croyait donc être un habituel « ami des Noirs » droit de l'hommesque, et politiquement correct, il me dit tout à trac :

— « Y en a marre ! On votera tous Le Pen ! ».

À la sortie du tribunal, Héry Djehuty Séchat, le porte parole de Kémi Séba, qui avait aussi été interpellé le 9 février, en a profité pour faire une prise de parole, un peu languette, sur la minuscule place, entièrement occupée par les Noirs. Un policier sur l'escalier, à côté du commissaire Degas, en profita pour prendre des photos. Immédiatement deux militants kémites prirent des photos des policiers. La tension monta un instant et s'ensuivit une discussion classique :

— « Vous n'avez pas le droit ».

— « Pourquoi vous et pas nous ? ».

Puis tout s'est calmé.

Ce qui m'a frappé, c'est que les Noirs étaient réellement calmes, décontractés et pas agressifs. Mais il m'a semblé ne pas faire de doute que s'il y avait eu une tentative d'arracher l'appareil photo du Noir ou une tentative d'arrestation, le pugilat eut été instantané et général. Et j'ai eu peur. Pas du pugilat. Mais parce que cela aurait été dommage et cela n'aurait contribué qu'à obscurcir, peut-être définitivement, ce que le message des « kémites » pourrait avoir d'utile et d'éclairant pour comprendre le merdier dans lequel nous sommes tous.

Un point sur lequel il faut réfléchir. Au moment où la tension est montée, a tout de suite fusé, à l'égard des policiers : « Racistes ! ». Alors qu'il s'agit de comportements antagoniques qui eussent été exactement les mêmes si les protagonistes du conflit avaient été de la même race.

**Il y eut encore d'autres Sonderaktion.** Le 31 mars, dans le triangle des Bermudes (C'est un code pour moi) et le 6 avril, au métro Brochant et à la librairie Résistance. Le 14 avril, à Une librairie, où l'on est généralement révisionniste, mais où l'on juge inopportun d'en faire état ; puis à la Fontaine des Innocents. Nous y trouvons un meeting des « Indigènes de la République ».



Distribution de cartes. La fatigue et la lassitude m'ont conduit à éviter un incident qu'il aurait été aisé de transformer à notre avantage, mais il faut ménager ses<sup>27</sup> forces et ne pas prendre de risques. Un Palestinien, qui me proposait son aide pour en découdre avec les quelques militants qui prétendaient m'interdire de diffuser, me suggère d'aller au Bourget.

Bonne idée. Mais avant :



La liberté d'expression de la Vieille France sous la protection de la Force Noire.

**Marche ou crève.** Le 15 avril, une Sonderaktion au Bourget, à la Rencontre annuelle des musulmans de France, organisée par l'UOIF. Cette Sonderaktion fut une réussite exceptionnelle. Plus de trois mille cartes VT ont été distribuées, et deux cents tracts « l'Abbé Pierre ». Elle devrait avoir des conséquences importantes, et a déjà été l'occasion de rencontres prometteuses, qui confirment que les voies de Dieu sont... surprenantes.

J'évoque ici ces Sonderaktion pour m'en souvenir plus tard, mais je ne vais pas commencer à les raconter toutes car cela conduirait à retarder la rédaction de la partie décisive de ce bulletin.

Il fallait cependant en évoquer quelques-unes pour faire au moins comprendre une chose tout à fait

<sup>27</sup> C'est-à-dire les miennes et celles du Kommando, car dans l'ensemble, et pour les autres, il faudrait au contraire se ménager moins.

fondamentale : On ne perçoit pas le monde dans lequel on vit de la même manière selon que l'on lutte, agit et réagit, ou selon que l'on subit passivement le déroulement des événements, suivi à la télévision. La Vieille Taupe, aussi minuscule soit-elle, est un organe d'action et de combat.

Après l'audience du 2 avril du procès Faurisson/Badinter, une centaine au moins de révisionnistes se trouvaient là. Certains avaient fait le déplacement de Bretagne ou de l'Ardèche. Ils étaient abasourdis et démoralisés par ce à quoi ils avaient assisté (moi aussi). Mais rien ne leur était proposé pour se réunir, pour discuter, pour agir ensemble. Il y en aurait eu pourtant des choses à faire...

Vous voulez des exemples ?

Eh bien, distribuer gentiment, poliment, avec le sourire, et en souriant encore plus à ceux qui manifesteraient le moindre agacement, les cartes de la VT, dans tout le Palais de justice, à la sortie des chambres, au restaurant du Palais, à la buvette, dans les couloirs. Ce ne serait pas passé inaperçu !

Il aurait été difficile et imprudent de prévoir et d'organiser un repas commun ou une réunion, parce que l'heure de clôture de l'audience était aléatoire et que les révisionnistes doivent toujours prévoir l'imprévu et le pire. Les droits de l'homme révisionniste ne comportant pas encore le droit de réunion protégée des provocations.

Mais qu'est-ce qui empêchait de donner à tous, à la sortie de l'audience, rendez-vous à 15 heures à la Sainte Chapelle, avec la consigne de recruter le plus de participants possibles (téléphones portables) pour prier Dieu de donner au juge Bonnal, et à ses assesseurs, le courage de respecter la loi, et d'y réciter une dizaine de chapelets ?

J'aurai recruté des athées et des musulmans qui se seraient précipités avec joie et respect. Et cela n'aurait pas manqué de finir par se savoir, dans tout le Palais, dans la ville et dans tout l'univers (*Urbi et Orbi* pour tout dire).

Nous aurions pu aussi, à l'exemple de trois<sup>28</sup> spectateurs, applaudir à tout rompre, à la fin de l'audience, pendant plusieurs minutes, avec triple ban en rythme, et rappel des artistes, mais toujours parfaitement paisibles et souriants. Le tribunal eut été surpris. Les gendarmes, qui s'emmerdent comme c'est pas possible aux audiences, auraient eu du mal à ne pas rigoler et à ne pas se joindre à la joie, qu'il faut libérer.

Badinter, qui est intelligent, se serait dit qu'il devenait impérativement nécessaire de faire un effort

---

<sup>28</sup> Je croyais avoir été le seul, mais j'ai appris que nous avons été indiscutablement au moins trois, un révisionniste derrière moi et une dame âgée au premier rang, sur le banc au haut dossier de bois, ennemie de la liberté d'expression de Faurisson. Il n'est pas contesté que c'est bien moi qui ai donné le signal. J'ai donc contribué, *bien que ce fût interdit*, à libérer l'expression de cette dame, résistante à la prétendue pression exercée par les faurissonniens. CQFD.

de pensée ! Et les médiats, qui sont ce qu'ils sont, n'auraient pas manqué de se faire l'écho de cet événement. Certains eussent même été ravis de parler de la chose en parlant d'autre chose.

Ne faut-il pas, si on veut que les médiats parlent du révisionnisme, ne pas leur répéter toujours la même chose, à plus forte raison si c'est justement la chose dont ils n'ont pas le droit de parler !

Mais ni Faurisson, ni Delcroix ne souhaitaient de Sonderaktion ce jour-là au Palais, et sans leur approbation, cela pouvait déboucher sur le spectacle de tensions et de conflits entre révisionnistes et... une Sonderaktion ratée, dans laquelle Wilhelm Stein aurait risqué de perdre une partie de son autorité nouvelle, particulièrement précieuse pour la dernière bataille.

Ce qu'il faut retenir en tous cas c'est que tous les participants aux Sonderaktion évoquées ci-dessus en sont ressortis avec un moral renforcé, et le désir de recommencer en tenant compte de l'expérience acquise.

D'ailleurs, même au procès Robert contre Robert, l'initiative de la VT n'aura pas été inutile. Comme je l'ai dit plus haut, la VT s'était bornée, à l'audience du 12 mars, à remettre à la presse un petit dossier, qui comportait chacun une carte différente de la VT. Une journaliste à remis sa carte à Robert Badinter, depuis le box de la presse. C'était celle où figurait au recto le dessin de Konk qui se trouvait en quatrième de couverture du livre de Pierre Guillaume, *Droit et Histoire*. Il représente un justiciable, agenouillé devant les autorités d'un tribunal d'inquisition, qui prononce dans une bulle : « Les chambres à gaz ont existé. ». Je l'ai vu froisser rageusement la carte.

Puis la ranger soigneusement.

Il a eu raison. Cette carte synthétise la situation.

En ce moment, le tribunal de Mannheim, en Allemagne, institue la chambre à gaz en postulat judiciaire sur lequel reposerait l'ordre européen, et distribue généreusement les années de prison. C'est ce qui se prépare en France, et ailleurs. Et c'est très précisément ce que prépare le « réquisitoire » de Cordier et la mise en scène spectaculaire à laquelle nous venons d'assister.

C'est aussi en Europe, il y a quelques Vingt-cinq siècles, que des philosophes s'interrogeaient sur cette merveilleuse faculté qu'a la vérité de s'imposer à l'esprit par l'effet de ses seuls charmes. Ils parlaient de Logos et de Raison. On a parlé de « Miracle grec ». C'était aussi le thème central du discours de Ratisbonne<sup>29</sup> du Pape Benoît XVI.

On peut s'interroger sur l'avenir d'une vérité qui a besoin pour se conforter de l'amende et de la prison, et de l'avenir d'une Europe qui a renoncé à ses fondements spirituels les plus ancestraux, comme à ceux plus récents, de sa Renaissance.

---

<sup>29</sup> Ratisbonne est le nom, en Français, d'une ville d'Allemagne, qui était aussi à l'origine du nom d'un célèbre Juif converti au catholicisme traditionnel, c'est-à-dire antijudaïque et philosémite.

L'Occident se suicide en se soumettant au postulat judaïque.

**Lundi 23 avril 2007**  
(date de rédaction)

Il est difficile de poursuivre la rédaction de ce bulletin en ce lendemain d'élection sans glisser un mot sur le sujet.

J'ai été tout à fait surpris par le résultat, et en particulier par la faiblesse du score obtenu par Jean-Marie Le Pen (qui était le seul à avoir manifesté une opposition réelle à la loi Gayssot). Je crois avoir montré, tant dans ma première que dans ma seconde et dernière lettre ouverte à Lionel Jospin combien je tiens l'antilepenisme pour une névrose nationale.

Il semble bien que de nombreux électeurs potentiels aient fait le calcul suivant : Si Le Pen est au deuxième tour, Sarkozy sera élu dans un fauteuil avec les voix de la « gauche ». Les uns ont voté Ségolène, beaucoup ont voté Bayrou.

Mais peu importe. Deux candidats restent en lice. Ce qui est sûr, c'est que celui qui sera élu aura affaire à la Vieille Taupe, et réciproquement. Ce qui nous importe c'est de renforcer la VT. Un point c'est tout. Sur la question centrale, la question de la « guerre des civilisations » dans laquelle voudrait nous entraîner le bellicisme USraëlien, Ségo ou Sarko ne valent pas mieux l'un que l'autre. La soumission au lobby qui n'existe pas de l'une comme de l'autre est totale. Les déclarations de Ségo sur le nucléaire iranien constituent un signal de soumission aux volontés de l'empire USraëlien. Au surplus, au cas non improbable où la situation s'aggraverait dans ce domaine, il serait probablement beaucoup plus facile d'unifier une lutte révolutionnaire contre la guerre avec Sarko au pouvoir qu'avec Ségolène, qui disposerait encore des capacités de mystification que conserve la « gauche », alors que Sarko est plus dévoilé. Donc pas question de participer à cette mascarade que sera le deuxième tour. Si la démocratie désigne Sarko, ce qui me paraît probable, elle désignera le Président à qui la vieille taupe aura le plaisir de faire avaler sa kippa.

L'échec de Bové est très instructif. Il aurait eu une place s'il avait clairement conçu sa candidature comme un moment dans l'organisation des luttes à la base. Pour appuyer les luttes sur le terrain, des faucheurs d'OGM par exemple. Car la culture des OGM en plein champ crée une situation irréversible, un fait accompli totalement cynique qui nécessite une riposte immédiate et pratique, qui nécessite un passage à l'acte... Il aurait donc pu contribuer à démystifier la « politique », et à unifier sur le terrain des forces réelles en gestation.

En annonçant d'emblée qu'il ferait voter pour « la gauche » au second tour, terrorisé par l'accusation de « faire le jeu de la droite » s'il ne l'avait pas fait, il révélait qu'il était dans le système et incapable d'en sortir.

La situation n'a plus besoin d'incapables.

**Jeudi 26 avril 2007**  
(date de rédaction)

Au lieu de reprendre sagement la rédaction, j'ai cru devoir répondre à certaines des lettres injurieuses que la diffusion de la première partie de ce bulletin sur Internet m'avait values. Finalement, je publie ici l'un de ces échanges, en ce qu'il est instructif, et que ma réponse constitue une synthèse plus ramassée du problème juridique en cause dans le procès des deux Robert.

### **Un échange de courriels sur Internet**

Le 23 avril 2007, à 18:24, Cabinet BELINGA a écrit :

Monsieur,

Je ne sais pas d'où vous tenez mon adresse électronique, mais en tout état de cause, vous avez dû vous tromper d'interlocutrice.

Je vous saurai gré désormais de me rayer de votre liste de diffusion ; vos élucubrations révisionnistes, antisémites et provocatrices ne sont pas de mon goût.

Vous m'obligeriez donc en cessant de m'importuner avec votre torchon.

Odile BELINGA

Avocat

Ligue Des droits de l'Homme

Fédération du Rhône

Présidente.

### **Réponse de Pierre Guillaume** envoyée le 26 04

Maître,

Libre à vous, Madame, de considérer comme des « élucubrations » les travaux des historiens révisionnistes. Libre à vous de continuer à ne pas les lire pour conserver vos opinions conformistes, dominantes, et de ce fait rassurantes.

Mais le texte que je me suis permis de vous adresser ne comportait pas le moindre développement concernant l'histoire, révisionniste ou pas.

C'était, pour l'essentiel le compte-rendu de deux audiences judiciaires qui se sont déroulées en France, à Paris, respectivement le 12 mars et le 2 avril 2007.

Au terme de l'audience du 2 avril, le procureur de la République, François Cordier a appelé le tribunal à **ne pas appliquer la loi** pour ne pas risquer de se faire complice des « négationnistes » et de « l'antisémitisme ».

Il s'est livré pour cela à une interprétation grossièrement falsificatrice d'un jugement rendu le 8 juillet 1981 par la première chambre, première section du tribunal de Paris, et d'un arrêt le confirmant, de la cour d'appel de Paris, première chambre section A, rendu le 26 avril 1983, contre

lequel il n'y eut pas de pourvoi en cassation.

**Cet arrêt était donc définitif**, selon les principes constants du droit positif en France.

**Cet arrêt déplaisait souverainement aux ligues**, qui avaient pourtant obtenu la condamnation, toute symbolique il est vrai, du Professeur Faurisson. Parce que cet arrêt ne condamnait, ni pour « falsification de l'histoire », ni pour aucune falsification, ou troncation, ou ignorance délibérée identifiable d'un quelconque document.

Ce jugement et cet arrêt articulaient cependant à l'égard du Professeur Faurisson un certain nombre de reproches qui se référaient pour l'essentiel à l'image médiatique du Professeur, et à une malheureuse phrase de 60 mots, prononcée des mois après l'assignation introductive d'instance. Ils ne se référaient justement pas aux « matériaux exclusivement fournis par les parties » qu'évoquait le tribunal dans un attendu important sur le plan des principes: « **Attendu que les tribunaux, appelés à trancher des litiges avec des matériaux exclusivement fournis par les parties, n'ont ni qualité ni compétence pour juger l'Histoire;** »

Ces reproches justifiaient une condamnation très symbolique, consistant essentiellement en la publication forcée, aux frais du Professeur, d'abord du jugement, puis de l'arrêt, l'un et l'autre « balancés ».

Ce jugement, puis l'arrêt qui le confirma, donnaient si peu satisfaction au dogmatisme caméral de la LICRA, et autres ligues de vertu, que leurs publications donnèrent lieu à des incidents sans précédent dans les annales judiciaires, dont la condamnation du célèbre Dalloz-Sirey, pour « falsification » !

Ce à quoi nous avons assisté le 12 mars et le 2 avril, c'est à une tentative de renverser purement et simplement le résultat auquel était parvenu la dialectique judiciaire dans un procès historiquement réel qui s'était déroulé entre le 15 février 1979 et le 26 avril 1983.

Cette tentative s'est développée à deux niveaux :

1°/ Substituer pour l'histoire médiatique ce procès filmé, mis en scène par Robert Badinter avec la complicité probable<sup>30</sup> du président du tribunal et du parquet, en place du procès réel. Les médiats s'instituent ainsi en Juridiction suprême, bien au-dessus de la Cour de cassation et du Conseil constitutionnel.

2°/ Tenter d'obtenir qu'un tribunal, en déboutant Faurisson de sa demande, donne une caution judiciaire à une interprétation grossièrement falsificatrice et mensongère du jugement de 81 et de l'arrêt de 83. Cette interprétation falsificatrice et mensongère étant précisément celle contre laquelle le tribunal en 1981, et plus fermement encore, la cour

en 1983, avaient explicitement voulu se prémunir par des attendus et considérants explicites.

Revenons au procès historique réel, qui s'est historiquement déroulé, tel qu'on peut le vérifier dans les archives.

Il avait été parfaitement défini par Jean Pierre-Bloch, président de la LIC(R)A:

« Ce n'est pas un procès en incitation à la haine raciale, c'est un procès que nous faisons à un historien qui n'est pas sérieux »

L'assignation de la LIC(R)A se fondait sur la jurisprudence de l'arrêt Branly.

Un auteur avait prétendu raconter l'invention de la TSF sans mentionner le nom de Branly. La falsification était évidente, et d'ailleurs non contestée, puisque l'auteur, anticlérical, défendait son « droit » de ne pas mentionner Branly, intellectuel catholique militant. La famille Branly avait demandé réparation pour « dommage » en application des articles 1382 et 1383 du code civil. Elle avait obtenu gain de cause.

Jean Pierre-Bloch **croyait** que la situation était analogue, et qu'il n'y aurait aucune difficulté à confondre le « faussaire ».

Sous l'intitulé : Faits, procédure, prétentions des parties, le tribunal résume fort bien : « Selon la LIC(R)A, la faute de grave imprudence commise par M. Faurisson aurait consisté à « volontairement fausser la présentation de l'histoire », à « volontairement tronquer certains témoignages, tel celui de Johan Paul Kremer » et à « écarter sans justification sérieuse un certain nombre de preuves retenues jusqu'alors, par les instances judiciaires nationales et internationales ».

Seulement voilà, le tribunal, **à sa stupéfaction sans doute**, a été obligé de constater, **en fonction des matériaux fournis par les parties** que la LICRA **ne parvenait pas à apporter la preuve de la moindre falsification, générale ou particulière, commise par le Professeur**. Elle ne parvenait pas nom plus à établir la troncation malicieuse ou fautive du moindre témoignage. Et si le Professeur avait bien écarté un certain nombre de preuves retenues jusqu'alors... C'était avec des justifications très sérieuses !

C'est bien pour cela qu'il fallut, sept ans plus tard, voter « dans l'émotion provoquée (l'émotion) par la profanation de Carpentras » une loi liberticide qui obligeait les juges à sanctionner les travaux révisionnistes en dispensant d'avoir à rechercher s'ils étaient fautifs ! la loi Fabius-Gayssot, du 13 juillet 1990.

C'est très précisément ce cours réel du procès réel, et son résultat définitif que voulaient exorciser Robert Badinter et sa flibuste.

Je pensais, naïvement peut-être, que ces questions étaient encore susceptibles d'intéresser un avocat. C'est pourquoi j'ai adressé cette première partie de mon bulletin confidentiel à un nombre certain d'avocats, de façon à ce que ceux que le sujet n'inquiète pas *motu proprio* s'inquiètent au moins de ce que pourraient en penser leurs confrères.

<sup>30</sup> Sur le plan formel, l'autorisation a été donnée par le juge Claude Grellier, magistrat délégué par le Président de la cour d'appel, en vertu d'une loi Badinter de 1985.

Vous m'apprenez qu'en outre vous êtes Présidente de la fédération du Rhône de la Ligue des Droits de l'Homme et vous me traitez d'antisémite.

À ce titre vous aurez droit à une suite, mais les circonstances m'obligent à interrompre la rédaction, et je voudrais que cette première partie de mon torchon vous parvienne à la date anniversaire de l'arrêt *définitif* du 26 avril 1983.

Veillez agréer, chère Maître l'expression de mes hommages.

Pierre Guillaume

Cette Sainte Odile Bélinga m'aura donc donné l'occasion de synthétiser ma pensée concernant les enjeux du procès Robert contre Robert, et de l'exprimer en une page au lieu de seize. Qu'elle en soit remerciée.

Il est donc venu au Kommando de la VT qui avait déjà pris la peine de relever sur l'annuaire du barreau de Lyon les adresses électroniques des Maîtres et des Maîtresses, l'idée d'envoyer ce texte beaucoup plus court à 200 avocats parisiens.

Que n'avait-on pas fait là ! Ce fut une avalanche de protestations outragées. Les plus bénignes me demandaient simplement de retirer leur nom de « la liste de diffusion » de la VT. Mais d'autres agréaient cette réclamation de la description d'effets physiologiques que la simple idée de l'existence de la Vieille Taupe provoquait chez eux ! On me menaçait même des foudres de la loi pour le crime indéfinissable d'avoir osé leur écrire !

Chacun voulant prendre à témoin son confrère de sa fermeté d'âme, ou craignant d'être suspecté d'en manquer, envoyait copie à ses confrères de ses courriels libérateurs de l'infâme soupçon d'avoir pu être un instant un lecteur curieux ou même intrigué...

Si bien que j'ai dû me fendre de la lettre suivante :

Maître,

Je ne voudrais pas vous laisser croire que vous auriez l'honneur de figurer sur la liste de diffusion de la Vieille Taupe.

Votre adresse électronique figure tout bêtement sur l'annuaire des avocats du barreau de Paris.

J'avais cru pouvoir m'adresser à des avocats pour attirer leur attention sur une affaire judiciaire en cours, qui soulève des questions de principes, et menace directement l'équilibre de l'institution judiciaire elle-même.

Compte tenu de la gravité de la situation, je m'étais adressé à un nombre certain d'avocats dans l'espoir, exaucé si j'en juge par l'avalanche de protestations coordonnées que j'ai reçues, que ceux qui ne s'intéresseraient pas à la situation de leur propre mouvement, s'inquiéteraient au moins des pensées de leurs collègues.

L'arrêt, réputé définitif, du 26 avril 1983, qui condamnait Faurisson, mais précisément pas pour « falsification de l'histoire », a rendu nécessaire, sept ans plus tard, le vote de la loi du 13 juillet 1990, dite

« Fabius-Gayssot », qui présente l'avantage d'éviter aux juges d'avoir désormais à se poser des questions.

Mais cette loi sans précédent présente l'inconvénient de faire du génocide-holocauste-shoah-extermiation-judéocide-chambres-à-gaz la seule vérité historique qui ait besoin de la loi, de l'amende et de la prison, pour s'imposer.

Ce qui permet aux révisionnistes de relever ce fait.

La solution, esquissée par Maître Rasle, puis reprise, développée et radicalisée par le procureur François Cordier, et suggérée sur un ton comminatoire au tribunal, repose sur une falsification pure et simple, tant du jugement du 8 juillet 1981, rendu par la première chambre, première section, du tribunal de grande instance de Paris, que de l'arrêt du 26 avril 1983, prononcé par la première chambre de la cour d'appel, section A.

Cette solution, si par malheur elle était adoptée par le tribunal, devrait nécessairement déboucher dans quelques années sur une loi interdisant aux révisionnistes de diffuser l'arrêt du 26 avril 1983, aux Professeurs de droit de le commenter, aux Maîtres de conférence d'en faire un sujet de travaux pratiques, aux étudiants d'en discuter. Les professeurs de français, de philosophie, de logique, devraient également être surveillés... Ce qu'à Dieu ne plaise.

Je vous suggère donc de relire attentivement le précédent courriel que je m'étais permis de vous adresser. Je répondrai à toutes les *demandes* complémentaires d'information.

Je vous prie d'agréer, mon cher Maître, l'expression de mes sincères salutations.

Pierre Guillaume

P.S. : Ce *dernier* courriel vous est adressé simplement et personnellement, ainsi qu'à tous ceux de vos confrères qui ont demandé à être « retiré des listes de diffusion » de la Vieille Taupe.

Ceux qui ont cru devoir accompagner courageusement cette demande d'injures, de diffamations ou de commentaires déplacés, verront leur courriel publié, sur Internet d'abord, et dans un livre à paraître, dont le titre n'est pas arrêté, afin que nul n'ignore leur résistance héroïque à la montée du révisionnisme.

P. G.

Bien que cette lettre explicitât on ne peut plus clairement que la VT n'enverrait pas le moindre courriel, et n'avait jamais eu l'intention de le faire, à moins d'être sollicitée par une demande, elle entraîna quelques réitérations courroucées mais aussi quelques échanges plus sympathiques, qui ne menacent cependant pas encore le tabou !

Mais à ce jour pas le moindre argument présentant le moindre intérêt

**27 avril 2007**  
(date de rédaction)

Je suis préoccupé par l'organisation des Sonderaktion du 28 avril, du 29 avril, du 1<sup>o</sup> mai, du 3 mai, du 5 mai !

Tout ça va faire au moins 1200 km en voiture. En plus de tout le reste, et de la gestion des impondérables, qui est le plus difficile. Et surtout, le manque de foi, d'espérance et de charité !

J'avais appris, il y a bien longtemps, le nom de ces trois vertus théologiques ! Mais je m'aperçois aujourd'hui, en pratique, que ce sont tout simplement les trois vertus nécessaires à... l'activité révolutionnaire !... À condition de se mettre d'accord sur le sens du mot charité, qui n'est justement pas le sens commun du mot.

**30 avril 2007**  
(date de rédaction)

**Sonderaktion des 28 et 29 avril.** Compte-rendu très sommaire. Samedi 14 heure 30, Fontaine des Innocents au rendez-vous habituel, tous les derniers samedis du mois, de soutien au peuple palestinien. J'étais surtout venu chercher des invitations pour le spectacle de Dieudonné au Palais des sports, principal objectif de la Sonderaktion.

Le Kommando était composé de deux personnes. J'en avais profité pour donner rendez-vous à Joël Bouard, pour mieux faire connaissance. Mais nous avons rencontré sur place des amis, révisionnistes ou non, et, de façon inattendue, la tribu Ka, Kémi Séba lui-même, et quelqu'un qu'il n'est pas opportun de révéler aujourd'hui (nous sommes en guerre, et la dernière bataille est engagée). Nous nous sommes contentés pour cette fois de diffuser quelques cartes et une vingtaine du tirage « Coup d'État judiciaire ».

J'ai eu mes invitations, qui conditionnaient la suite. J'avais reçu la veille un coup de téléphone d'un musulman de province rencontré au Bourget (vous voyez à quoi servent les Sonderaktion). Il va organiser une Sonderaktion dans sa province en compagnie de deux de ses amis du FN. Ils montaient tous les trois à Paris au spectacle de Dieudo, et voulaient bien renforcer le Kommando parisien, composé de trois personnes cette fois. Le matin même s'était rétabli un lien rompu depuis deux ans avec une activiste révisionniste que l'inactivité avait déçue, et qui reprenait instantanément du service, en recrutant son ami. Le Kommando était donc porté à Huit ! Ce qui n'était plus arrivé depuis des années.

J'avais été contraint de garer ma voiture contenant le stock de munitions au parking souterrain, après avoir cherché vainement à la garer à proximité de l'entrée du Parc des sports. Je pensais qu'il y aurait une importante présence policière. Mais surtout, je n'avais pas décidé quel type de Sonderaktion nous allions réaliser. L'objectif était de marquer la présence de la Vieille Taupe, mais sans créer

d'incident. Fallait-il distribuer les cartes ? Distribuer le tiré à part du n°21 ? Au surplus, les cartes avec le texte de Wilhelm Stein se diffusent partout sans le moindre problème, mais d'autres suscitent des réactions, ou, en tout cas, les éventuels diffuseurs ont des réticences à les diffuser. Résultat, ce sont celles qui restaient en stock. Ensuite, je ne voulais pas avoir l'air de tenter une OPA sur le spectacle de Dieudo. Il en résulta une hésitation. Diffuserait-on à l'entrée ? À la sortie ?

À ma grande surprise, aucune présence policière. Aucune fouille, même du gros paquet que je portais, et... une impressionnante densité de révisionnistes qui me manifestaient leur sympathie ! La seule interrogation portant sur l'opportunité de me montrer trop ouvertement en ce lieu. Finalement j'ai distribué deux cent cartes environ à l'entrée. Au passage j'ai pu donner un exemplaire du tiré à part du n°21 à Jeannou Le Pen, que j'ai eu la surprise de reconnaître. Puis je suis entré assister au spectacle, étonné qu'il n'y eut ni police ni presse. Le service d'ordre est efficace et tout à fait débonnaire. À l'entracte un incident éclate entre deux spectateurs sans qu'on sache pourquoi, il est réglé sans dégénérer.

Il y a deux sorties. Nous n'en couvrons qu'une. Près d'un millier de cartes sont distribuées. Aucun problème. Puis surprise, des gens nous regardent interloqués, une dizaine de cartes sont par terre, jetées par ceux qui les ont reçues. C'est tout à fait exceptionnel que des cartes VT soient jetées. Ce sont toutes des cartes « Les chambres à gaz ont existé ». Des membres du service d'ordre du Palais des sports viennent nous voir ; — « vous avez le droit de distribuer ça ? Vous avez demandé aux organisateurs ? »

On nous avait pris pour des Juifs venus réaffirmer leur foi et quelqu'un s'en était plaint ! Mais personne n'a manifesté la moindre violence.

**Mercredi 2 mai 2007**  
(date de rédaction)

**Sonderaktion du 1<sup>o</sup> mai.** En mai, fais ce qu'il te plait. Contrairement à une légende soigneusement entretenue par nos adversaires, la diffusion des écrits révisionnistes n'a jamais été facile dans les réunions du Front National. Tout au contraire le service d'ordre avait comme consigne de les empêcher ; la majorité des adhérents de base étaient hostiles, et certains violemment. La majorité ne connaît du révisionnisme que sa caricature médiatique.

Qu'en serait-il après l'affaire Gollnisch, d'une part, et après ce que l'on peut appeler l'échec de Jean-Marie Le Pen au premier tour des élections ? La déception des militants allait-elle se retourner contre les « révisionnistes », responsables de tous les maux ?

Première déconvenue, trois membres du Kommando se trouvaient empêchés pour des raisons sérieuses. Mais un Sonderkommando de quatre

membres pouvait quand même être constitué. Et... à notre surprise, non seulement il n'y eut pas la moindre entrave à la diffusion des cartes de la VT et du tiré à part du n°21 « Coup d'État judiciaire », mais l'accueil fut absolument exceptionnel. Beaucoup connaissaient la VT, manifestaient leur joie de la voir réapparaître.



Un seul responsable régional manifestait son hostilité, mais sa base s'était abondamment approvisionnée en cartes et en brochures. Des brochures et des cartes furent remises dans à peu près tous les cars qui repartaient en Province. En résumé et à l'unanimité du Sonderkommando, le succès a été total et constitue un puissant encouragement à poursuivre.



L'instant sacré du passage de la ligne :  
Un chèque à l'ordre de la Vieille Taupe

**Sonderaktion du 3 mai.** Le procès de Kémi Séba, et de Héry Séchat à Chartres.

Rappelons que l'un comme l'autre ont déjà été condamnés pour « outrage à détenteur de l'autorité publique » à la suite de leur arrestation le 9 février 2007, sur le parking du Carrefour de Chartres, puis devant le commissariat (bulletin n°20 page 12). Ce qui leur valut respectivement cinq mois de prison, dont trois avec sursis et deux mois de prison. Ce sont les mêmes événements qui leur valaient cette fois une inculpation pour « incitation à la haine raciale » pour les propos tenus face aux policiers et des déclarations aux journalistes. La LIC(R)A était partie civile. La Vieille Taupe tenait à être présente et à manifester sa solidarité, nonobstant les désaccords que nous pouvons avoir, car ils ont d'abord été victimes d'une

manipulation et d'une provocation de la part du lobby qui n'existe pas. (C'est en effet une prétendue contre-manifestation du Bétar et de la Ligue de Défense Juive qui avait justifié le retrait de la salle de réunion, puis le piège policier pour les accueillir. En pratique de simples menaces téléphoniques à l'aide desquelles des activistes juifs font interdire les réunions qui leur déplaisent sous prétexte d'un risque de trouble qu'ils sont les seuls à provoquer. Puis lorsque ces agissements provoquent des réactions et des déclarations insuffisamment contrôlées, ils se posent en victimes de l'antisémitisme toujours renaissant et de l'immonde bête...) Ensuite parce que ces Noirs sont susceptibles de faire exploser les mensonges du prétendu antiracisme juif qui ont complètement contaminé la République et les médias.

Le Sonderkommando de la VT était composé de deux membres. Le problème n'était pas très simple. Il fallait à la fois se manifester mais éviter de tomber dans le piège qui pouvait être tendu pour faire porter aux accusés l'infamie d'être en plus de tout « négationnistes » et pour accuser la Vieille Taupe de ne rechercher que l'alliance « d'antisémites ».

Un certain nombre de cartes VT ont été placées dans et autour de la Cathédrale. Des « Coup d'État judiciaire » ont été remis à un journaliste local et à un avocat rencontré au café où nous déjeunions.

13 heures, une cinquantaine de Noirs, hommes et femmes, dans la minuscule place devant le tribunal, la plupart avec des T-shirts noirs avec l'inscription « Génération Kémi Séba » et frappés de la croix dite « égyptienne » ou Ankh.



Un « kémite » lit le poème de Wilhelm Stein au dos d'un dessin de Chard créé spécialement pour cette Sonderaktion.

À l'ouverture du tribunal, le commissaire Degas fait savoir que les T-shirts ne seraient pas admis dans la salle. Après quelques protestations et rouspétances bénignes, les T-shirts sont retournés et les inscriptions disparaissent. Tout le monde peut entrer. Je ne trouve rien de choquant à cette exigence du commissaire Degas, que j'avais prévue. Raison pour laquelle le Sonderkommando VT ne portait pas le T-shirt.

Le portique de détection des métaux est en panne. Fouille à l'entrée, mais infiniment moins tatillonne

que le 22 mars. Les policiers semblent avoir compris que les « kémites » n'ont pas l'intention d'introduire autre chose que leur cohésion et leur force spirituelle dans le tribunal. Le commissaire Degas fait saisir la dizaine de « Coup d'État judiciaire » que j'avais à la main et que je m'apprêtais à donner au tribunal, au procureur, et aux avocats, pour leur information. Le policier qui les saisit me dit qu'il me les rendra à la sortie. Plus embêtant, le deuxième membre du Sonderkommando se voit interdire l'entrée avec son gros appareil photographique, même dans sa sacoche, alors qu'une femme qui s'avérera liée aux policiers, entre sans problème l'appareil sur le ventre. Mais je n'ai plus l'énergie des « kémites » pour créer un incident, et ce ne serait pas opportun.

Le problème est que la sacoche contenait aussi le complément du stock de « Coup d'État judiciaire », et qu'il faut aller la ranger dans une voiture assez loin. Quand la Sonderführerin des services photographiques de la VT revient, la salle est pleine. On n'entre plus ! Il y a une cinquantaine de « kémites » à l'intérieur. Je ne sais combien à l'extérieur.

Finalement, devant la déception et des explications tout à fait polies et respectueuses, la femme policier qui avait « fouillé » la Sonderführerin, la fait entrer et va chercher spontanément une chaise inutilisée qui se trouvait dans le prétoire et l'installe au fond de la salle. Qu'elle en soit remerciée. Ces comportements, tout comme la répression justifiée, sont beaucoup plus susceptibles de faire diminuer les tensions que la répression LICRAsseuse, qui est perverse.

Pour ma part, je suis installé au troisième rang, où les circonstances m'avaient obligé à céder la place que j'avais réservée à la Sonderführerin à un voisin non identifié. Devant moi, trois policiers (en civil) plutôt costauds. À ma gauche, le policier en civil qui m'avait saisi les « Coup d'État judiciaire ». De l'autre côté de l'allée, au moins deux policiers dont l'un laisse voir le canon d'un pistolet automatique dépasser de son polo lorsqu'il fait un mouvement... À la porte et à l'extérieur, des policiers en uniforme. Le commissaire Degas est en uniforme. Il me semble attentif mais pas inquiet. L'avocat de la LIC(R)A, Maître Nicolas Benouaiche, est très entouré. Sourires, poignées de main, on veut lui montrer combien on n'est pas antisémite. Mais lui cache mal sa tension et même son inquiétude. Il sera nul. Maître Innocent Fenze, avocat des « kémites », Noir, est bien seul.

Pendant des heures défilent des affaires communes, de vols, d'agressions, de violences. Un accident de la route, mortel, où rien ne permet de comprendre la genèse ou la cause réelle de l'accident, mais où le peut-être en partie responsable, qui est un brave homme, voit sa vie pourrie... Les clichés et discours convenus des avocats. Les renvois aux calendes grecques, avec leurs conséquences humaines considérables... Les multirécidivistes, la

prison, l'inutilité, l'impuissance. Une audience de tribunal est un catalogue terrifiant des misères et des tares sociales. Désespérant... Passons...

Après des heures, enfin l'Affaire. Avec Kémi Séba et Héry Séchat, le ton change. Ils sont clairs. Ils assument toutes leurs paroles et leurs comportements. À la limite de l'arrogance, et parfois un peu au delà, ils rétorquent au tribunal et au procureur, qui semblent étonnés de découvrir qu'ils ont affaire à des gens éduqués et cultivés. Ce n'est pas la clientèle habituelle du tribunal.

Mon impression est que le tribunal, son président, et même le procureur, qui s'apprêtaient à régler leur compte à des « antisémites primaires » plus ou moins abrutis ont été perplexes, et soucieux de ne pas apparaître « négrophobes ». Donc finalement plus attentifs à ce qu'ils entendaient qu'on pourrait le croire. J'ai eu le plaisir d'entendre les noms de Noam Chomsky, d'Israël Shahak, d'Israel Samir, et bien d'autres.

Lorsque Kémi Séba a évoqué l'antisionisme des Falashas, qu'il a défini (à tort) comme des Juifs de race noire, une femme parmi les « kémites » a levé le bras en disant « moi ! ».

L'antisionisme affiché n'est-il qu'un déguisement commode d'un « antisémitisme » coupable par définition. C'est la thèse de la LICRA, et c'est de quoi s'est inquiété le président du tribunal, Denis Roucou, avec m'a-t-il semblé, un réel désir de comprendre... Mais il aurait fallu tellement plus de temps et de connaissances.

L'avocat de la LICRA a semblé abasourdi et ne même pas connaître certains des noms de Juifs antisionistes évoqués par l'accusé. Si bien que sa plaidoirie-réquisitoire a été une sorte de paquet cadeau du catéchisme Licrasseux tellement cousu de fil blanc qu'elle a agacé même le président et déçu le procureur, qui m'a semblé, bien qu'il partageait les mêmes préjugés, disposé à faire un effort pour comprendre.

Dans les trente premières secondes on a eu droit à la Shoah, au négationnisme, à la sempiternelle théorie du complot et à la haine sans la moindre cause que suscitent les Juifs chez des malades mentaux que sont les antisémites.

Le procureur Bruno Revel m'a paru plus dépassé par une situation qu'il ne comprenait pas que vraiment méchant. Cela dit, cela ne l'a pas empêché de prononcer un réquisitoire surréaliste qui impliquait, comparé à ses réquisitoires dans les autres affaires, qu'il serait plus grave en France de prononcer des paroles antisionistes (qui pourraient dissimuler de l'antisémitisme) que de voler, agresser, etc...

Six mois de prison ferme !!!

Et dix mille Euros d'amende !!! Ce qui dans la situation concrète de Stellio Capo Chichi (le vrai nom du Fara Kémi Séba) est monstrueux.

Et un mois et mille cinq cent Euros pour Cyrille Kamdem ( nom de Héry Djehuty Séchat) ce qui ne l'est pas moins.

Mais quand le procureur a ajouté cinq ans de privation des droits civiques, la salle a explosé. « Hotep ! Hotep ! Hotep ! ». La salle debout criait son indignation. Pas de droits civiques pour quelqu'un que l'on répute « antisémite » ! Cette dernière mesure, vexatoire, exorbitante vu les faits, semble tellement répondre au désir de l'actuelle municipalité de Sarcelles de se voir protégée d'une candidature de Kémi Séba aux élections municipales, comme il en avait manifesté l'intention. On ne peut pas ne pas penser à une manipulation. Le lobby qui n'existe pas, les réseaux juifs, ont poussé Kémi Séba à la faute (antisémite) pour s'en débarrasser. La clef de voûte ayant été la présentation médiatique grossièrement falsifiée de l'expédition de la tribu Ka rue des Rosiers<sup>31</sup>, qui était dans les faits parfaitement non-violente et maîtrisée.

La sortie du tribunal s'est faite dans le brouhaha. L'unité et la détermination des « kémites » était impressionnante. Et pas le moindre dérapage incontrôlé susceptible d'interprétation malveillante. Héry Séchat, croisé dans la porte de sortie, me dit très calmement :

— « On va faire une petite prise de parole à la sortie »

Pour ma part, je me suis précipité pour vérifier que ma voiture, avec tout son contenu explosif (spirituellement) n'avait pas été embarquée, comme elle l'avait été à Caen, bien des années plus tôt, au cours de l'un des procès de Vincent Reynouard. Cela aurait pu être une stratégie imaginée par nos ennemis de m'embarquer et de m'inculper (avec un effort, on trouve toujours quelque chose, et ma voiture était pleine de choses abominables) pour bâtir tout un opéra médiatique autour de ma présence à Chartres, au procès des « Kémites ».

Il n'en était rien. Ce qui me confirmait dans l'hypothèse alternative que nos ennemis avaient compris que l'amalgame kémites /révisionnistes présentait pour eux plus d'inconvénients à terme que d'avantages immédiats. Il pourrait aboutir à renforcer les deux mouvements, ou en tout cas à détruire l'idée que le révisionnisme relèverait d'une passion raciste d'extrême droite. Ce qui semble bien avoir été le principal « argument » qui nous ait été opposé, et en tout cas le seul qui reste.

Ouf ! Ça permet de respirer.

Quand je suis revenu sur la place devant le tribunal, toute une escouade de CRS (ou de gendarmes, je n'ai pas songé à vérifier) en tenue de combat et boucliers occupaient les marches du Palais. Ils se trouvaient donc en réserve, cachés dans

l'arrière-cour du tribunal. J'avais raté leur déploiement et nous avons raté la photo (voir plus haut). La Sonderführerin en a profité pour moquer mes « craintes paranoïaques » (être allé vérifier que ma voiture n'avait pas été perquisitionnée, comme à Caen).

La place était occupée par les « Kémites ». Il y eut bien quelques noms d'oiseaux qui fusaient, mais, preuve que les Noirs n'étaient pas réellement menaçants, le commissaire Degas commandait le dispositif policier depuis le devant de la ligne de CRS. Le policier qui avait saisi les « Coup d'État judiciaire » et qui était à côté de moi pendant toute l'audience était à ses côtés. Si bien que je me suis avancé au cœur du dispositif, à proximité immédiate du commissaire Degas.

— « Je suppose que ce n'est pas le bon moment pour vous demander de me rendre mes brochures ? »

— « Ah non ! c'est pas le moment ! »

— « Bon, ben ça ne fait rien. Je vous les donne. vous pouvez les distribuer ».

Là dessus le Sonderkommando a quitté les lieux, non sans distribuer en quelques endroits stratégiques des cartes et des brochures, et une nouvelle vieille taupe de Chard, que vous aurez le plaisir de découvrir un jour ou l'autre.

Le jugement doit être rendu le 28 juin. J'avoue être perplexe et totalement incapable de prévoir. Mais s'il venait à condamner lourdement, le tribunal contribuerait à engager un mécanisme de solidarité ethnique qui ne cesserait pas de sitôt de faire des vagues. Attendons.

Dernière remarque. La plupart des Noirs présents étaient sans doute persuadés de faire l'objet de « discrimination raciale ». Mais si des Blancs, tout blancs, avaient tenu les mêmes propos que le Fara, avec la même arrogance, et si des Blancs avaient eu le même comportement à la sortie du tribunal, la répression aurait été pire et la condamnation ne ferait pas l'ombre d'un doute. Je suis même persuadé que si un groupe organisé de blancs s'étaient présentés au tribunal avec des T-shirts frappés de la croix celtique, par exemple, l'entrée ne leur aurait pas été permise, même après qu'ils auraient retourné les T-shirts pour dissimuler la croix.

En tout cas, ces Nègres, par un mélange d'énergie, de réactivité, de discipline collective, de gentillesse, m'ont beaucoup appris. Les Blancs devraient en prendre de la graine. Cela ne me gêne pas qu'ils soient racistes, cependant ils me semblent avoir un peu trop tendance à me prendre pour le Blanc de service, tout juste bon à être utilisé pour démentir l'accusation de racisme ! Mais j'ai de la patience.

Aucun d'entre eux, je pense, ne connaît le sort de Michel Lajoie, ou le calvaire qu'à enduré Jean-Louis Berger, qui sont pourtant blancs comme des camemberts, n'est-ce pas ?

On verra ça plus tard...

<sup>31</sup> Rappelons pour mémoire que, quelques jours plus tard, deux éboueurs noirs ont été gravement agressés au même endroit, mais cette agression réelle et réellement raciste, commise par des zélotes juifs, n'a pas fait l'objet d'un traitement médiatique, ni de la moindre enquête sérieuse.

**Sonderaktion du 5 mai, à la Sainte Chapelle et au Palais de justice.** Mon Dieu, protégez-moi de mes amis, mes ennemis, je m'en charge !

L'idée était simple. Elle avait été exposée intentionnellement comme hypothèse à la fin de l'édition spéciale de la première partie de ce bulletin, pour permettre à quelques-uns de ses lecteurs d'y réfléchir tranquillement, puis de réagir positivement quand le moment serait venu.

Il s'agissait donc d'aller, en groupe et publiquement, à la Sainte-Chapelle, donc à l'intérieur du Palais de justice, « **prier Dieu de donner au juge Bonnal le courage d'appliquer la loi !** ».

L'événement, correctement raconté, n'eut pas manqué d'être remarqué, et aurait attiré l'attention du juge Bonnal sur le fait que son jugement serait attendu, et soigneusement épluché, par les professionnels, ne serait-ce que pour voir comment il se serait tiré d'affaire.

Cela, et les suites, aurait pu conduire un certain nombre de personnes à découvrir que Faurisson n'avait jamais été condamné pour « falsification de l'histoire » avant la loi Fabius-Gayssot du 13 juillet 1990, et conduire les plus téméraires parmi ceux qui ont encore un cerveau capable de fonctionner sur ce sujet tabou, à se demander : **pourquoi ?**

Un grand ami de la VT, athée, rejetait avec effroi l'idée de prier Dieu, sans en proposer d'autres et sans, semble-t-il, vouloir apercevoir que le résultat recherché serait atteint, que Dieu existe ou qu'il n'existe pas. Cette « crainte de Dieu », dont il faisait preuve, n'était finalement pas très athée.

Je n'ai lancé les invitations fermes qu'après qu'un catholique de tradition, apparemment très motivé, m'eut annoncé 1°/ qu'il viendrait, 2°/ qu'il relancerait des amis, 3°/ qu'il relayerait l'invitation sur Radio Courtoisie, 4°/ qu'il me rappellerait sur mon n° de téléphone qu'il a noté, parce que des circonstances ne permettaient pas de le joindre.

Il n'en a rien fait, ni ne m'a fourni d'explication et il n'est toujours pas joignable à ce jour. Un autre catholique de tradition ne m'a pas été d'un plus grand secours. On sentait la réticence dès les premiers mots. Et puis, très occupé ! n'est-ce pas ?

Ils n'auront pas contribué à ce que cette date, qui est aussi celle de la Saint Pie V, devienne une date historique dans la lutte pour la vérité, la liberté, et contre la nouvelle religion sans Dieu mais avec Chambres. Il était cependant impossible de décommander la Sonderaktion !

Pour toutes ces raisons, le Sonderführer n'était pas au mieux de sa forme le samedi 5 mai à 15 heures, et je m'en excuse auprès de ceux qui sont venus.

Nous fûmes cinq. Tout s'est parfaitement bien passé. Nous avons placé des cartes sur les voitures stationnées dans le Palais de justice, distribué des cartes et des brochures aux touristes, nombreux le samedi, mais aussi à des avocats de passage à la permanence des flagrants délits.



Le Sonderführer en Aktion.  
Ici, sortie de la Sainte-Chapelle

Mon manque d'énergie ce jour-là s'est manifesté dans le fait que je n'ai pas eu la moelle d'aller donner le « Coup d'État judiciaire » aux magistrats qui siégeaient. C'est partie remise... Pour finir, nous avons terminé en plaçant les cartes VT dans tout le parking devant le Palais. Mais nous ne sommes pas allés, comme je l'avais envisagé, sur le parvis de Notre-Dame, place Jean-Paul II avec les tracts « Abbé Pierre ».

**Dimanche 6 mai 2007**



Le succès de Sarközy m'a surpris par son ampleur. Je m'attendais à quelque chose comme 51/49 et beaucoup plus d'abstentions.

Plus dure sera la chute, qui est à peu près inéluctable, sauf si... Sarközy s'émancipe au moins partiellement de ses commanditaires. Ce qui ne serait pas sans précédent dans l'histoire.

Un point ne me semble avoir été soulevé par aucun commentateur (en fait je n'en sais rien puisque je ne les lis pas et que je n'ai évidemment pas écouté les logorrhées post-électorales). Non seulement les techniques de sondage et de modélisation avaient permis dès la veille à tous les états-majors de prévoir le résultat, mais les techniques de sondage « sortie des urnes » permettaient dès 18 heures de les connaître.

C'est donc la comédie qui se joue entre les états-majors et les connards de militants qui est intéressante et révélatrice de la réalité des rapports qu'ils entretiennent les uns avec les autres.

La joie des uns, comme la déception des autres, à l'énoncé des résultats sont parfaitement ridicules pour tous ceux qui ne mangent pas directement dans la gamelle qui vient d'être attribuée pour cinq ans. Un chef d'État acquiert par son élection le pouvoir d'ordonner aux nuages d'aller dans le sens du vent. Rien de plus.

Et pour se faire élire, le candidat a cherché quel était le sens du vent. Rien de plus.

Exactement le contraire de ce que fait la Vieille Taupe, qui recherche la vérité sans se préoccuper du sens du vent.

Mais ce n'est pas tout. Une très petite partie, non négligeable, de tous les états-majors sait maintenant que, en gros, Faurisson a raison !<sup>32</sup> Mais cette partie sait aussi que cette idée déclenche l'hystérie de ceux qui ne le savent pas, et ne veulent pas le savoir, et la répression du lobby qui n'existe pas, mais s'enorgueillit de la crainte révérencielle qu'il génère. Dilemme !

La comédie qui se joue à l'échelle planétaire n'est pas sans analogie avec la comédie qui se jouait au siège de campagne de Ségolène à partir de 18 heures, le dimanche 6 mai 2007.

On sait, mais il ne faut pas dire que l'on sait, et il faut faire semblant que l'on ne sait pas.

Le bilan des Sonderaktion viendra plus tard. Il est d'ores et déjà extraordinairement positif et permet d'entrevoir ce qu'il aurait pu être avec un peu plus de mobilisation et de participation.

Dans le même temps, des milliers d'envois ont pu être faits sur Internet, bien que, là aussi la Vieille Taupe n'a pas bénéficié du dixième de l'aide sur laquelle elle croyait pouvoir compter, et qu'elle avait la présomption de croire qu'elle l'avait bien méritée.

Cela m'a contraint de prendre des risques personnels considérables depuis septembre 2006, date de la Résurrection de la Vieille Taupe (Chai, 18, Vivant).

Aucune des catastrophes que j'ai frôlées ne s'est cependant produite, ce qui confirme que les temps sont venus, et d'extraordinaires bonnes nouvelles se sont accumulées. Parmi lesquelles l'invitation faite au Professeur Faurisson par le Professeur Claudio Moffa de venir s'exprimer dans le cadre d'un débat à l'Université de Teramo en Italie. La suite dans les médiats.

Et aussi un certain nombre de mauvaises nouvelles qui confirment que la dernière bataille n'est pas gagnée d'avance. Raison de plus...

**Quand j'ai envoyé le bulletin n°20**, et donc commencé à penser au n°21, j'avais imaginé l'ouvrir sur une excellente nouvelle.

Comme vous aviez pu le constater, le n°19 contenait une « explication » assez sévère avec « Bocage » que certains de mes lecteurs avaient même déplorée, dans l'idée que ce genre d'explication pourrait nuire à l'efficacité globale des révisionnistes.

Or Bocage ne m'en avait apparemment pas tenu rigueur et continuait à m'envoyer ses courriels d'informations révisionnistes.

Alléluia ! Les révisionnistes avaient donc enfin appris à fonctionner avec des désaccords. Peut-être même pouvait-on rêver à la réunion d'un colloque « historique » où serait librement débattue la question de l'existence ou de l'inexistence de chacun des trois lapins (voir bulletin n°20) et où la thèse « affirmationniste » et la thèse « négationniste » pourraient librement s'exprimer, ainsi que les « témoins », dont le témoignage est important, mais ne doit pas être sacralisé.

Hélas ! J'ai commis l'imprudence de suggérer dans un courriel qu'il serait peut-être souhaitable d'envoyer des comptes-rendus des procès dogmatiques en cours en Allemagne au 39 membres de la section chimie de l'Académie des sciences, à qui j'avais adressé le Rapport Rudolph en son temps. Cette simple suggestion m'a valu une réponse que j'ai jugée symptomatique de la persistance d'une incompréhension. J'ai eu la présomption de vouloir analyser et souligner dans ma propre réponse taquine (très légèrement) cette incompréhension persistante.

Mal m'en a pris : J'ai été rayé de la liste de diffusion de Bocage le 19 février 2007, après y avoir été intégré sur ma demande en juillet 2006 !

**Cette nouvelle rupture est évidemment déplorable**, mais moins déplorable que l'ambiance qui aboutirait à censurer les initiatives et les potentialités de chacun. Les potentialités de la Vieille Taupe en particulier, qui sont grandes.

Ce qu'aurait voulu, et persiste à vouloir la VT, c'est précisément créer les conditions qui permettraient la collaboration dans le respect de

---

<sup>32</sup> Quand il dit que le tribunal ne l'a pas condamné pour « falsification de l'histoire ». Ouf ! j'ai eu peur.

toutes les différences et la concurrence des **initiatives**. Pas la concurrence des passivités, dans l'admiration béate (légitime) de Faurisson.

C'est parce qu'elle est parvenue à résoudre ce dilemme, à trancher ce véritable nœud gordien qui avait paralysé dans le passé l'activité de beaucoup de révisionnistes, que la Vieille Taupe est subitement redevenue vivante (Chai,18) en septembre 2006. Ces « explications » avec Faurisson, ou avec Bocage, ou avec Reynouard (ça va venir), ou avec l'Aigle noir n'entravent pas le développement du révisionnisme. **Au contraire**. Elles sont la condition de sa survie et de sa victoire dans la dernière bataille.

**18/05/2007 - 16:34**

**Italie:** Faurisson interdit de campus

Robert Faurisson, historien négationniste s'est vu empêché de pénétrer dans l'université italienne de Teramo pour donner un cours. Condamné à de multiples reprises pour avoir nié l'Holocauste, il avait été invité par un professeur d'histoire acquis à ses thèses. Après avoir tenté, sans succès, de dissuader l'enseignant d'inviter Robert Faurisson, Mauro Mattioli le doyen de l'université de Teramo a décidé de fermer les portes du campus. "*C'est une décision que j'aurais aimé ne jamais prendre, mais j'y ai été contraint, le climat de peur était tel que je craignais pour la sécurité de mes étudiants*", a expliqué Mauro Mattioli. Plus tôt dans la journée, l'historien avait réitéré ses thèses et réaffirmé que, selon lui, les nazis n'avaient pas utilisé de chambre à gaz pour exterminer les juifs.

Entrefilet glané sur le site Internet du JDD après avoir fait, dans Google <Teramo Faurisson> parmi 18800 occurrences dont 27 en français.

Cet entrefilet mérite d'être décodé. D'abord, Faurisson est un historien sans guillemets, « négationniste » certes. Ensuite, c'est bien un professeur d'histoire, sans guillemets, dont le nom n'est pas donné, qui « est acquis à ses thèses ».

Enfin, chacun appréciera la déclaration du doyen de l'université de Teramo qui prend précisément la décision... qu'il aurait aimé ne pas prendre !

Aux faits ! Qui avait peur de quoi ? Et qui menaçait la sécurité des étudiants ?

Cette affaire fait maintenant la première page des journaux italiens.

L'historien innommable qui avait donc invité Faurisson (et des contradicteurs autorisés) s'appelle Claudio Moffa. Il joui[ssai]t d'une certaine autorité, et même d'une autorité certaine, en tant qu'historien, et pas précisément dans les milieux réputés racistes ou d'extrême droite.

J'ai eu la curiosité de cliquer sur <Judéoscope.ca> pour voir ce que ce site national-sioniste en pensait. Cela m'a permis de découvrir que David Irving, le même jour, avait été chassé, ainsi que son éditeur, de la Foire internationale du livre à Varsovie. Le titre de l'article était : « Mauvaise journée pour les négationnistes Irving et Faurisson ».

Mais c'est avec des « mauvaises journées » comme celle-là que le révisionnisme et la répression du révisionnisme progressent partout.

Il faudra même que la répression progresse encore beaucoup pour cacher le fait que j'avais osé annoncer : « le révisionnisme a irrémédiablement gagné la partie ».

Il a fallu cette fois qu'un commando de « démocrates sionistes » vienne de Rome jusqu'à Teramo pour empêcher que ne s'instaure un débat sur ce qui semble bien être devenu le mythe fondateur et le dogme des « démocraties » occidentales. Les dirigeants juifs n'auraient aucune raison d'empêcher un débat intellectuel civilisé s'ils croyaient eux-mêmes pouvoir l'emporter et il est absolument inconcevable qu'ils ne puissent pas l'emporter... si les chambres de destruction massives ont existé dans la réalité matérielle des camps et si elles sont autre chose que la métaphore par laquelle se disent les souffrances réelles et les atrocités réellement subies et plus généralement une identité ineffable.

Les incidents de Teramo prouvent que les dirigeants juifs savent qu'ils ont perdu la confrontation purement intellectuelle avec les révisionnistes. Mais ils sont loin d'avoir perdu leurs multiples pouvoirs dont celui de manipuler des bandes de zélotes hystériques et de faire régner la terreur. Pour combien de temps encore ?

Car ils ne peuvent plus le faire sans se dévoiler !

Ni sans révéler leur puissance illégitime !

Dilemme.

À partir d'aujourd'hui le maintien de la croyance va devenir coûteux et périlleux pour les Juifs.

Ce 18 (chai, vivant) mai (c'est le mois de Marie, c'est le mois le plus beau...) deviendra une date historique dans l'histoire du « négationnisme » dans le monde.

Le répit que l'utilisation comme nuage de fumée des prétendues découvertes de Pressac avait offert aux historiens diplômés par le gouvernement est terminé. Comme prévu, tout va s'accélérer.

Eussent-ils été raisonnables et bien conseillés que les dirigeants juifs auraient profité du répit que Pressac leur offrait sur ce front-là pour négocier avec les voisins et les administrés de l'Israël un modus vivendi acceptable. Ce qui était parfaitement possible. Il n'en a rien été et la situation est grave.

Le martyre des Palestiniens continue dans la même indifférence que celle qui accompagna en son temps le martyre du ghetto de Varsovie. Et l'avenir d'Israël est sombre, même s'il atteignait tous ses objectifs ! C'est bien là le paradoxe. Car ce ne pourrait plus être qu'au prix de l'instauration d'un totalitarisme technologique et policier à l'échelle mondiale par rapport auquel le stalinisme apparaîtrait comme ayant été une simple répétition.

Dans la société du spectacle, la répétition précède la générale.

Ces jours-ci, la radio (fRance-Inter) nous renseigne complaisamment sur la guerre civile qui

déchire les Palestiniens. Elle est plus discrète sur les opérations menées par l'armée israélienne à Gaza, toujours présentées comme des opérations de défense.

Il y a quelques jours d'ailleurs, on nous avait annoncé une « rupture de la trêve par le Hamas » qui avait tiré des fusées. Mais la veille l'armée israélienne avait tué 9 palestiniens dans la bande de Gaza ! C'était cependant le Hamas qui était désigné comme violeur du cessez le feu ! Quant aux fusées, on peut déduire qu'elles n'ont fait aucune victime du seul fait que, dans le cas contraire, on nous aurait bâti un opéra...

Le mensonge conforte le mensonge. Pour combien de temps encore ?

Ce communiqué « Teramo » a été diffusé sans attendre sur Internet, livré à la bonne volonté de ceux qui l'ont fait suivre.

**22 mai 2007**  
(date de rédaction)

**Lundi 21 mai 2007 à 13 heures 30.** Palais de justice de Paris. 17<sup>e</sup> chambre. Quelques révisionnistes attendent le résultat du jugement **Faurisson** contre **Badinter**, sans beaucoup d'illusions, mais ils veulent assister à cet événement historique.

Entre le juge Bonnal accompagné d'une femme juge assesseur. Le juge Bonnal déclare que le jugement qui nous intéresse ne sera pas lu en audience mais qu'il sera disponible au greffe. Nous nous rendons donc au greffe où nous précédons de peu Maître Leclerc, Maître Rappaport puis Maître Jouanneau. Maître Delcroix arrivera quelques minutes plus tard. On nous explique des règles complexes de mise à disposition des jugements et des délais pour avoir des copies, à demander à un autre greffe. Des « copies de travail » sont remises aux avocats de Badinter et on nous autorise à lire une « copie de travail » et même à prendre des notes. Le jugement fait 17 pages ! C'est à soi seul un symptôme ! qu'il sera intéressant d'analyser en détail quand nous aurons le texte. À l'essentiel : Faurisson est débouté de sa demande. Comme on pouvait s'y attendre. Mais au surplus il est condamné à verser 5000 Euros au pauvre Badinter, plus les dépens et quelques frais divers à Maître Jouanneau...

C'est tout ce que j'avais besoin de savoir pour le moment, et c'était encore pire que ce que j'avais imaginé de pire. Car il y avait dans ce jugement la marque de ce que je parviens mal à anticiper tant cette mentalité m'est étrangère : la vindicte.

Mais la vindicte est le contraire de la sérénité.

En sortant de la salle, j'observais quelques instants Maître Leclerc et Maître Rappaport sur un banc dans le couloir glousser de plaisir à la lecture de passages du jugement.

C'est curieux.

Il existe déjà un grand nombre de jugements qui affirment l'existence matérielle des chambres à gaz,

dont le jugement de Nuremberg. C'est l'étude de ces jugements qui convainc le chercheur que l'ambiance de l'époque avait conduit ces tribunaux à n'être pas très exigeants en ce qui concerne les moyens de preuves et à se contenter de rumeurs, de « notoriété publique », de témoignages de croyants hallucinés croyant généralement bien faire, pour contribuer à l'éradication définitive du mal sur terre, identifié à leur ennemi.

Ce n'est donc pas un jugement de plus qui devrait les réjouir. Ce qui les rassure donc, c'est de voir déchiquetés les membres de leur ennemi Faurisson, comme le Grand sanhédrin devait être rassuré au soir de la crucifixion.

Ils ont donc besoin d'être rassurés !

Mais de quoi ? Seraient-ils plus inquiets qu'ils n'affectent de l'être ?

La lecture du jugement (que je n'ai pas encore lu) a certainement de quoi les rassurer : il leur permet de mesurer à quel point ils sont parvenus à intégrer le juge Bonnal à leur flibuste, et à renforcer ainsi un « rapport de force » qui est déjà à 99,999% en leur faveur ! Et le président de la 17<sup>e</sup> chambre est une recrue stratégique pour contrôler les médiats qui contrôlent l'opinion n'est-ce pas ?

Le coup d'État judiciaire est donc réussi.

Le 21 mai 2007 à 13 heures 30 un jugement du juge Bonnal a dit que le contenu du jugement du 8 juillet 1981, confirmé par l'arrêt définitif du 6 avril 1983 **était le contraire de ce qu'il était !**

La victoire matérielle de la foi camérale est totale.

C'est précisément cette victoire matérielle totale qui donnera le signal du début de son effondrement spirituel, progressif mais rapide<sup>33</sup>.

Les conjurés sont parvenus à ajouter un jugement de plus à une jurisprudence abondante, mais du même mouvement ils ont contribué à anéantir ce qui pouvait fonder l'autorité du tribunal !

Juste avant que l'on finisse par s'apercevoir enfin que la connaissance exclut le principe d'autorité.

La défense de Robert Badinter n'a apporté que la preuve de sa capacité à falsifier l'arrêt de 1983 !

Elle a en outre obtenu, judiciairement, pour tous, le droit de traiter impunément Faurisson de faussaire, droit dont tout le monde abusait déjà en pratique !

J'ai donc commencé à donner, à la porte même du greffe et dans la galerie en face, aux avocats qui passaient, le texte « Coup d'État... », en leur indiquant qu'il venait bien d'avoir lieu !

Non seulement je n'ai pas été rejeté, mais j'ai eu le plaisir d'entendre un avocat me dire qu'il avait déjà trouvé mon texte au parking du Palais ! où je l'avais effectivement déposé en plusieurs endroits.

— « Mais donnez-m'en un autre ! »

Je me retrouvais justement devant la porte du greffe lorsque Maître Jouanneau en sortit.

---

<sup>33</sup> Si on se bouge les fesses, évidemment ! Si on a la foi et si on applique le précepte : « Aide toi et le ciel t'aidera ! »

Le hasard avait fait que nous nous étions croisés dans le parking, trois quarts d'heure plus tôt, et nous avons pris, seuls, le même ascenseur. Ce qui m'avait permis de lui dire, en substance, et avec un grand sourire : « Quand sera-t-on débarrassés l'un de l'autre ? Nous sommes apparemment condamnés à vivre ensemble ! »

Je suis convaincu qu'il a compris que ma sérénité n'était pas feinte, simplement parce qu'elle ne l'était pas.

J'allais comme lui au résultat, avec l'éventualité d'une alternative. Où bien, à la suite d'un miracle, Dieu aurait donné au juge Bonnal le courage d'appliquer la loi, et de constater, tout en le regrettant sans doute, qu'avant la loi salvatrice du 13 juillet 1990, qui permet de condamner des travaux historiques sans apporter la preuve qu'ils soient fautifs, **ni le tribunal ni la cour n'avaient condamné Faurisson pour « falsification »**. Ou bien le juge Bonnal adopterait la solution proposée sur un ton comminatoire par François Cordier, et il ouvrirait un boulevard à la contre-attaque de la Vieille Taupe rajeunie. Ou bien le juge Bonnal zigzaguerait entre les deux, et le jugement serait un délice à analyser mot à mot. Je n'avais simplement pas imaginé qu'il condamnerait Faurisson à payer 5000 Euros à Badinter.

Maintenant j'avais le résultat, et je venais de diffuser dans le Palais même une bonne dizaine de « Coup d'État... ». Maître Jouanneau sortait du greffe après avoir lu le jugement in extenso, contrairement à moi. Je le félicitais aussitôt en soulignant le caractère historique du 21 mai 2007 qui voyait le triomphe de la foi camérale. Nous eûmes un très court échange, non dénué d'intérêt et d'ordre général sur l'humanité, et la tendance commune à projeter sur l'autre sa propre méchanceté... et :

— « Je suppose que vous avez eu mon texte. Je ne suis pas sûr de vous l'avoir envoyé »

— « Oui, d'ailleurs plusieurs confrères me l'on fait parvenir ! »

— « Eh bien, peut-être voudrez-vous le tirage papier original ? Je suis près à vous le dédicacer ! »

Après un instant d'hésitation Maître Jouanneau accepta et me tendit le dossier qu'il avait à la main pour me servir de sous-main.

Je conserve bien en tête l'idée que j'aurais voulu exprimer, mais j'ai oublié le mot à mot. De toute façon cette dédicace appartient dorénavant à Maître Jouanneau.

Un seul des révisionnistes présents accepta de continuer avec moi à diffuser « Coup d'État... » à l'intérieur du Palais de justice. L'Aigle noir, alias Alain Guionnet refusa de s'associer à cette initiative, et même de nous aider simplement à « faire » le parking avec des cartes VT.

Nous avons encore diffusé une bonne douzaine de brochures et reçu un bien meilleur accueil que nous n'aurions jamais osé l'espérer. Et..., salle des pas perdus, du côté des chambres civiles, nous avons eu

la surprise de surprendre Maître Jouanneau dans la lecture manifestement attentive de la brochure, qu'il n'avait donc pas lue auparavant... Il n'est jamais trop tard pour bien faire !.

Nous nous sommes éclipsés et avons continué plus loin. Puis aux « Deux Palais » ou 4 avocats supplémentaires ont pris la brochure.

Mais ce n'est pas tout.

Alors que nous étions assis en terrasse pour prendre un rafraîchissement, j'avais posé les brochures sur la chaise, entre nous et un couple voisin. Le monsieur, qui nous avait vu la donner à des avocats, jeta un œil et nous interpella : « Teramo ! ». C'étaient des touristes Italiens qui venaient d'arriver à Paris. Toute la presse italienne retentissait du scandale de la conférence de Faurisson programmée puis supprimée à l'Université de Teramo... Ils furent ravis de prendre notre brochure.

Car c'est bien ça le plus drôle.

De toute façon la victoire du 21 mai 2007 de Robert Badinter n'aura rigoureusement servi à rien aux ennemis de la liberté d'expression.

Ils vont finir par comprendre qu'avec les révisionnistes :

Quand c'est fini, n, i , ni ni...

Ça recommence, en... ce...

Ou :

C'est comme les cheveux d'Éléonore,

Quand il n'y en a plus, il y en a encore !

Il y a en tout cas un signe qui ne trompe pas de l'embarras des censeurs devant l'embarrassante victoire qu'ils viennent de remporter, c'est la stupéfiante discrétion des médiats français, tant sur l'incident de Teramo que sur la victoire de Badinter.

Avec les révisionnistes, une seule solution, le rétablissement de la peine de mort, le bombardement de l'Iran, de la Syrie, la guerre civile au Liban et la troisième guerre mondiale.

### **La parabole de l'automobiliste auto-mobilisé.**

Je suis pressé de rentrer pour éviter les embouteillages de l'heure de pointe. Je profite de ma traversée du triangle des Bermudes pour livrer quelques exemplaires de « Coup d'État... » à deux endroits que je ne dénoncerai pas aujourd'hui.

Dans ce quartier, le stationnement est très difficile. Miracle, un espace livraison est libre juste avant un chantier de voirie qui vient d'être ouvert. Je stationne et laisse la fenêtre ouverte, clef engagée. Je me précipite à mon premier point de livraison. La personne que je souhaitais rencontrer est absente. Je vais au deuxième point. Les circonstances m'amènent à parler de mon ancien camarade Maurice Rajsfus, qui poursuit un combat courageux de solidarité en faveur des insurgés du ghetto de Gaza.

Cela a duré moins de cinq minutes. Quand je reviens à ma voiture, un camion d'enlèvement est garé derrière. Les roues arrière de ma voiture sont engagées sur le monte-charge métallique. Le chauffeur s'appête à appuyer sur le bouton. Je me

précipite et lui demande de n'en rien faire. Il fait le geste qu'il n'en a rien à foutre et appuie sur le bouton. Ma voiture est « levée ». Fin du premier acte.

Toutes les tentatives d'explication sont vaines avec le chauffeur. Ma voiture est « levée ». C'est irréversible. Je devrai aller la chercher à la fourrière !

Or, la voiture des quatre agents verbalisateurs à l'origine de cet enlèvement est encore là, à une dizaine de mètres.

Je demande au chauffeur d'aller les voir ensemble pour trouver une solution. Refus du chauffeur qui fait mine de monter dans son camion.

Je me précipite à l'avant de ma voiture et retire la plaque jaune avec des clignotants et la replace sur le camion d'enlèvement. Le chauffeur sort furieux de sa cabine. J'appelle les agents verbalisateurs et leur fais des grands signes. De l'intérieur de la voiture, une femme policier me fait « non » de la main, et un geste destiné à me faire comprendre qu'il est trop tard et qu'il n'y a plus rien à faire.

Je me dirige vers la voiture des policiers qui étaient maintenant tous montés à bord.

Le chauffeur retourne à sa cabine, s'apprêtant clairement à démarrer pendant que je parlerai aux policiers.

Je monte donc dans ma voiture, hurle par la fenêtre pour amener les passants et actionne le klaxon.

Les policiers sortent de leur véhicule ainsi que le chauffeur du camion d'enlèvement. Explications tendues de part et d'autre. J'explique que j'étais en livraison. Ma voiture (un break 206 Peugeot) est pleine de cartons. Je suis allé à deux endroits vérifiables et je suis resté moins de cinq minutes (plus exactement moins de cinq minutes après ma sortie du premier endroit). Une femme policier m'explique que, dès l'instant où la voiture est « levée », ils ne peuvent plus rien faire. C'est le règlement. Elle me demande si j'ai un bon de livraison et m'explique que je pourrai faire une réclamation. Je ne pense pas à dire que le chauffeur a appuyé sur le bouton de levage après que je me sois manifesté. J'ai même eu l'impression que mon arrivée avait légèrement précipité l'opération de « levage » et je m'étais dit qu'il devait probablement y avoir une affaire de prime, tant dans la précipitation pour enlever instantanément une voiture qui ne gênait personne que dans la précipitation pour la « lever ».

Il n'y a rien de plus abject qu'un prolétaire dont la soumission au Capital oblitère l'humanité.

De toute façon, j'annonçais calmement et fermement mon intention de ne pas quitter mon siège ! et de partir ainsi à la fourrière. Problème :

— « Ça, c'est pas possible ! »

— « Ben oui, mais c'est comme ça ! ».

Ça se compliquait et le chauffeur avait l'air moins convaincu d'avoir fait le bon choix.

Pas de problème sans solution. La femme policier m'expliquait que, dès lors que la voiture était « levée » je serais de toute façon obligé de payer.

Mais ils disposaient d'un carnet à souche, et si je payais tout de suite 126 Euros, par chèque ou en liquide, je pourrais partir avec ma voiture !

— « Quoi ! 126 Euros !. »

Je me demandais pourquoi cette solution ne m'avait pas été proposée dès l'instant initial de mon arrivée sur les lieux de l'enlèvement, mais je comprends aussi que cela doit susciter des engueulades homériques dont les policiers sont cette fois l'objet, ce que l'enlèvement en fourrière leur évite.

— « Et si je ne paye pas, qu'est-ce qui se passe ? »

— « On est obligé d'appeler le commissariat et des renforts pour vous extraire du véhicule »

Extraire quelqu'un qui ne veut pas d'un véhicule, et moi plus particulièrement, ne doit pas être une mince affaire. Agrippé au volant, appuyé sur le klaxon, les portes verrouillées de l'intérieur, utilisant intelligemment les deux ceintures de sécurité de l'avant, il faudrait aux assaillants commencer par forcer les deux portes avant, sinon la troisième arrière gauche, et ils ne seraient pas sortis de l'auberge, à l'heure où la rue se remplit des télévisionnaires qui sortent du travail.

Au surplus, il y avait un dernier risque, qui ne me serait jamais venu à l'esprit avant d'avoir expérimenté les temps infâmes où nous vivons.

Je n'avais pas de carnet de chèques, ni 126 Euros sur moi. Il fallait aller au distributeur proche chercher du liquide, puis aller dans un café faire la monnaie exacte. Et qu'est-ce que je ferais si, une fois que j'aurais quitté mon siège, les policiers et le camion partaient ? Toute la paperasse était en règle !

J'avoue que j'ai honte d'avoir même envisagé la possibilité d'une telle éventualité, c'est-à-dire que des hommes, mes semblables, pourraient avoir un tel comportement, dont j'aurais été moi-même totalement incapable. Mais j'ai appris, à la suite de quelques coups tordus dont j'ai été la victime, à tout envisager.

Et c'est à peu près comme ça, et dans le même rapport de force, que les dirigeants sionistes négocient avec les dirigeants Palestiniens...

Je me rends compte que si l'Affaire (la vraie, c'est à dire le scandale de la suppression de la liberté d'expression au nom des « droits de l'homme ») dure encore trop longtemps, j'en serai moi-même perverti.

Revenons à la situation situationniste :

— « Bon ! Je refuse de payer. Appelez des renforts ! »

Embarras des policiers.

Quelques minutes plus tard arrive la voiture du commissariat. Un gradé, deux femmes policiers dont au moins une gradée. Il y a sept policiers sur place mais apparemment rien qui permettrait de commencer à m'extraire de force d'une voiture verrouillée.

Le gradé me demande correctement qu'est-ce qui se passe. Je lui explique calmement et fermement la

situation et ma décision de rester vissé sur mon siège tant qu'on ne me rendra pas ma voiture. Mes explications coïncident avec celles de la responsable du premier détachement.

Il me confirme qu'en aucun cas il ne peut laisser partir le camion si je suis dans la voiture. Il fait confirmer à la responsable des policiers verbalisateurs qu'elle dispose bien d'un carnet à souche et qu'elle peut encaisser 126 Euros sur le champ. Il me conseille d'adopter cette solution. Il me confirme que si j'adopte cette solution, il restera sur place jusqu'à ce que je revienne avec mes 126 Euros et que tout soit réglé. « Il n'y a pas d'autres solutions. »

« Si, je reste ! »

J'avoue avoir été tenté de pousser l'expérience, qui n'aurait pas manqué d'être instructive, jusqu'à son terme. Mais la principale raison pour laquelle je m'étais révolté, c'est que j'étais pressé de rentrer. Je voulais rentrer chez moi pour envoyer un courriel urgent et ne voulais pas perdre plusieurs heures à aller chercher la voiture à la fourrière.

Poursuivre l'expérience risquait de prendre des heures, avec toutes sortes d'éventualités aléatoires. Plus le risque de frais directs ou indirects que je n'avais pas les moyens d'assumer.

J'avais déjà obtenu la possibilité de récupérer ma voiture pour 126 Euros, au lieu d'aller payer la même somme, sinon plus, à la fourrière. Que pouvait-on raisonnablement espérer de plus ? Au surplus, cet épisode, si j'insistais, quelle que soit la manière dont il se terminerait, ne pourrait pas manquer d'inquiéter mon épouse, qui ne me verrait plus partir pour la moindre Sonderaktion sans appréhension et sans craindre une rechute de ma fameuse psychose bipolaire.

Le retour de ces appréhensions, qui l'avaient quittée, pouvait avoir des conséquences désastreuses. Et les psy, qui m'ont bien dit d'être prudent ! Surtout depuis que je venais de leur révéler que j'avais totalement cessé le Zyprexa depuis plus de six mois sans leur avoir dit au début. Cela les aurait trop inquiétés !

D'ailleurs ce désir de pousser le bouchon n'était-il pas déjà un symptôme ? N'est-il pas absurde de poursuivre la guerre en se donnant des buts de guerre inaccessibles. D'ailleurs, avec qui étais-je en guerre ?

L'un des policiers verbalisateurs m'indiquait qu'il ferait un rapport précisant les circonstances pour que ma réclamation éventuelle soit éventuellement acceptée. Mais cette réclamation ne pourrait porter que sur le PV et pas sur les 126 Euros. Ça c'était la vacherie.

Tous comptes faits je décidais d'accepter l'accord d'armistice.

Je quittais mon siège et allais au distributeur très proche retirer 150 Euros puis au café faire l'appoint. Tout étant en ordre, la voiture du commissariat s'éclipsait. Les verbalisateurs me remettaient ma contredanse, cas n°2 à 35 Euros, et un reçu de 126

Euros intitulé : « Restitution de véhicules » qu'ils auraient pu me proposer dès mon arrivée, et sans attendre que j'aime la population pour les faire revenir sur place, alors qu'ils s'apprêtaient à démarrer.

Mais je ne pouvais signer un traité de paix en bonne et due forme avec les forces de l'ordre tant que subsisterait la loi Fabius-Gayssot. Même si les policiers ne doivent pas être rendus responsables de la vie invivable à laquelle nous sommes soumis :

Avec le sourire :

— « Je ne vais quand même pas vous dire merci ! »

Réponse avec le sourire :

— « Mais on ne vous le demande pas ! »

**Bilan :** Je me retrouvais en route vers Beaune-la-Rolande, satisfait, et étonné moi-même d'avoir su faire preuve d'une telle énergie spontanée et maîtrisée. J'en aurais été totalement incapable quelques mois plus tôt.

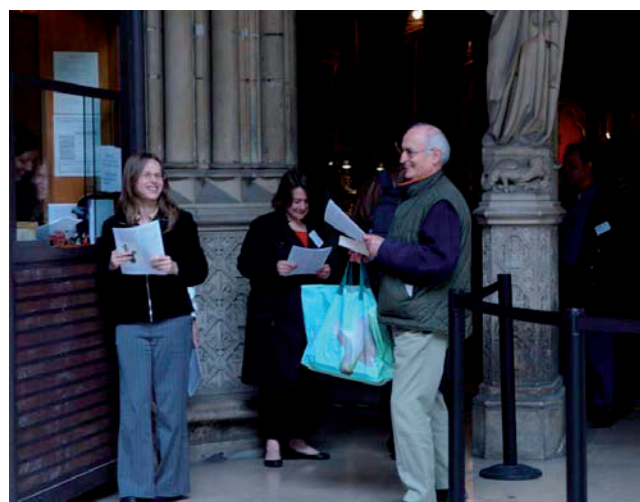
Je m'étais retrouvé.

Cela valait bien 126 Euros.

L'incident avait été extrêmement intense, mais n'avait pas duré très longtemps. Je serais encore sur le chemin de la fourrière avec le moral dans les chaussettes si je n'avais pas eu instantanément le bon réflexe et affronté la situation avec foi, espérance, charité, et... **détermination**.

Je n'ose pas penser à l'état de déprime durable dans lequel j'aurais sombré si j'avais laissé ma voiture partir devant mes yeux, les bras Balland<sup>34</sup>, sans trouver la réaction adéquate.

Ou si j'avais vu passer la énième condamnation de Faurisson sans réagir adéquatement.



Une jeune femme que l'idée de « prier Dieu pour qu'un juge ait le courage d'appliquer la loi » fait rire, et deux lectrices attentives. La deuxième est derrière le guichet.

<sup>34</sup> Du nom de cet éditeur de merde qui retire de la vente un livre qu'il avait édité à la première injonction de la LIC(R)A.

**Samedi 26 mai 2007**

(date de rédaction)

Je viens de relire le passage précédent, pour « me mettre en jambe ». Rien à dire. Tout me paraît conforme à la vérité. Mais on ne perçoit pas complètement les tensions, et les risques de dérapages aléatoires qui sont permanents dans ce genre de situations. Passons. Et puis j'ai omis de remettre, à la fin, aux policiers, et même au chauffeur, en souvenir, des « Coup d'État... » et des cartes VT, que j'étais précisément allé livrer. C'est un manque d'à-propos. Quand la dernière bataille est engagée, il ne faut rien négliger !

J'ai du mal à écrire. Trop d'idées qui se bousculent, et je suis furieux. La situation des Palestiniens, avec les assassinats et les arrestations ces jours-ci est particulièrement monstrueuse.

La passivité et la totale veulerie de cette génération, composée d'individus qui eussent tous été d'héroïques résistants antifascistes, n'est-il pas vrai ?... et d'héroïques combattants du ghetto de Varsovie..., ce qu'ils sont prêt à prouver en participant au lynchage des « négationnistes ».

J'aurais aimé que la VT soit présente ce dernier samedi du mois au traditionnel meeting de soutien aux Palestiniens, à la Fontaine des Innocents. Mais je ne peux pas être partout.

Et aussi le pèlerinage de Chartres qui commence ! Lieu idéal pour diffuser le « Confidentiel » du 8 mai 2002, mis en circulation, à l'époque, « par un groupe de chrétiens en recherche » et intitulé : **Le rôle de Pie XII devant l'histoire**. La VT a aussi en stock les dépliants qui détournent l'affiche provocatrice du film **Amen** devant laquelle l'Église de France était restée honteusement passive parce que, pour l'essentiel, elle avait mauvaise conscience et ajoutait foi aux calomnies contre Pie XII !

Mais c'est pareil, je ne peux pas être partout.

Ce qui me console c'est que, quand les temps sont venus, l'histoire repasse les plats. Heureusement. Parce que la capacité des hommes à rater les occasions est phénoménale !

Et les temps sont venus. La preuve : Alors qu'en février 2007, quand je pensais à ce bulletin n°21, je pensais surtout à développer cette question de Pie XII, et maintenant, c'est tout juste si j'ai le temps de l'effleurer, tant « des plats » inattendus se sont présentés. Dont le formidable coup de canon de Faurisson à Teramo, d'autant plus important que ce coup de canon de Faurisson avait, cette fois, été préparé et accompagné, pour n'être pas tout à fait un coup d'éclat sans lendemains, qui déclenche une réaction telle que la situation est pire après qu'avant pour les révisionnistes.

Revenons à Pie XII.

Personne mieux que Paul Rassinier dans **L'Opération Vicaire** n'avait perçu la manœuvre que la pièce de Rolf Hochhuth, **Le Vicaire**, initiait contre Pie XII, et les intentions finalement bellicistes sous le couvert du pacifisme extrême, qui l'animaient. Le

film **Amen** n'en était que la reprise impudente. Alors que rien n'était venu étayer les élucubrations de Rolf Hochhuth, en dehors du « désir de croire » des agités du bocal juifs et des divers ennemis de l'Église, heureux d'en saper l'autorité, mais inconscients de contribuer ainsi à la promulgation d'un dogme bien plus intolérant et bien plus totalitaire et répressif que les dogmes chrétiens.

Le 12 avril 2007, Mgr Antonio Franco, Nonce apostolique (ambassadeur du Vatican) en Israël a annoncé son intention de boycotter les cérémonies du Yom Hashoah (Jour de commémoration de la Shoah) à Yad Vashem le 15 avril, en raison d'une légende injurieuse pour Pie XII et toute l'Église qui figurait sous un portrait de ce Pape. Il s'ensuivit une intense activité diplomatique. Le 15 avril Mgr Franco est revenu sur sa décision de boycott **après avoir reçu une lettre de Avner Shalev, président du Mémorial, qui promet de reconsidérer la manière dont Pie XII est présenté au Mémorial**. « Étant donné que mon intention n'était pas de me dissocier des célébrations mais d'attirer l'attention sur la façon dont le pape Pie XII était présenté, mon objectif est atteint ». « Je n'ai aucune raison d'entretenir cette tension et je participerai donc à la cérémonie », a ajouté l'archevêque.

Le père **Peter Gumpel** s.j. postulateur de la cause de béatification de Pie XII, et expert de l'histoire des relations entre le Saint-Siège et l'Allemagne entre 1930-1950, a précisé à l'agence Zenit : « Il faut considérer le fait que Pie XII peut compter sur des millions de personnes qui l'estiment et le vénèrent, y compris parmi les juifs, et qui jugent comme une offense, contraire aux faits historiques, tout ce qui est écrit dans la légende en question ». « En outre, au Mémorial de Yad Vashem la grande majorité des « Justes » est de religion catholique. Parmi les nombreux prêtres, religieuses et religieux qui y sont représentés, beaucoup ont perdu la vie en sauvant des juifs ». « Les institutions juives ont d'ailleurs elles-mêmes démontré que c'est le cardinal Eugenio Pacelli, le futur pape Pie XII, qui a mis sur pied un réseau d'assistance pour protéger et sauver les juifs de la persécution. La bibliographie publiée à ce sujet est très vaste ».

Effectivement, et elle s'est complétée récemment du livre du Rabbin David G Dalin, *The Myth of Hitler's Pope: Pope Pius XII And His Secret War Against Nazi Germany*, que nous n'avons pas lu, mais qui devrait contribuer à détruire la légende noire construite autour de ce Pape.

Plus important encore. Ion Mihai Pacepa, ancien dirigeant des services secrets roumains jusqu'en 1978 et transfuge réfugié aux États-Unis, a publié dans *National Review* du 25 janvier 2007 un article, *Moscow's assault on the Vatican* dans lequel il révèle comment le KGB avait manipulé Rolf Hochhuth et était à l'origine de sa prétendue « documentation ».

La bataille pour la vérité historique pour Pie XII va prendre, dans les mois qui viennent, une

importance stratégique considérable. Et **Yad Vashem pourrait bien être contraint de réviser la légende controversée (pour commencer)**.

Petit détail à remarquer. Dans un premier temps, avant la lettre de Avner Shalev, Yad Vashem avait dans un communiqué officiel eu l'impudence d'écrire : « Nous sommes choqués et déçus que le représentant du Vatican en Israël ait choisi de ne pas respecter la mémoire de l'Holocauste et de ne pas participer à la cérémonie officielle au cours de laquelle l'État d'Israël et le peuple juif commémorent les victimes. Cela contredit les déclarations du Pape (Jean-Paul II) qui avait souligné l'importance de se souvenir de l'Holocauste et de ses victimes à l'occasion de sa visite à Yad Vashem ».

Là où il refuse d'avaliser une falsification et de subir une injure, le Nonce se voit accusé de « ne pas respecter la mémoire de l'Holocauste » ! Alors même qu'il avait déclaré « Cette photo offense toute l'Église catholique. C'est ce que j'ai voulu faire savoir ». « Mon absence à la cérémonie ne signifie pas un manque de respect pour la mémoire des victimes de cette tragédie ».

Mais peut-être aurez-vous la curiosité de connaître les déclarations *exactes* du Pape Jean-Paul II lors de sa visite à Yad Vashem le 23 mars 2000 :

« L'Église catholique, mue par la loi évangélique de la vérité et de l'amour, et non par des considérations politiques, est profondément attristée par la haine, les actes de persécution et les manifestations d'antisémitisme qui ont été dirigés contre les juifs par des chrétiens en tous temps et en tous lieux ».

C'est extrêmement important car toutes sortes de commentateurs intéressés auraient voulu nous faire croire que le Pape aurait, ce jour-là, reconnu des fautes doctrinales de l'Église à l'égard des Juifs.

Il n'en est rien.

Et la Vieille Taupe n'a pas d'autre doctrine ! Même si ce n'est pas la loi évangélique (parfois elle se le demande) qui la meut et si elle a parfois des doutes, tant sur la nature de cette loi évangélique que sur le fait qu'elle mouvrait encore partout et toujours l'Église catholique.

Ce qui ne fait pas l'ombre d'un doute, c'est que la Vieille Taupe sous la direction de Wilhelm Stein, est profondément attristée par, et lutte de toutes ses forces contre, la haine et les actes de persécution et les manifestations d'antisémitisme qui ont été dirigés contre des *soi-disant* Juifs par des *soi-disant* êtres humains, en tout temps et en tous lieux.

Comme Marx, la Vieille Taupe croit que : « La vérité est révolutionnaire ! », et avec St Jean elle croit que « La vérité vous rendra libre ! »

En ce qui concerne la recherche de la vérité, qui suppose la libre recherche et le débat, le texte de Faurisson concernant Pie XII nous semble devoir être une contribution importante, mais beaucoup plus fondamentale encore nous semble être l'affirmation du principe que ce texte puisse être librement discuté,

et éventuellement **réfuté**, par des documents et des arguments, et **non pas censuré**.

Ce texte existe sous deux formes différentes : La version en 32 pages A4 évoquée plus haut, du 8 mai 2002 et le petit livre rouge, édité à la fin de la même année par les éditions italiennes Graphos *en français* sous le titre *Le révisionnisme de Pie XII*. Il peut être aussi demandé sous forme électronique à :

[wilhelmstein@tele2.fr](mailto:wilhelmstein@tele2.fr)

Bon ! c'est raté pour le pèlerinage de Chartres cette année. Mais serait-ce trop demander que quelqu'un prenne en main la circulation de ce texte dans les milieux catholiques, pour commencer, et donne un petit coup de main à la Vieille Taupe ? En commençant par faire suivre sur les forums et en relevant les adresses électroniques et postales les plus pertinentes.

Eh oui ! Il y a du travail à faire et on peut changer le cours des choses, si on ne reste pas les bras Balland<sup>35</sup>.

La Vieille Taupe recrute des Kommando, aptes au dépassement de soi, pour la dernière bataille.

**Dimanche 3 juin (fête des Mères)**  
(date de rédaction)

**Le mercredi 30 mai à 13 heures 30**, audience d'un autre procès Faurisson, en appel cette fois, devant la 11<sup>e</sup> chambre. Faurisson a été condamné en première instance pour avoir donné une interview au téléphone à la chaîne de télévision iranienne Sahar 1. Les propos qu'il a tenus tombent indiscutablement sous le coup de la loi Gayssot. Là n'est pas la discussion. Mais il ignorait que ses propos soient susceptibles d'être diffusés en France et la seule preuve que les plaignants présentent de cette diffusion est constituée par un enregistrement partiel du C.S.A. (Conseil Supérieur de l'audio visuel) qui dispose d'un matériel technique sophistiqué. Mais les plaignants n'ont pas apporté la preuve, ni même l'indication, qu'une seule autre personne, en dehors du C.S.A., ait pu capter l'émission. !

Les plaignants sont la L.D.H. (Ligue des Droits de l'Homme), représentée par Maître Montacie, le M.R.A.P. (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples), représenté par Maître Taïeb, et la L.I.C.(R).A par Maître Charrière-Bournazel. Le fait le plus notable me paraît bien avoir été la nullité complète de ces trois avocats qui semblaient ne rien connaître du dossier révisionniste. Autant Faurisson et Delcroix ont été parfaitement clairs et concis, autant Maître Montacie et Maître Charrière-Bournazel se sont disputés la palme du ridicule. Ce dernier en prétendant démontrer que Faurisson était un lâche ! avec des raisonnements confondants d'imbécillité et Maître Montacie prétendant expliquer au tribunal la méthode révisionniste, d'une manière qui mérite de passer à la

---

<sup>35</sup> (sic) Voir note précédente.

postérité : « Faurisson néantise l'histoire et néantise le réel ! Il néantiserait tout aussi bien la Révolution française ! Ainsi la prise de la Bastille. Il va à la Bastille, il voit un ange au sommet d'une colonne, il en déduit que la Bastille n'a pas existé. La prise de la Bastille est une légende... la Révolution un mythe ! ».

Agrémentée de quelques considérations sur la démocratie et l'importance de la Révolution française, il est parvenu à développer pendant cinq minutes cette quintessence de la connerie intégrale qui dénote une totale incapacité à prendre la mesure du problème que pose le révisionnisme dans sa réalité.

Pourquoi les vieux roublards de la partie adverse envoient-ils au casse-pipe des avocats qui ne connaissent manifestement rien au dossier révisionniste, plutôt que d'y aller eux-mêmes ?

Cela me semble révéler un désarroi et une décomposition au sommet. Les inquisiteurs et les censeurs ont tenté la dernière opération de sauvetage avec la tentative de mise en spectacle de Saint Robert Badinter terrassant le Dragon Robert Faurisson.

C'est raté, si les révisionnistes se bougent un peu !

Restera un seul et unique argument : la répression.

Les chambres à gaz continueront à exister parce que nous avons la force d'imposer la croyance, et de sanctionner l'incrédulité. Un point c'est tout ! Mais quand les adversaires du travail de l'histoire prendront conscience de cette situation, ils commenceront à cesser de croire eux-mêmes, et ceux qui ont commencé à cesser de croire commenceront à oser parler à ceux qui croient encore qu'ils savent alors qu'ils commencent à savoir qu'ils croient.

Et alors les temps seront venus.

Maître Delcroix pour sa part, outre tous les points particuliers à la cause particulière, a développé la doctrine juridique de la « voie de fait » selon laquelle la loi Gayssot usurperait la qualité de loi en ce qu'elle sortirait du domaine propre à la loi qui est de définir des règles universelles, pour empiéter sur la souveraineté de la fonction judiciaire qui doit demeurer seule juge du fait.

En clair, la loi ne peut pas imposer la croyance en quelque chose qui n'est pas prouvé. Et si quelque chose est prouvé, il n'est nul besoin de loi pour en imposer la croyance.

C'est, me semble-t-il la seule possibilité qui reste à l'ordre judiciaire de restaurer son autorité, en déclarant que la loi Gayssot n'est pas une loi, bien qu'elle en ait l'apparence formelle, elle n'est qu'une « voie de fait » illégitime par laquelle le législateur a usurpé un domaine qui n'est pas le sien en tentant d'imposer ce que le citoyen devrait croire, sous peine de sanctions pénales.

L'audience a été également marquée par un incident. L'intervention tonitruante de Joël Bouard qui a copieusement injurié le tribunal et sa présidente, Madame Trébuq, et s'est fait expulser par les gendarmes.

Comme je ne maîtrise pas les règles de la procédure, je suis incapable d'expliquer le détail de la situation. Mais Joël Bouard est parvenu à faire enregistrer son intervention volontaire dans la procédure, au soutien de Robert Faurisson ! à la fois à titre personnel et au titre d'une association qu'il a créée. Son avocat, Maître Frolow, était présent. Des conclusions ont été déposées. Maître Delcroix a dit combien il ne voulait en rien avoir affaire ni connaître de cette initiative totalement étrangère à Faurisson. Mais je pense qu'il a eu tort d'ajouter qu'à son avis cette initiative relevait plus de la psychiatrie que du droit. Je pense qu'il aurait dû se borner à laisser le tribunal se dépatouiller de cet imbroglio. À tout le moins, Joël Bouard est parvenu à démontrer qu'une intervention volontaire était juridiquement possible, et cela m'a donné le regret de ce qui aurait pu être tenté si une meilleure compréhension avait régné chez les révisionnistes, ce qui impliquerait que l'on admette et que l'on apprenne à gérer des désaccords. Nous y revoilà !

Mais la principale frustration de la Vieille Taupe fut que les circonstances, ce jour-là ne m'ont pas permis de réaliser une distribution systématique de « Coup d'État judiciaire ». Avec une consolation.

Les circonstances : À mon arrivée au Palais de justice, vers 12 heures 30, le quai des Orfèvres était rempli d'une quantité inhabituelle de véhicules de gendarmerie. Le couloir réservé aux bus, boulevard du Palais était entièrement rempli de véhicules de CRS. La place fourmillait de policiers en civil et en uniforme. En tournant à gauche sur le quai, coté Conciergerie, force policiers en chemise blanche et portant fourragère, des gendarmes, et une section de gardes républicains en grand uniforme, sabre au clair, devant la Cour de cassation. La voiture devant moi est une imposante voiture diplomatique immatriculée CMD1. Elle se range sur la gauche pour débarquer ses occupants... Au lieu de déboîter à droite, j'ouvre ma fenêtre, et je tends en la doublant serrée, un « Coup d'État... » à la hauteur de la fenêtre arrière droite... qui s'ouvre immédiatement, et une main inconnue prend le document que je proposais. Puis je m'éloigne à droite en faisant un grand sourire au gendarme éberlué qui venait d'observer la scène.

Ça, c'est la consolation. On peut espérer qu'au moins un diplomate...

La déception, c'est qu'après avoir fait le tour du Palais et avoir garé ma voiture au parking, j'ai jugé opportun d'aller voir d'abord ce qui se passait, et je suis entré au Palais en laissant les brochures et les cartes dans ma voiture. Mais ressortir pour aller les rechercher c'est devoir repasser à la fouille et au contrôle de l'entrée, où la queue s'était démesurément allongée... Tant et si bien que je n'ai pas fait de diffusion systématique ce jour-là, et je le regrette, car si ce qui se passe à l'audience peut avoir plus ou moins d'importance, **l'activité et la réactivité des révisionnistes est beaucoup plus importante encore.**

**Le lendemain, 31 mai 2007** devait se dérouler une élection à l'Académie française. Pour un ensemble de raisons, il n'était pas possible de réaliser une Sonderaktion comme nous l'avions envisagée. Mais il nous a paru opportun d'adresser à l'un des candidats la lettre suivante, qui contient toutes les informations, parfois surprenantes, qui méritent de circuler, pour contribuer à « rendre l'avenir possible » :

Pierre Guillaume

à **Max GALLO**

5, place du Panthéon

75005 PARIS

Le 29 mai 2007

Cher Monsieur, et candidat à l'Académie française,

Vous n'avez pas cru devoir répondre à la carte par laquelle je vous interrogeai pour connaître les références exactes de votre déclaration à la radio : « En matière d'histoire, je suis révisionniste ». Je n'ai pas gardé le texte de cette carte. Je me souviens seulement que j'avais écrit, avec une légère ironie : « Cher ennemi ».

Rassurez-vous, la Vieille Taupe réclame l'amnistie pour ses ennemis, dès lors qu'ils ont cessé de nuire.

Je vous avais d'ailleurs rencontré, rue des Fossés-St-Jacques, peu de temps après cette déclaration, et je vous avais demandé « si les oreilles ne vous avaient pas sifflé ? ». Vous m'aviez affirmé que non, et que vous n'aviez enregistré aucune réaction.

Vous avez été par ailleurs un lecteur, j'ose le croire attentif, du bulletin confidentiel n°18 de la Vieille Taupe, ou plus exactement de la photocopie d'une épreuve non corrigée que je vous avais proposé de réaliser, de la maquette sur laquelle je travaillais. Vous avez lu quelques autres textes encore. Parmi ces textes, un poème de Wilhelm Stein que j'ai personnellement remis à plusieurs académiciens le 8 mars 2007, juste avant la séance qui vit l'élection de M. Dominique Fernandez au fauteuil du Professeur Jean Bernard, par 21 voix, contre 6 à M. François-Bernard Michel et zéro voix pour MM. Olivier Mathieu et Michel Tack, un bulletin blanc, trois étant marqués d'une croix.

Ce n'était pas la première fois que M. Olivier Mathieu était candidat à un siège d'académicien. Je n'en ferai pas l'historique ici. Et chacun est [devrait être] libre d'apprécier cette candidature comme il l'entend.

Mais il semblerait bien, ce mardi 29 mai 2007 au soir, que, fait sans précédent, l'Académie ait refusé d'enregistrer la candidature de M. Olivier Mathieu au fauteuil de M. Jean-François Revel, auquel vous postulez ; et ce en contravention de son propre règlement !

Si donc vous étiez élu, vous auriez la particularité d'être le premier académicien « révisionniste en matière d'histoire » dont l'élection, la première survenue depuis que Monsieur Sarközy est Président de la République, serait irrégulière !

Et cette élection serait irrégulière parce que l'on aurait, pour la première fois, jugé bon de faire disparaître jusqu'à la trace de l'existence de quelqu'un à qui l'on reproche...

Mais on lui reproche quoi ? Au fait...

La présidence de Monsieur Sarközy, protecteur de l'Académie, commencerait mal si elle commençait par la dénégation flagrante d'une violation flagrante du règlement de l'Académie.

Au surplus, en décembre 2005, un certain nombre d'historiens, menés par l'académicien regretté, M. René Rémond, avaient signé une déclaration sur le travail et la liberté de l'historien, qui affirmait des principes tout à fait excellents, même si certains de ses signataires encourageaient le soupçon de rechercher plus les avantages de la posture qu'ils adoptaient officiellement que l'application des principes auxquels ils souscrivaient.

Monsieur le probable futur académicien « révisionniste en matière d'histoire », et ancien nègre du mythomane Martin Gray, votre discours de réception sera très attendu sur toutes ces questions...

Les meilleures pensées de la Vieille Taupe vous accompagnent

Pierre Guillaume

**Le 1<sup>er</sup> juin 2007**, Pierre Guillaume est allé faire une conférence, programmée depuis plusieurs mois, et organisée par un professeur à la retraite, dans une ville universitaire.

Il y a plusieurs années qu'aucune demande de cette sorte n'avait été formulée. Une autre vient de l'être. Je vous l'avais bien dit. Tout va s'accélérer.

**Mais ce n'est pas gagné d'avance !** Ou bien la liberté d'expression sera restaurée à bref délai, si chacun fait preuve d'un minimum de courage pour s'exprimer, ou bien un totalitarisme de plus en plus pesant s'instaurera pour préserver de la critique le dogme caméral, mythe fondateur et parfum spiritualiste de la démocratie occidentale, dont les « historiens » deviendront les gardiens, et les soi-disant Juifs la caste sacerdotale. Cependant que la lutte contre le terrorisme et le « droit d'ingérence humanitaire » justifieront toutes les guerres et toutes les atrocités « démocratiques ».

Cela ne me paraît pas être la meilleure manière de manifester sa considération et son respect pour les immenses souffrances réelles imposées aux déportés pendant la deuxième guerre mondiale.

ET MAINTENANT :

ET MAINTENANT

## LA STRATÉGIE POUR LA DERNIÈRE BATAILLE !

Est-il vraiment besoin de faire un exposé particulier ? Ne ressort-elle pas suffisamment de la totalité des faits et gestes de la Vieille Taupe, depuis sa création en complicité avec Guy Debord, trois ans avant Mai 1968 ?

Premier étonnement ! Nous sommes là plusieurs années avant l'éclatement de l'Affaire Faurisson, qui montre le bout de l'oreille en 1974 mais n'éclate dans les médias et pour la Vieille Taupe qu'en novembre 1978. Eh bien justement ! Dès cette époque, de son expérience de la vie à l'intérieur du mouvement ouvrier, à travers *Socialisme ou Barbarie* et *Pouvoir Ouvrier*, la Vieille Taupe avait tiré la conclusion définitive de la nécessité absolue de défendre en toutes circonstances la liberté d'expression, qui n'exclut évidemment pas la responsabilité, comme j'espère l'avoir montré clairement plus haut.

La « liberté d'expression » c'est nécessairement la liberté de celui qui pense autrement, ou cela n'a rigoureusement aucun sens, comme l'a rappelé Rosa Luxembourg aux dirigeants bolcheviks quand la révolution russe commençait à donner des signes de dégénérescence, pour ne pas dire plus, et installait la dictature d'un pouvoir totalitaire sur le prolétariat à l'aide d'une idéologie « révolutionnaire » léniniste.

Ce n'est donc pas un point de « détail ». C'est au contraire un point tout à fait fondamental, car les appareils étatiques en gestation, les classes dominantes candidates au remplacement de l'ancienne, auront toujours tendance à substituer à la transformation pratique et concrète des rapports de production, la persécution et la lutte contre de prétendus contre-révolutionnaires, ce qui leur permet de justifier l'installation de leur propre pouvoir et de renvoyer aux calendes grecques les mesures réclamées par la classe ouvrière et le peuple.

C'est cette évidence qui fut rappelée par Chomsky, au début de l'Affaire Faurisson, et qui vient d'ailleurs de l'être par Jean Bricmont, professeur de physique théorique à l'Université catholique de Louvain, qui n'a pas craint, lors d'une émission de Daniel Mermet sur FRANCE-Inter, d'accompagner la réaffirmation de cette évidence d'un court et excellent exposé sur les grands nombres mythiques en histoire... qui s'appliquait à la perfection à un grand nombre qui commence par six et que nul n'ignore. Daniel Mermet s'est-il rendu compte qu'il avait donné ce jour-là la parole à un « réviso » !

Dès cette époque aussi, la Vieille Taupe avait identifié l'anti-fascisme comme la mystification grâce à laquelle des bons à rien, et toute la canaille lénino-mao-judéo-stalinienne, et toute la gauche en général, se donnaient l'illusion d'exister historiquement, en faisant semblant de lutter, sans le moindre risque, contre un ennemi qui n'existait plus !

La VT avait compris et fait sienne la prévision de Bordiga, qui disait en substance « quand les prolétaires se révolteront réellement, la démocratie les massacrera en les traitant de fascistes ! ».

La renaissance de la VT et son engagement total au côté de Faurisson en novembre 1978 était donc parfaitement dans la ligne de ce que la VT avait toujours été, même si nombreux furent ceux qui ont lâché la rampe et couvert leur courte honte en accusant la VT d'avoir changé.

En ce qui concerne la question spécifique de la liberté d'expression et de la censure, la position de la Vieille Taupe avait été définie par la publication en avril-mai 1970, dans les Cahiers Spartacus n°33 du texte de Karl Marx : *Remarques sur la récente réglementation de la censure prussienne*, dont le dernier paragraphe était :

*« Pour guérir radicalement la censure, il faudrait la supprimer, car l'institution est mauvaise, et les institutions sont plus puissantes que les hommes. Notre opinion peut être vraie ou fausse. En tout cas les écrivains prussiens gagnent, par la nouvelle instruction, ou bien en liberté réelle, ou bien en liberté idéale, en conscience de soi-même. »*

*O temps trois fois heureux, où l'on peut penser ce que l'on veut et dire ce que l'on pense (Pline le Jeune). »*

Ce texte de Karl Marx était, et reste donc programmatique puisqu'il n'a pas fait l'objet d'une critique explicite par la Vieille Taupe. Par conséquent quiconque n'**agit** pas en conséquence est exclu de la Vieille Taupe par le fait même.

Sur la question spécifique de l'Affaire Faurisson, la Vieille Taupe avait découvert l'œuvre de Rassinier et était devenue « révisionniste » avant de connaître l'existence de Faurisson et d'autres révisionnistes actifs dans le monde. Elle a d'abord commencé à réagir publiquement lorsque Rassinier s'est trouvé calomnié par Pierre Viansson-Ponté dans *Le Monde*. Puis s'est précipitée au secours de Faurisson dès que l'Affaire a éclaté dans les médias. Plus exactement elle s'est reconstituée, elle s'est ressuscitée, pour pouvoir se précipiter à son secours.

La Vieille Taupe était révisionniste pour les mêmes raisons que Rassinier dont elle avait découvert l'œuvre onze ans plus tôt : La croyance en la magique chambre à gaz diabolisait<sup>36</sup> les Allemands, sanctifiait les « antifascistes » quelque atrocité qu'ils commettent, alimentait la haine et le bellicisme, criminalisait la seule réponse révolutionnaire à ceux qui appellent à la guerre : « allez vous faire foutre et faites la vous-même ! ».

---

<sup>36</sup> Diabolisation au sens fort, c'est-à-dire le processus mental par lequel on introduit une différence métaphysique entre soi et celui que l'on diabolise. Le résultat en est de détruire en pratique le concept chèrement acquis de l'unité de l'espèce humaine et de générer idéologiquement un racisme virulent *sous couleur d'antiracisme*.

## Arrêt sur image

Des circonstances fortuites m'ont contraint d'interrompre la rédaction, puis de prendre plusieurs décisions tactiques, dont celle de repousser au mois de septembre la publication de ce bulletin confidentiel, destiné à ne pas le rester.

**Plusieurs raisons** à cela. La plus évidente : Je n'ai plus un sou, et je ne peux (ni ne veux) pas taper dans les très maigres réserves familiales sans déclencher toutes sortes d'inquiétudes et de réactions qui seraient finalement plus préjudiciables à la cause que ce report. Cela signifie d'ailleurs que pour la dernière bataille maintenant engagée, le financement des Sonderaktion, avant l'abolition de la société spectaculaire marchande, va devoir changer du tout au tout. Nous reviendrons là-dessus ultérieurement.

**Deuxième raison** : Les multiples Sonderaktion, auxquelles s'ajoutent un grand nombre d'initiatives, de perches tendues, de bouteilles à la mer, ont révélé un énorme potentiel, mais le « retour sur investissement » est resté néanmoins déplorablement faible. Il y a donc quelque chose qui cloche, qu'il faut analyser avant d'engager toutes ses forces.

En particulier, par ses seuls moyens, la VT était parvenue à diffuser des milliers de « Coup d'État judiciaire... » sous forme papier et sous forme électronique, notamment dans les barreaux de Lyon, Lille, Bordeaux, Marseille, Rennes... Un coup de main nous aurait permis de faire beaucoup plus... Et de rendre ainsi l'avenir possible...

Ces milliers d'envois n'ont suscité pratiquement aucune réaction positive (je veux dire : débouchant sur une action concrète) pour le moment. Mais ils nous ont permis, grâce à quelques espions et observateurs, et en analysant les réactions cliniquement hystériques que nous avons reçues, d'identifier le phénomène que Georges Orwell avait nommé ARRÊT DE LA PENSÉE, qui caractérise le résultat de la trouille verte que ressentent ceux qui commencent à comprendre... ce qu'il ne faut absolument pas comprendre.

— Que faut-il absolument ne pas comprendre ?

— Ce qui est l'évidence même, pour quiconque se penche sur le dossier judiciaire réel du procès réel et historique qui s'est déroulé du 15 février 1979 au 8 juillet 1981 devant la première chambre du tribunal de Paris et jusqu'au 26 avril 1983 en cause d'appel : **La LICRA n'est pas parvenue (et semble-t-il, à la stupéfaction du tribunal, puis de la cour) à apporter la moindre preuve d'une quelconque falsification fautive commise par le professeur polisson !**

Cela, ce n'est pas nouveau pour nous. Mais c'est tout à fait nouveau pour la plupart de ceux qui ont été contraints pour la première fois de leur vie de lire un texte « abominable » de la Vieille Taupe, et un texte d'autant plus abominable et terrifiant qu'il n'est pas sans présenter quelques apparences d'un discours étayé, rationnel et même véridique !

**Troisième raison**, cette trouille verte, cette même trouille verte, nous l'avons identifiée bien au-delà des juristes que nous avons soumis à la torture en leur révélant l'impensable (la révélation de l'impensable donne mal à la tête).

En vérité, depuis l'élection de Nicolas Sarközy, cette trouille verte, nous la rencontrons partout. Et alors que j'ai pu recruter quelques nouveaux Sonderkommando, j'ai été abandonné par plusieurs sur lesquels je croyais pouvoir compter sans le moindre doute. Or, non seulement ceux-là m'ont abandonné, mais ils ne s'interdisent même pas les sarcasmes à l'égard des Sonderaktion et du prétendu activisme délirant de la Vieille Taupe.

Il y a donc un problème auquel il faut réfléchir. Quelque chose dans la situation nous a-t-il échappé ? Et peut-on définir une stratégie sans une appréciation correcte de la situation ? Étant entendu que la perception de la situation n'est pas du tout la même selon que l'on est passif et télévisonnaire ou selon que l'on est contraint d'agir selon sa nature<sup>37</sup>.

La situation dans laquelle nous sommes contraints d'agir, c'est la situation mondiale dans la totalité de ses déterminations, visibles et **invisibles**, réelles ou apparentes, présentes et futures.

Cela fait beaucoup. Bornons nous donc à un sondage sommaire de la situation politique en France. Pour cela un flash back est nécessaire.

En elle-même l'élection de Nicolas Sarközy avec une majorité confortable révélait la réalité d'un rapport de force, et donc le triomphe de l'empire USraélien. Soit. On gagne toujours quelque chose quand on perd ses illusions. Quant à la prétendue opposition, elle n'est pas moins contrôlée par le lobby qui n'existe pas ! Mais selon toute apparence elle est entrée en décomposition, et l'on ne peut que remercier Sarközy de hâter, avec beaucoup d'habileté, le processus inéluctable de décomposition finale de la social-démocratie.

Pourtant l'annonce du premier gouvernement Fillon avait été une surprise. D'abord, quelque temps auparavant, j'avais entendu le député Pierre Lellouche être présenté sur France-Inter comme le probable futur ministre de la Défense, en cas d'élection de Sarközy, sans qu'il ne démente le moins du monde. Je m'étais dit *in petto* : « la force de frappe et les sous-marins atomiques de la France, sans compter les services secrets... sous le contrôle d'Israël par l'intermédiaire d'un ministre sioniste ! Ils vont vite en besogne ». Or, non seulement Lellouche n'était pas ministre de la Défense mais Juppé, que le lobby qui n'existe pas n'apprécie pas à sa juste valeur, occupait une position stratégique ! et Michèle Alliot-Marie le ministère de l'Intérieur ! Sarközy avait-t-il été contraint de faire d'énormes concessions, dont cette présence de Juppé, pour obtenir la relative bienveillance électorale du clan

---

<sup>37</sup> Je dis bien : « contraint d'agir selon sa nature ». Ce qui est la définition de la liberté !

Chirac-Villepin<sup>38</sup> ?

L'annonce immédiate par François Fillon que ses ministres devraient se présenter au suffrage universel<sup>39</sup> lors des législatives, et que les ministres battus devraient démissionner, était cousue de fil blanc, dès lors que l'on connaît l'importance, et certaine particularité de la communauté juive et marrane de Bordeaux<sup>40</sup>, qui lui donnait la possibilité de déplacer discrètement sans la moindre difficulté, et sans avoir l'air d'y toucher, quelques milliers de voix.

Le sort d'Alain Juppé était dès lors scellé.

Au point que je m'étais dit à l'époque que sa seule chance était d'approuver chaleureusement le principe avancé par Fillon, puis de s'en dispenser immédiatement lui-même, comme Rachida Dati, au prétexte qu'il venait de subir victorieusement l'épreuve du suffrage universel lors de sa réélection récente à la Mairie de Bordeaux et qu'il valait donc mieux que les Bordelais élise un nouveau député... Place aux jeunes talentueux, n'est-ce pas !

Mais je ne suis pas le conseiller politique d'Alain Juppé, pas plus que je n'étais celui de Lionel Jospin... Même si Alain Juppé avait été informé en temps utile de ce que la Vieille Taupe avait placé un ange gardien (avec deux ailes)<sup>41</sup> au 8 square de La Tour Maubourg, ancienne résidence du Maréchal Pétain, et actuelle résidence parisienne d'Alain Juppé. *Sic transit gloria mundi*.

Lorsque l'on a bien pénétré le mécanisme assez subtil par lequel Alain Juppé et le clan Chirac s'est

---

<sup>38</sup> Qui disposaient contre Nicolas de quelques bombinettes dévastatrices qu'ils ont renoncé à utiliser de crainte de dégâts collatéraux.

<sup>39</sup> Exigence dont s'est dispensée Rachida Dati, ministre de la justice, comme le remarquait Ivan Levaï au cours de l'interview donné à *Tribune Juive*, avant les élections législatives. Mais n'avait-elle pas dit : « Quelle différence entre les Juifs et moi ? » et cette déclaration d'allégeance n'était-elle pas devenue le titre même de l'interview ?

Dans un bandeau immédiatement au dessus de l'interview, on voit Yvan Levaï, directeur de la publication, déclarer : « Il suffirait de presque rien pour que notre action soit plus forte encore, et plus puissante *vo*tre voix. »

On remarquera aussi que Maître Arno Klarsfeld, 41 ans, militant sioniste à double nationalité franco-israélienne, engagé volontaire dans l'armée israélienne, soutien inconditionnel de George W. Bush pour la guerre contre l'Irak, bien que sévèrement battu dans le douzième arrondissement, a néanmoins été nommé conseiller auprès du Premier ministre François Fillon

Et il y a encore des crétins pour parler de *complot juif* alors que tout se déroule au grand jour et sous nos yeux, et démocratiquement. Les temps messianiques juifs sont arrivés... Donc le Christ était un imposteur, et un menteur : le royaume juif est bien de ce monde. À moins que ces soi-disant Juifs ne soient les imposteurs... C'est ce que pensent les Naturei Karta. C'est selon. *In girum imus nocte et consumimur igni*.

<sup>40</sup> Manifestée lors de l'agitation « spontanée » orchestrée lors du procès Papon.

<sup>41</sup> Allusion sibylline à l'intention des initiés.

fait blouser, et c'est bien nécessaire pour comprendre tout simplement le monde où nous survivons, les arcanes de l'affaire « Clearstream » s'éclaircissent.

Il ne semble pas faire de doute que le clan Chirac et Dominique de Villepin aient tenté une opération de déstabilisation contre Nicolas. Ce sont des choses qui se font en politique. C'est d'ailleurs pourquoi la VT observe, mais ne se mêle *jamais* de politique.

La seule question qui puisse encore se poser, par simple curiosité intellectuelle, serait de savoir s'ils l'ont fait spontanément, *motu proprio*<sup>42</sup> ou s'ils ont été « tentés » de le faire, dans le but précisément de les prendre la main dans le sac. Pour en arriver justement là où on en est maintenant ! Dans ce cas ce serait du grand art, quoique la méthode soit, somme toute, assez classique, pour des « services » expérimentés.

Cette fois c'est Chirac, Dominique de Villepin, (l'homme du discours à l'ONU, mais aussi l'ancien ministre de l'Intérieur qui a laissé sortir la vérité dans plusieurs affaires de fausses agressions prétendues « antisémites », en réalités mises en scènes par les soi disantes victimes : RER D et le rabbin Fahri *notamment*) et Michèle Alliot-Marie (actuelle ministre de l'Intérieur, ex-ministre de la Défense, qui en tant que tel, a eu à connaître des intrigues israéliennes contre l'armée française en Côte d'Ivoire, et des déclarations du général Pellegrini au Liban, et de bien d'autres choses encore...) qui sont dans le collimateur. Ils n'ont qu'à bien se tenir... ou passer à la casserole !

Ce n'est donc pas la banlieue que Nicolas a nettoyée au Karcher, c'est toute la classe politique française jugée insuffisamment casher... Et cela ne fait que commencer.

Jean-Pierre Chevènement, qui n'avait pas approuvé la première guerre d'Irak, a été nettoyé, sans que la VT ait de lumières particulières sur la méthode employée dans ce cas spécifique.

Raymond Barre, dont les dernières nouvelles publiques, après qu'il eut déclaré des évidences que tout le monde connaît mais qu'il ne faut pas dire, ont été celles de son hospitalisation. Il ne semble plus être en mesure de relever le nez.

Mais arrêtons là cette litanie, qui visait simplement à faire comprendre au premier cercle de nos lecteurs que la VT n'est pas inconsciente de certaines réalités..., puis, plus tard, au deuxième cercle, à lui faire comprendre ces réalités qu'il ne connaissait ni ne voulait connaître, et enfin, au troisième cercle, qu'il y a deux mille ans que la vieille taupe clame ces évidences. Et alors ce sera gagné ! Inch'

Car le propre de la vulgaire et judaïque forme phénoménale de la réalité, c'est d'être dialectique, contradictoire, donc de pouvoir être retournée !

En particulier quand on a la foi !

*In girum imus nocte.*

---

<sup>42</sup> De leur propre mouvement.

(En rond / nous allons / de nuit).

Pour le moment donc, et à l'évidence, le lobby soi disant Juif, qui n'existe pas mais supporte très mal de ne pas inspirer la crainte, est parvenu à ses fins, explicitement proclamées : Interdire d'expression toute forme de ce qu'il considère comme de l'« antisémitisme », c'est-à-dire tout ce qui vient entraver un tant soit peu le « projet Divin », c'est-à-dire le projet attribué à Dieu d'assurer à la [prétendue] descendance d'Abraham la domination universelle ! Ou, pour les soi disants laïques, le projet « humaniste » qui consiste à réserver l'accès au Pouvoir à ceux qui en sont dignes, c'est-à-dire ne saurait encourir le soupçon de la moindre indulgence envers... l'« antisémitisme », cette terrible maladie complètement irrationnelle et inexplicable qui s'empare sans raisons périodiquement des goyim.

Et la meilleure solution, pour éviter le retour du pire, ne consiste-t-elle pas à réserver les allées du Pouvoir en priorité à ceux-là même qui seraient susceptibles d'être victime de « l'antisémitisme »... ? Et sont donc, du fait même, les mieux qualifiés pour en détecter les éventuelles résurgences.

Tout serait ainsi pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles ! N'est-il pas vrai ?<sup>43</sup>

Mais il y a un problème !

**Quand les Juifs seront parvenus à leurs fins** (créer les conditions qui interdiraient l'expression de toute trace de ce qu'ils considèrent comme de « l'antisémitisme ») **ce pourrait être le début de leur fin.**

En tout cas il semble bien y avoir une loi universelle à travers toute l'histoire de l'humanité qui veut que la concentration des richesses dans certaines mains, quelques qu'elles soient, aboutisse toujours, plus ou moins, à la concentration du pouvoir dans les mêmes mains. Réciproquement la concentration du pouvoir dans certaines mains aboutit à la concentration des richesses dans les mêmes mains. De quelque côté que l'on se retourne, il semblerait

---

<sup>43</sup> La VT, qui ne revendique aucun Pouvoir afin de conserver le pouvoir de dire la vérité, n'a aucune objection à formuler contre cela. En aurait-elle que cela n'y changerait rien. C'est pourquoi elle enregistre avec ironie et patience les nominations par l'immigré « hongrois » « catholique » Nicolas Sarközy du « socialiste » Bernard Kouchner, du « socialistes » Jack Lang, du « socialiste » Jacques Attali et du « socialiste » Dominique Strauss-Kahn. Ces nominations présentent l'avantage de révéler, aux crétins d'électeurs et aux super-crétins de militants socialistes, quels étaient les objectifs réels de ces « socialistes » : **les allées du pouvoir**. Les objectifs des autres dirigeants « socialistes » ne sont d'ailleurs pas différents. Plus généralement, je crois avoir écrit quelque part : « Que m'importe que mon médecin soit Juif, si je suis bien soigné ». De même, pour un prolétaire, que lui importe que son exploiteur soit Juif ou non, s'il doit être exploité. Ces principes ont toujours inspiré la VT. Mais la question, quand l'histoire approche du dénouement, devient un peu plus complexe que cela. Nous y reviendrons en détail.

bien que nous assistions à l'échelle mondiale à une concentration des richesses et des pouvoirs dans des mains juives (prétendument) ou dans des mains « philosémites ». Tout porte à croire que le processus va s'accélérer, et que la « lutte contre l'antisémitisme » y contribue puissamment, si même ce n'est pas là sa principale instrumentalisation.

Ce processus est en cours et semble, les choses étant ce qu'elles sont, inéluctable. Il est absurde de lutter contre quelque chose d'inéluctable. La VT a d'ailleurs toujours proclamé qu'elle n'était nullement « antisémite » et même qu'elle luttait de toutes ses forces contre « l'antisémitisme ».

Était-ce hypocrisie ? Tactique ? Ruse ? Changement d'orientation ? Tout au contraire. Mais nous allons devoir préciser.

« C'est parce que l'essence du Juif s'est réalisée, sécularisée d'une manière générale dans la société bourgeoise, que la société bourgeoise n'a pu convaincre le Juif de l'irréalité de son essence religieuse »<sup>44</sup>

Viendra donc le moment où ce sera précisément cette concentration des Pouvoirs et des richesses dans des mains qui se disent juives, qui deviendra la principale, sinon la seule, source de « l'antisémitisme ». Puis le moment viendra où le processus de concentration fera des victimes parmi les Juifs eux-mêmes.

Et alors... Et alors...

Et alors les temps de la vieille taupe seront venus.

Si Dieu le veut..., bien sûr.

En effet, toutes les richesses accumulées de l'humanité existent et circulent sous forme de marchandises, selon la logique et les lois de l'échange marchand devenues autonomes. Cette logique et ces lois de l'échange marchand ont assuré, tant bien que mal, le développement (et la concentration) des forces productives de l'humanité. Quand cette logique et ces lois entreront manifestement en conflit avec les besoins et les nécessités humaines de l'humanité, alors les hommes seront contraints d'abolir la forme marchande sous laquelle existent et circulent les biens et les richesses<sup>45</sup>. Ou de disparaître.

---

<sup>44</sup> Karl Marx. *La question Juive*. A.H.R. n°5 p. 29.

Au point que les Juifs laïques, athées, ont été tellement éblouis par leurs succès et leur capacité à entortiller les gentils goyim, qu'ils se sont convaincus qu'ils étaient eux-mêmes d'essence divine ! et ont cru pouvoir mobiliser Dieu dans leur agenda. Tels les sionistes. Ils avaient oublié que Dieu accorde la victoire à ceux qui se soumettent à Lui, et détruit les transgresseurs.

<sup>45</sup> Et non pas tenter de contrôler, maîtriser, diriger la logique et les lois de l'échange marchand, espoir vain et illusoire de la social-démocratie, et des léninistes, staliniens et tutti quanti, qui ne peut conduire qu'au totalitarisme le plus sauvage, comme le montre l'exemple du stalinisme et du régime « communiste » chinois actuel, et l'évolution en cours de « l'Occident démocratique ».

Tel sera le seul moyen d'éliminer radicalement « l'antisémitisme », moyen préconisé par Marx dans la Gazette Franco-allemande en 1844, dans un article intitulé « Compte-rendu de deux essais sur la question juive ». Moyen que continue à préconiser la vieille taupe, pour quand les temps seront venus.

Ce texte de Marx maintenant connu sous le titre fautif<sup>46</sup> « La question juive » constituait l'éditorial du n°5 des *Annales d'histoire révisionniste*, Été-Automne 1988, numéro qui avait été conçu pour être, et qui sera donc, le petit livre rouge de la révolution à venir. Inch'Allah.

La Vieille Taupe, pour l'occasion avait choisi de reproduire en fac-similé la typographie dont les ÉDITIONS CHAMP LIBRE (© Paris 1981) étaient propriétaire, dans l'édition prétendument réalisée (?) par Jean-Jacques Raspaud, qui contient en tout cas un liminaire signé J.-J. R. dont la première phrase était :

« *Les œuvres dites philosophiques de Karl Marx, les œuvres de jeunesse de celui qui fut toute sa vie l'un des ennemis les plus conséquents de l'État, nous ont permis de comprendre les divers moments de cette théorie « dans la mêlée », le dépassement des théories antérieures qui tendaient à rationaliser les aspirations des hommes à la liberté, le détournement de la méthode hégélienne au profit de la vérité historique en acte, le mouvement prolétarien : révolution dont le spectre plus menaçant que jamais hante toujours le vieux monde à son déclin dans tous les pays.* »

...et dont la dernière phrase était :

« *Cette tâche fut notre façon d'attendre : contribuer dans la mesure de nos moyens à ce que cette théorie devienne un pouvoir matériel pour aller au-delà du spectacle.* »

En 1981, Gérard Lebovici était directeur et propriétaire des Éditions Champ Libre et Guy

Debord n'y était pas sans influence. L'affaire Faurisson battait son plein.

Au printemps 1988 paraît le n°4 des *Annales d'histoire révisionniste*. Il contient notamment la reproduction d'une lettre de Paul Rassinier au professeur Eugen Kogon datée du 5 mai 1960. Cette lettre, importante, avait déjà été publiée en annexe du livre *Ulysse trahi par les siens* en janvier 1980. Pourquoi l'avoir republiée ?

Au printemps 1988 paraissent, les *Commentaires* sur la société du spectacle aux Éditions Gérard Lebovici. Les éditions Champ Libre avaient changé de nom pour honorer la mémoire de Gérard Lebovici, assassiné entre temps dans des conditions restées mystérieuses.

Ces *Commentaires*... comportaient plus que des allusions explicitement révisionnistes. J'ai donc publié les extraits les plus significatifs et les plus explicites dans *AHR* n°5 p. 170 à 176. La présence en tête du même numéro d'un détournement, pénalement répréhensible, de l'édition Champ Libre dont le maître d'œuvre réel avait été Debord, et dont le liminaire reprenait les idées exposées par Rassinier dans sa lettre à Eugen Kogon, rendait manifeste l'existence d'un lien, fut-il télépathique, entre Guy Debord les *AHR*, dont seul un procès pour *détournement* aurait démenti la réalité... Il n'en fut rien. Qui ne dit mot consent.

Donc, en 1988, Debord savait la nature imaginaire des chambres ineffables et pratiquait l'une des formes du ketmann...

Au printemps 95, la Vieille Taupe croyait devoir pratiquer une piqûre de rappel en diffusant dans les kiosques le n°1 de son Organe de critique et d'orientation postmessianique. Il contenait tout ce qui était nécessaire et possible de diffuser par les MNPP à l'époque. Et notamment un article sur Debord qui incluait la reproduction de tous les extraits des *Commentaires*... déjà repris dans *AHR* n°5, et d'un extrait nouveau qu'il eut été trop brutal et trop risqué de publier dans le petit numéro rouge avant que Debord ne se soit mis hors d'atteinte des pressions matérielles.

J'invite le lecteur à redécouvrir, ou à découvrir, cet extrait révélateur, aux pages 100 et 101 du n°1 de *La Vieille Taupe*.

S'il prend aux lecteurs le désir de relire la totalité de ce n°1, et d'abord cet article sur Debord, peut-être y découvriront-ils d'autres perles que leurs préjugés les avaient empêchés de découvrir, et seront-ils conduits à réaliser les associations par lesquelles « *des agents chimiques révèlent une part inconnue de leurs propriétés lorsqu'ils se trouvent associés à d'autres.* »

En tout cas, le lecteur pourra constater que toutes les « révélations » ci-dessus, dont l'existence d'un lien, et la nature de ce lien, entre Debord et la Vieille Taupe, avaient été rendues publiques, avec son accord, dès cet article du printemps 1995. Tout ce qui y est dit est rigoureusement vrai. Entre autres :

---

<sup>46</sup> Fautif, parce que ce n'est pas Marx qui, en tant que Juif, poserait une question juive, ou considérerait *motu proprio* qu'il existerait une question spécifique que les Juifs poseraient, ou un problème spécifique que leur existence, en tant que Juifs, poserait. Au contraire, de cette problématique Marx se moque ! Il suffit de lire sa correspondance, avec Engels notamment, pour voir combien les Juifs l'emmerdent, et réciproquement. Les antisémites itou. Marx profite de l'occasion de deux textes de Bruno Bauer sur la prétendue question juive pour exposer sa propre conception : le dépassement de la prétendue question et des prétendues réponses par des mesures *pratiques* (Critique de la critique [qui reste] critique) qui suppriment les conditions d'existence des questions comme des réponses. Le texte constitue donc en fait [les prolégomènes de] la réponse goy à la [fausse] question juive. Pourquoi la réponse goy ? Parce que Marx, dès lors qu'il a rompu pratiquement avec l'essence pratique du Juif et qu'il a rompu spirituellement avec le fumet spiritualiste de la judéité : le judaïsme, puis avec son ersatz laïque, l'idéologie droit-de-l'homme, n'est plus juif. Il a terminé sa judéothérapie sans avoir eu besoin de judéothérapeute. CQFD.

« Nous invitons le lecteur, afin de pouvoir juger du contexte, à se reporter au petit livre rouge lui-même, dans lequel rien<sup>47</sup> n'avait été laissé au hasard. » (p. 91).

Pourtant, dans la même page, quelques lignes plus haut : « [...] *Jau lieu de signe de confirmation de cette hypothèse que j'attendais, me sont parvenus bien plus tard [...] les échos d'une indiscutable hostilité à mon égard, sans qu'aucun motif ne m'ait été rapporté, en dehors de l'expression catégorique de cette hostilité* ».

Cela a toutes les apparences d'un démenti... sauf si on lit... ce qui est écrit ! Et non pas entre les lignes, où il n'y a justement rien d'écrit, comme l'a découvert un obscur professeur d'Université qui aurait mieux fait de s'en tenir là.

Revenons au texte.

Il n'est pas interdit de s'aider à la rigueur des paragraphes précédents et de rétablir la phrase dans son entièreté, où elle comporte soixante *deux*<sup>48</sup> mots.

Pour le moment bornons nous à la citation ci-dessus. « *les échos d'une indiscutable hostilité* ». Je n'avais pas écrit « les échos indiscutables », bien qu'ils le fussent, directs et avérés, « d'une hostilité ». Cela aurait contribué à authentifier cette « hostilité à mon égard ». C'est bien l'hostilité elle-même qui est *indiscutable*.

Quelle chose est « indiscutable » lorsque cette chose est évidente, et d'une évidence telle que personne, de bonne foi, n'éprouve le désir de la discuter. C'est une chose « qui s'impose par son évidence, son authenticité » disent certains dictionnaires. C'est aussi une chose « qui ne peut pas être discuté[e] » disent d'autres dictionnaires.

Toute la question est donc de savoir pourquoi cette chose ne peut-elle pas être discutée ? Parce qu'elle est évidente ? Ou parce qu'elle fait l'objet d'un tabou<sup>49</sup>, d'un interdit, d'une loi<sup>50</sup>, ou que l'impossibilité de discuter de la chose résulte de la trouille verte évoquée plus haut, de la situation elle-même, ou d'une stratégie qui rendrait la chose « indiscutable » à un moment donné, dans cette situation donnée ?

Il suffit de quelques instants de réflexion pour comprendre à quel point « l'hostilité » présumée de Debord à mon égard était rigoureusement indiscutable de ma part, dans la situation où je me trouvais à l'époque, et devait demeurer « indiscutable », de son propre point de vue, tant que les temps ne seraient pas venus. Et il était convaincu

que les temps n'étaient pas venus ! C'était en fait notre seule divergence !

Dans ce deuxième cas de l'alternative, une chose « indiscutable » du fait de l'existence d'un tabou, ne peut pas, du fait même, être prouvée. C'est un Dogme. L'hostilité de Debord à mon égard ne peut donc pas être prouvée<sup>51</sup>. Mais en cherchant bien c'est tout le contraire d'une hostilité dont la manifestation peut être prouvée. Je vais maintenant essayer d'être bref.

Il n'existe, ni de la part de Debord, ni de la part d'aucun situationniste historique, la moindre critique articulée à mon égard ou à l'égard de la VT, ou d'un quelconque révisionniste, qui aurait été susceptible de nuire réellement, alors que Debord et Lebovici disposaient de tous les moyens de me détruire, dont ceux que je leur avais moi-même donnés !

Au lieu de cela, quelques déclarations **catégorique** ! mais parfaitement **platoniques**<sup>52</sup>.

Au surplus sans qu'aucun motif (ni donc argument, la seule chose qui aurait pu faire mal, et d'autant plus s'ils avaient été fondés) ne soit formulé !

Relisez maintenant le récit du départ de Debord de Socialisme ou Barbarie (p. 68 et suivantes). C'est à cette époque que Debord et moi avions réfléchi sur les mécanismes de groupe et les ressorts anthropologiques. Nous avons commencé à découvrir en acte le mécanisme de la fabrication d'un bouc-émissaire.

J'avais assez vite compris que celui qui ne peut pas prendre conscience des motifs et des ressorts réels de son hostilité et de son agressivité, lance des accusations mensongères qui révèlent sa propre nature et précisément ce qu'il veut se cacher à lui-même. Debord avait compris avant moi que cela donnait à celui qui en était la victime un étrange pouvoir, dont celui, s'il savait en user, de manipuler dans une certaine mesure son agresseur, et le pouvoir de le pousser dans ses retranchements. Mais j'avais été vite en désaccord sur l'usage qu'il en faisait. Restons en là pour le moment.

Disons qu'à cette époque nous avons expérimenté dans la réalité les mécanismes que nous avons commencé à comprendre, et dont je n'ai fait la théorie synthétique que bien plus tard, grâce à la lecture lumineuse de René Girard, puis... des Évangiles, et à la relecture de Karl Marx ! Toutes choses dont on trouve les traces dans le n°1.

Toujours est-il que dès cette époque, donc bien avant l'éclatement de l'affaire Faurisson et bien avant que je ne devienne « réviso », Debord se passionnait pour les phénomènes de bouc-émissaire, d'ennemi public n°1, les mouvements d'hystérie collectives, etc.

Je ne comprends pas pourquoi nous avons été incapables de faire le lien avec le récit<sup>53</sup> de

<sup>47</sup> Dont les 29 premières pages dans une typographie spécifique, propriété des *Éditions Champs Libre*. Voir page 103, dernier paragraphe. Preuve que Debord consentait aux divers *détournements*.

<sup>48</sup> Parce que j'ai deux mots à lui dire.

<sup>49</sup> Qui peut être inconscient. Dans ce cas, ceux qui sont sous son emprise *croient* que la chose est évidente.

<sup>50</sup> Autre forme du Ketmann. On parle de la chose en parlant d'autre chose...

<sup>51</sup> N'en déplaise à Christophe Bourseiller.

<sup>52</sup> Au sens où l'amour est dit l'être.

l'expérience christique. Ou plutôt, je le comprends trop bien : l'Église de l'époque avait tellement obscurci le message évangélique que nous ne pouvions plus le reconnaître.

Nous en étions donc arrivés à la conclusion, non seulement qu'il fallait dénoncer (ça ne sert à rien, c'est bon pour les intellectuels) mais qu'il fallait déconstruire, ridiculiser, faire exploser ce mécanisme émissarial que nous commencions à identifier. Nous étions convenus que la meilleure tactique était d'en rajouter en poussant la logique émissariale à l'absurde. L'expression d'une hostilité rabique qui ne parvenait pas à articuler de motifs ou, à plus forte raison, s'inventait des motifs faux, était le symptôme par lequel on pouvait reconnaître qu'on avait visé juste

Témoigne de ces « découvertes » l'habitude que nous avions prise de nous affubler de surnoms terrifiants : le boucher du Jutland, le vampire du Borrinage, et, en ce qui me concerne, le satyre de l'Estrapade. Debord avait devancé de trente ans Didier Daeninckx ! (page 76)

A cette même époque, de la création de la librairie La Vieille Taupe, au 1 de la rue des Fossés-Jacques, Paris V°, et du premier cocktail Molotov, où ce sont Debord et Michèle Bernstein qui m'ont appris la bonne manière de réagir, nous avons aussi discuté de la bonne manière de déjouer la surveillance policière et les provocateurs. Mais je ne veux pas en dire plus, pour ne pas dévoiler les principes sur lesquels repose, encore maintenant, le secret des  *télécommunications de la Vieille Taupe avec ses Sonderkommando...*

— Tout cela c'est bien gentil, mais ça ne prouve rien !

— Bien sûr, puisque rien ne prouve rien pour qui a besoin de preuve<sup>54</sup>.

*In cauda venenum.*

Les dernières pages de mon article du printemps 1995 sont consacrées à une relative explication de la divergence relative de nos chemins entre Guy Debord et moi et entre La Vieille Taupe et l'Internationale Situationniste. Je n'ai rien à y changer, sauf à rajouter quelque chose que je viens de comprendre...

Mais il y a quelque chose qui aurait pu attirer l'attention du lecteur : Je consacre toute une page à justifier la décision de Debord de publier dorénavant chez Gallimard, alors que les situationnistes avaient écrit à Claude Gallimard le 20 janvier 1969 : « *On t'a dit que tu n'auras plus jamais un seul livre d'un situationniste. Voilà tout. Tu l'as dans le cul. Oublie nous.* ».

Mes justifications de ce reniement sont intéressantes. Pour l'essentiel elles constatent que, compte tenu du fait que la *période* révolutionnaire était close et l'*I.S.* dissoute, il n'était pas utile d'entretenir d'illusions.

Mais d'autre part Debord, sauf à n'être plus du tout lui-même, n'attribuait pas le moindre intérêt pratique, du point de vue de la subversion, à la diffusion par Gallimard de quoi que se soit.

Il savait, il avait parfaitement compris, que ce ne sont pas les révolutionnaires (sinon quel bordel et quel désastre) ni l'idéologie, même si les idées y contribuent, ni même la théorie fût-elle adéquate, qui font les révolutions. Ce sont les révolutions qui font les révolutionnaires. Ce qui laisse un *petit* espoir à l'humanité. C'est la Révolution qui contraint les « révolutionnaires » à chercher la bonne orientation et, éventuellement, les textes susceptibles d'y contribuer. Et ils les trouvent...

Si les révolutionnaires venaient à avoir besoin de Gallimard, et que la théorie soit en vente à la librairie de leur quartier, pour trouver leur route, autant arrêter tout de suite la comédie...

Donc si ce que j'ai dit n'était pas faux et me démarquait heureusement des merdeux qui critiquaient Debord pour de mauvaises raisons, il n'en restait pas moins que l'édition chez Gallimard constituerait un désaveu et un reniement, surtout si on se reportait à l'ensemble de la correspondance avec Gallimard, publiée à la fin d'*I.S. n°12*.

Mon raisonnement et mes justifications étaient donc idéologiques, et *visiblement* tirées par les cheveux. Elles comportaient une contradiction qui n'était pas une contradiction dialectique (moment vers un dépassement) mais une contradiction logique : une connerie qui aurait dû sauter aux yeux et pu mettre la puce à l'oreille : Certes l'*I.S.* n'existait plus, mais les textes proposés à l'édition étaient, bel et bien, des textes situs, écrits par des situs, du temps où l'*I.S.* existait...

Il y avait donc un leurre, et une autre raison, à la décision surprenante prise par Debord, tellement contraire à son habitude et à sa personnalité, de revenir sur la décision prise. La *vraie* raison. Celle qui lui permettait de prendre date avec l'histoire et pouvait *seule* justifier ce qui eût été sans cela une *honteuse* capitulation en rase campagne, ou l'affirmation publique qu'il croyait définitivement clos le cycle des révolutions. Ce n'était pas le cas.

Il n'était pas encore opportun ni même possible, de la révéler *complètement* au printemps 1995 :

Une bombinette révisionniste était dissimulée (à peine) *volontairement* dans les livres que Gallimard avait édités, et plus particulièrement<sup>55</sup> dans les *Commentaires sur la société du spectacle*.

On te l'avait bien dit :

**Gallimard, tu l'as dans le cul.**

*Le marxisme ne connaît ni « immortels » ni morts. Avec ceux que l'art oratoire vulgaire désigne ainsi,*

*La vie dialogue.*

**Bordiga.** Dialogue avec les morts

<sup>53</sup> Que ce récit soit authentique ou pas. Là n'est pas la question pour le moment.

<sup>54</sup> Ketmann à double tranchant.

<sup>55</sup> Donc, vous êtes prévenus : Il y en a ailleurs.

**Bon ! Assez rigolé. Revenons aux choses sérieuses.** Et LA chose sérieuse entre toutes, c'est LA STRATÉGIE POUR LA DERNIÈRE BATAILLE, d'autant plus qu'elle est déjà engagée. Le temps presse. Encore faut-il exposer sommairement la situation si nous voulons avoir une chance de la retourner.

Nous avons exposé le coup d'État judiciaire en cours.

Nous avons exposé le coup d'État littéraire lors de l'élection de Max Gallo<sup>56</sup> à l'Académie.

Nous avons exposé le coup d'État politique, à l'occasion de la bordelisation de Juppé et de l'affaire « Clearstream ».

Reste le coup d'État religieux et spirituel, qui est toujours la clef de voûte des changements profonds.

C'est fait.

**Les obsèques de Monseigneur Lustiger, Cardinal Archevêque de Paris,** en auront été l'occasion.

*Le Monde* du 11 août 2007 donne en première page une photo haute en couleur d'une manifestation explicitement raciste qui s'est tenue devant les portes de Notre-Dame de Paris à l'occasion de ces obsèques.

Sous le titre : **Religion, Obsèques judéo-chrétiennes pour le cardinal Lustiger** figure une photo en couleur avec, au centre, un grand drapeau blanc et bleu frappé en son centre d'une grande étoile de David. *Le Monde* légende ainsi la photo : « **Drapeau de l'association des Fils et Filles des déportés juifs de France, vendredi matin, devant Notre-Dame de Paris.** Avant le début de la cérémonie catholique dans la cathédrale de Paris, siège archiépiscopal qui fut pendant vingt-quatre ans celui de Jean-Marie Lustiger, son cousin l'historien allemand Arno Lustiger a prononcé le Kaddish, la prière des morts dans la religion juive. Le président Sarközy, revenu des États-Unis, était présent. **Lire page 7 et analyse page 2.** »

Il suffit d'ouvrir les yeux. Il suffit de savoir lire.

Tout a été soigneusement organisé. Tout est signifiant... dans le moindre détail. Puisqu'un chef d'État ne peut pas arriver en avance par hasard à une cérémonie officielle.

*Le Monde*, Journal de référence nationale et internationale, à l'occasion des obsèques d'un prélat « chrétien », montre et commente une cérémonie judaïque. Henri Tincq (p. 7 & 2) insiste lourdement.

On ne pouvait certes pas ignorer, si l'on s'intéresse un tant soit peu à ces questions, combien le cardinal Lustiger s'était fait le défenseur d'une théologie « *judéo-chrétienne* » qui attribuait aux Juifs et au judaïsme un rôle maintenu dans le projet Divin.

---

<sup>56</sup> On peut certes apprécier plus ou moins la candidature d'Olivier Mathieu à l'Académie. Il n'en reste pas moins vrai que toutes ses tentatives précédentes avaient été régulièrement enregistrées par l'Académie, sans que pour cela la démocratie ne tremble sur ses bases. Pourquoi a-t-il fallu censurer cette fois-ci ?

Il frôlait la ligne jaune au delà de laquelle on empiète sur la voie de circulation opposée. Mais il restait chrétien, ou il faisait encore l'effort de maintenir les apparences, diraient peut-être ses adversaires.

Cette fois rien de tel.

Il n'y a pas la moindre objection à ce que des Juifs désireux d'honorer Monseigneur Lustiger lors de ses obsèques, se rendent à la cathédrale de Paris en grand nombre. La correction et le respect des autres voulaient que, contrairement à leur coutume propre, dans l'Église, ils retirent leur chapeau. Mais rien ne s'opposait, bien au contraire, à ce qu'ils portent leur kippa. Beaucoup de dignitaires de l'Église portent une calotte similaire, et, bien que je ne sache pas si cela a un rapport, il ne fait pas de doute que le catholicisme provient du judaïsme.

Personne n'obligerait à aucun moment à faire le signe de Croix. Ce qui répugne aux juifs puisqu'ils ne reconnaissent pas la messianité du Christ et que la plupart considèrent que le récit de sa Crucifixion par les Romains à la demande du Grand Sanhédrin a alimenté « l'antisémitisme », qui leur fait horreur.

Soit.

Mais de là à organiser une cérémonie juive sur le parvis même de la cathédrale catholique pour réciter le Kaddish, fut-ce par un cousin resté juif, et se regrouper spécifiquement, il y a un pas qui change tout. Et qui revient à désavouer le choix du christianisme fait par le jeune Jean-Marie Lustiger

Imagine-t-on l'équivalent symétrique, où des chrétiens, désireux d'honorer à l'occasion de ses obsèques un Juif décédé, et une victime symbolique de la Shoah, Élie Wiesel par exemple, viendraient non pas assister dignement et respectueusement à la cérémonie judaïque voulue et choisie par le mort, mais viendraient en groupe devant la synagogue avec une croix de plusieurs mètres de haut !

Les Juifs considéreraient cela comme une provocation, parce que ce serait évidemment une provocation.

Mais ce n'est pas le pire. Si le petit Lustiger, de Juif est devenu chrétien, c'est qu'il croit que le Christ, ce fils de l'Homme, par la mort dans la dérélition acceptée sur la Croix, pour interrompre le cycle de la violence par un message de paix et d'amour radical, a fondé une « nouvelle alliance » qui continue l'ancienne alliance, **en l'accomplissant**, et révèle ainsi l'entièreté du projet Divin. Bonne nouvelle, Évangile, Nouveau Testament qu'ont annoncés des apôtres, d'abord juifs, à tous les hommes du monde entier...

En organisant une cérémonie judaïque, ces Juifs disent : « Le Christ est un faux messie qui a semé le désordre et blasphémé. Les Grands prêtres du judaïsme ont eu raison de le condamner à mort<sup>57</sup> et de

---

<sup>57</sup> Ce que les Juifs ont parfaitement le droit de dire dans leur vie privée et dans leurs synagogues. Et la VT, quoi qu'en pense Pierre Guillaume personnellement, continuera à défendre ce droit bec et ongles, comme elle l'a toujours fait. Voir : <http://atunion.free.fr/chroniq/chro116.htm>

faire exécuter la sentence par les Romains, à qui les « accords d'armistice » de l'époque accordaient le *jus gladii*<sup>58</sup>

**Il y a donc un problème.** De quel droit ces juifs viennent-ils, non pas participer à un hommage, mais revendiquer publiquement Monseigneur Lustiger comme l'un des leurs.

En devenant chrétien Monseigneur Lustiger à nécessairement dit à ceux qui restaient Juifs : « Je déplore que vous n'accomplissiez pas votre mission de Juif, qui est de reconnaître le Christ, et je prie pour que votre cœur s'ouvre ».

On ne peut pas être chrétien, et en même temps adepte du judaïsme. Alors en quel sens serait-il resté Juif ? C'est là la revendication d'une identité ethnique et raciale !!! Ou cela n'a aucun sens.

Mais là où cela se corse, c'est lorsque le Président de la République française revient des États-Unis spécialement, et participe à cette manifestation judaïque. Lui-même est d'origine hongroise, se disant catholique. Je dis « se disant » parce que les gazettes mêmes qui le rapportent notent aussi qu'il semblerait que son catholicisme soit de pure convenance.

Son frère porte la kippa. Il veut donc signifier par là son judaïsme. Mais les Juifs revendiquent aussi Nicolas Sarközy, Président de la République française, comme l'un des leurs ! Il s'agit donc d'une revendication ethnico-raciale à laquelle il est quelque peu stupéfiant que le Président donne volontairement son acquiescement en participant à cette manifestation implicitement raciste.

Que peut bien signifier l'affirmation qu'on peut être catholique et rester juif ? Sinon que l'on est marrane.

Qu'est-ce qu'un marrane ? C'est un faux converti au catholicisme, qui judaïse en secret, et qui noyaute l'Église, comme les trotskystes noyauteaient les partis communistes officiels dans l'espoir d'imposer leur « ligne ».

Dans ce cas, les obsèques de Monseigneur Lustiger auraient été l'occasion d'une véritable OPA (Offre Publique d'Achat) du judaïsme sur l'Église. L'affirmation publique sans retenue de la prétention judaïque d'être la religion mère. Le Christianisme (tolérant) et l'Islam (tolérant) n'étant destinés qu'à devenir un judaïsme adapté pour les gentils goyim. Puisque ceux-ci, en dépit de leur bonne volonté, n'appartenant pas au peuple élu, dans son acception raciale, dont le royaume est donc **bien** de ce monde, à en croire le *Monde* tel qu'on peut le décrypter sous nos yeux éberlués.

Que reste-t-il du message du Christ ?

Que reste-t-il de chrétien dans l'Église ? Pour laquelle, me semble-t-il, et d'après St Paul, « il n'y a plus ni Juifs ni Grecs », si les obsèques d'un dignitaire de l'Église sont d'abord l'occasion d'une manifestation judaïque et shoahitique ? et s'il faut un athée comme moi pour oser s'en apercevoir.

<sup>58</sup> Droit du glaive. Donc le monopole du droit de tuer.

Cette profanation, *profanation* au sens strict (du latin *pro-devant* et *fanum-temple*, devant le temple) a été parfaitement conçue et réalisée jusque dans ses moindres détails pour être bien comprise par tous ceux qui sont encore en mesure de comprendre, mais avec juste suffisamment de leurres pour pouvoir toujours soutenir le contraire.

Ce qui doit être noté, en l'occurrence, c'est qu'il n'y a presque plus de leurres. Et c'est bien ce qui marque l'accomplissement du coup d'État.

Cette fois c'est publiquement et avec toute la *schutzpah* requise, qu'est lancé un message marrane de triomphe aux amis, et un message de mise en garde aux évêques et aux prélats de l'Église, notamment polonais, qui osent encore résister... et peut-être au Pape. C'est manière de leur dire : « Vous voyez ! Rien à faire ! *Nous* avons gagné ! ».

Il y a pourtant un tout petit problème.

La brutalité même du message, la participation de Nicolas et quelques petits « détails » perçus par la Vieille Taupe, dénotent une impatience, donc une inquiétude qui conduit à des imprudences. Donc à des erreurs stratégiques. Ces erreurs pourraient fournir à la Vieille Taupe (avec l'aide de Dieu) l'occasion de sortir des galeries souterraines où elle attendait<sup>59</sup> son heure.

C'est une erreur de la part de Jean-Marie Lustiger de s'être presque complètement dévoilé avant que le Cœur Sacré de l'Église n'ait complètement cessé de battre. Ce grand corps comateux pourrait bien se réveiller.

C'est une deuxième erreur d'avoir organisé la cérémonie de profanation avec Serge Klarsfeld. Et d'avoir placé au centre (voir la photo) non pas un symbole du judaïsme, dont personne ne conteste le rôle dans la diffusion de l'idée monothéiste, et donc du christianisme, dont le judaïsme a été le porte-greffe. C'est une erreur d'y avoir placé un symbole du fanatisme sioniste et de l'exploitation de la Shoah au seul profit de la politique sioniste<sup>60</sup>, et cela au moment même où la « colombe » sioniste a du plomb dans l'aile.

<sup>59</sup> Attendait à sa manière, qui signifie qu'elle préparait... Comme dans : Karl Marx, *Œuvres* [dites à tort] *philosophiques*. Éditions Champ Libre, Paris 1981, **page 1**.

<sup>60</sup> Voir le tract historique *Intifada sans frontière. Contre la guerre américaine et le bellicisme sioniste !* Ce tract reste d'actualité et le restera encore quelque temps. Il ne contient rigoureusement rien qui tomberait sous le coup de la loi. Mais il distille beaucoup d'informations indiscutables, (au sens où elles sont vraies parce que vérifiables, bien que rien ni personne n'interdise de les discuter. Elles ne sont pourtant pas « évidentes » car elles sont généralement cachées). Au surplus il a été diffusé à date certaine, constatée par la gendarmerie de BEAUNE LA ROLANDE et de PITHIVIERS et par le procureur et le tribunal d'Orléans. Il est donc de toute façon couvert par la prescription. Comme par hasard une grande quantité en avait été imprimée et reste disponible. Ce tract pourrait bien être diffusé un jour symbolique sur le parvis de Notre-Dame comme *première* riposte à la profanation

Car ce petit « détail » est une provocation frontale, un reniement explicite et un blasphème éhonté qui ne laisseraient **rien** subsister du message de la Croix.

Puisse-t-il aider, *en fin*, à Le comprendre.

**Quelques mois plus tôt**, en janvier 2007 (voir *La Vieille Taupe*, bulletin confidentiel n°20 *in fine*) avaient eu lieu, en présence du chef de l'État d'alors, dans cette même cathédrale maintenant profanée, les obsèques solennelles d'un prêtre catholique, d'un pécheur (que celui qui n'a jamais péché lui lance la première pierre) qui, comme nous tous, *errait dans la nuit en étant consumé par le feu*, mais qui cherchait passionnément à rester fidèle à ce qu'il avait compris d'essentiel du message du Christ, tel que le lui avait transmis l'Église.

Sur son cercueil, il avait demandé que soit placé un Évangélaire, et non pas la Bible, pour signifier, on ne peut plus clairement, à ceux qui restent en mesure de comprendre, combien l'Ancien testament devait être compris à la lumière de l'accomplissement christique, du Nouveau testament.

Les obsèques de l'abbé Pierre avaient suscité une ferveur populaire spontanée, bien au-delà de l'émotion convenue que savent fabriquer les médiats. Sa tombe, à Esteville, près de Rouen, où il est enterré près de compagnons d'Emmaüs, fait l'objet d'un pèlerinage populaire totalement spontané.

Le village palestinien de Amwas était la localisation de l'Emmaüs biblique. Occupé par l'armée israélienne en 1967, le village est rasé au bulldozer et ses habitants sont chassés de leur terre. Avec l'aide de Juifs canadiens, Israël plante une forêt appelée « Parc Canada »... Des arbres ont pris la place des habitants devenus réfugiés.

Le lieu « historique » de naissance du christianisme, selon la Tradition, donc selon la Vérité, s'en trouve par la même occasion, éradiqué, par l'armée vétérotestamentaire pour laquelle le « Royaume d'Israël » est **bien** de ce monde !<sup>61</sup>.

---

<sup>61</sup> « Historique » est mis entre guillemets parce que cela ne peut être prouvé. Tradition comporte un T majuscule souligné par l'italique parce qu'on se réfère ici à un corpus sacré qui existe indépendamment du fait que cette tradition n'est plus guère vivante, semble-t-il. Vérité comporte un V majuscule souligné parce qu'il ne s'agit pas de la simple vérité, la vérité matérielle des faits, mais d'une Vérité métaphysique, à laquelle on adhère ou on n'adhère pas, et à laquelle il est primordial que l'on soit libre de ne pas adhérer. C'est une Vérité *religieuse* qui relie entre eux ceux qui la partagent et les relie à un monde métaphysique (étymologiquement : au-delà de la physique) qui ne peut pas non plus être prouvé, pour le moment. Cette dernière restriction étant due au doute scientifique !!!

« Pas de contrainte en matière de religion » est une maxime et une injonction primordiale du Prophète Mohamed que tous les musulmans connaissent mais à laquelle beaucoup sont loin de se soumettre. « Pas de contrainte en matière de religion » est le sens primordial du discours de *Ratisbonne* du Pape Benoît XVI, principe auquel les chrétiens, et l'Église elle-même, ont été loin de

Emmaüs serait en effet le lieu où le Christ (ou le Saint-Esprit. Il existe plusieurs Traditions chrétiennes) se serait pour la première fois manifesté à certains de ses apôtres après sa Résurrection qui n'était jusque là « connue » qu'à travers le témoignage des Saintes femmes qui avaient trouvé vide le tombeau, avec des indices troublants.

Mais aucun de ces indices ne constituait l'embryon d'une preuve, et la disparition d'un cadavre ne constitue rien moins qu'une preuve de résurrection.

C'est donc bien à Emmaüs (Math.XXIV) qu'est né le christianisme puisque ce serait à Emmaüs que deux disciples, abasourdis et démoralisés par la Crucifixion, commencèrent à croire réellement en la Résurrection (corporelle ou purement spirituelle selon certaine Tradition. Les Évangiles eux-mêmes permettent d'étayer les deux thèses) du Christ, avant même les onze apôtres.

C'est, certainement, ce que l'abbé voulait signifier en nommant « Emmaüs » son institution charitable.

Les bulldozers de l'armée ne peuvent pas anéantir une idée... qui renaîtra à Esteville, parce qu'elle est partout !

La Vieille Taupe ira, en corps constitué, prochainement, se recueillir sur la tombe de l'abbé, et prier encore une fois pour le salut des Juifs qui n'ont pas la foi<sup>62</sup>. Nous en profiterons pour poursuivre vers Honfleur et Dozulé.

Au fait ! Si le tract comportant d'un côté une belle photo de l'abbé et le logo « prions en Église » et aux verso ces quelques phrases sur Amwas par lesquelles l'abbé affirme sa connaissance des réalités palestiniennes et sa solidarité, et cet autre tract avec la même photo et sa lettre à Roger Garaudy, **avaient été distribués un peu plus largement par toutes sortes de moyens**, si enfin un tout petit peu plus de gens s'étaient un tout petit peu remués, la VT pourrait lancer sa contre-attaque depuis des positions un tout petit peu améliorées. Et ce ne serait pas du luxe, n'est-ce pas ?

Les révisionnistes me font un peu penser à cette histoire corse :

---

se soumettre toujours et que certains *consumés par le feu, errant en rond dans la nuit*, ayant perdu la foi et, croyant bien faire, ont traduit : « pas de couilles en matière de doctrine ».

« Pas de contrainte en matière de connaissance scientifique » semble un principe presque universellement admis tant sa transgression a mené à des catastrophes de toutes natures. Il n'y a qu'en matière de « Science Historique » qu'on accède à la fois à la « vérité *indiscutable* des faits, donc à la Vérité du sens, grâce à la contrainte et à la répression des agnostiques, qui seule est susceptible d'éviter le retour du pire, encore bien pire que le pire, et toujours de plus en plus pire.

<sup>62</sup> Il est déconseillé de traduire en latin : « Juifs qui n'ont pas la foi »

C'est un ingénieur agronome, un pinsoute, qui voit un vieux Corse sur un banc à la sortie du village, qui prend le soleil.

— Alors il ne pousse rien sur tout ce champ ?

— Eh non, y pousse rien !

— C'est curieux, il est bien exposé !

— Ah oui, ça il est bien exposé !

— Mais il est pas irrigué bien sûr !

— Pour sûr, il est pas irrigué !

— C'est curieux ! La terre semble bonne. On dirait même en bas de la colline qu'il y a de l'humidité. Alors il ne pousse rien ?

— Ben non. Il ne pousse rien !

— Il me semble pourtant que si on labourait légèrement, perpendiculairement à la pente, et si on semait du...

— Ah bien sûr si on sème !

Allons, c'est très mauvais. Parce que Dieu sait si nous avons semé. Mais nous avons besoin d'ouvriers pour la dernière bataille, et d'un minimum d'argent... Alors j'enrage. Jamais dans l'histoire un aussi petit groupe, aussi démuné de moyens, ne s'est donné d'objectifs aussi gigantesques. Mais nous n'avons pas le choix. Et ces objectifs sont accessibles !

Finalement je vais laisser dans ce bulletin cette trace de fatigue et d'incohérence. Ça fait partie de la vie.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur l'abbé Pierre. Nous sommes entrés dans une période où l'histoire repasse les plats... Heureusement.

**La nuit porte conseil.** J'avais décidé de laisser dans le bulletin ce passage que je trouvais confus et mal venu. Je le laisse donc.

Ce que je pense tout au contraire, c'est que le champ a été ensemencé, les graines ont germé, la récolte approche. Elle promet d'être abondante. Les épis sont bien mûrs. Mais ils sont encore invisibles... pour ceux qui ont des yeux pour ne pas voir et des oreilles pour ne pas entendre...

Un courriel reçu dans la nuit d'une conseillère spéciale de la Vieille Taupe à qui j'ai soumis mon texte, me dit que mes histoires de « ketmann » sont incompréhensibles. C'est vrai. Je signale le concept pour la première fois en note (1, page 89) de mon livre *Droit et histoire*. J'avais découvert le concept dans le livre de Czeslaw Milosz, *La pensée captive. Essais sur les logocraties populaires*, à l'époque où je cherchais passionnément à dévoiler la première<sup>63</sup> imposture du XXI<sup>ème</sup> siècle, le totalitarisme soviétique et sa dictature sur le prolétariat au profit du capitalisme bureaucratique.

Il donnait comme exemple, si mes souvenirs sont exacts, le cas d'un cadre du parti, qui évoquait au micro, lors d'une réunion en plein air sous un ciel pluvieux, l'avenir radieux de la classe ouvrière, « radieux comme le soleil qui éclaire notre réunion ».

<sup>63</sup> Par ordre d'apparition.

Le terme ketmann lui-même renvoyait à une secte musulmane chiite, connue pour avoir prêché la subversion la plus radicale, sous le règne de je ne sais quel Calife, particulièrement intraitable, sous le couvert de l'orthodoxie la plus rigide.

Une très brève et sommaire consultation sur Google, (pour ceux qui ont Internet) ne m'a pas permis de trouver quoi que ce soit d'intéressant. Mais m'a donné la satisfaction de découvrir qu'à l'entrée « ketmann », dès la deuxième page et plusieurs fois dans les suivantes, sont référencées des publications de la VT et les textes où j'emploie ce mot, en plusieurs langues. En tous cas, j'ai pu constater, à Bagdad, à Amman, à Damas ou à Paris, que les musulmans comprennent au quart de tour à quoi je fais allusion en employant ce mot.

Perplexe, je téléphone à un ami, qui est aussi Docteur en philosophie à la Sorbonne, diplômé en histoire, chercheur en anthropologie et en histoire de la pensée, spécialiste du Coran, la Bible et l'Orient ancien<sup>64</sup>

Mon histoire de secte musulmane ultra-orthodoxe et néanmoins subversive ne lui dit rien du tout. Mais il me confirme que le mot « ketmann », en arabe, suggère un secret que l'on ne peut ni ne veut révéler *immédiatement*.

Cela me suffit.

Car avant de me coucher, j'avais eu le scrupule de vérifier dans plusieurs dictionnaires la localisation de l'Emmaüs antique. Il y a controverse !

J'eus alors le scrupule de relire la version des premières manifestations du Christ, après sa Crucifixion, dans les quatre Évangiles. C'est très bref. Quelques pages. Emmaüs n'est cité que dans Luc. Les récits de Matthieu, Marc et Jean comportent des variantes, et même des contradictions, comme toujours dans les témoignages, même globalement véridiques. Ces variantes sont, au surplus, riches de sens, mais en partie incompatibles.

Qu'est-ce qui importe ? La vérité prosaïque ? La vérité matérielle des faits ? La vérité vérifiable du récit, ou la Vérité<sup>65</sup>, la Vérité métaphysique, le Sens de l'histoire ?

C'est dans l'un de ces quatre récits, celui de Saint Jean, qu'intervient l'incrédulité de Thomas. Ce sont seulement les vérifications physiques des stigmates sur le corps du Christ qui viennent à bout de son incrédulité. Mais le mécanisme de sa conversion contient en lui même une aporie logique...

— **Bon ! Tout ça c'est bien gentil, mais ça nous mène où ? Ce qu'on attend : « la stratégie pour la dernière bataille ». Tout le reste c'est du blablabla.**

— **Voire !**

<sup>64</sup> Dont les titres et le cursus universitaires doivent s'orner de guillemets, puisqu'il est *aussi* mon ami.

<sup>65</sup> Vous progressez. Il n'est plus nécessaire de souligner par l'italique le V *majuscule*.

17 août 2007  
(date de la rédaction)

Le 15 août, fête de l'Assomption de la Vierge Marie, fête républicaine légale et chômée, est aussi la fête de ma mère, qui se prénomme Marie France Victoire, par référence à la victoire de la France en 1918, qui fut aussi une défaite catastrophique de l'Allemagne et de l'Europe, et du prolétariat, d'où sont nés le stalinisme puis le nazisme.

Il s'est tenu ce jour-là à Royan, en un lieu tenu secret, la réunion des neuf (9) sages de Sion. Wilhelm Stein et moi-même avons fait rapports sur les différentes Sonderaktion, qui ont été analysées et critiquées en détail pour tirer les leçons qu'elles comportent.

La stratégie définie par Wilhelm Stein a été approuvée à l'unanimité, sauf sur un point que nous allons rapporter. Il a été confirmé pour un an à la direction de la Vieille Taupe, Pierre Guillaume (moi-même) étant son factotum, avec le titre de chef des Sonderkommando.

Les Neufs ont ensuite proclamé en corps l'amnistie complète, générale, absolue et définitive de toutes les pensées, écrits, actes et comportements de quelque nature qu'ils soient, commis avant ce 15 août 2007, et sans la moindre exception.

La conséquence de cette Proclamation solennelle, clandestine mais destinée à être connue *urbi et orbi*, c'est que quiconque, quel que soit son passé, avant le 15 août 2007, peut rejoindre les Sonderkommando qui existent et ceux qui seront créés, sous la direction de Pierre Guillaume ! qui est chargé d'y faire régner une discipline d'autant plus stricte.

Personne, en aucune circonstance, et pour quelque raison que ce soit, ne pourra subir la moindre sanction, de quelque nature qu'elle soit, autre que celle, immanente, qui pourrait résulter d'une publication, évidemment contradictoire<sup>66</sup> du passé.

Remettons à plus tard une réflexion systématique sur les implications considérables de cette décision des neuf sages, que nous sommes loin d'avoir complètement mesurées. Cette décision a déjà contraint Wilhelm Stein à modifier sur un point son plan de bataille et la conclusion de ce Bulletin n°21.

Il était primitivement prévu, depuis des mois, que, pour signifier l'ouverture des temps nouveaux, et que grand-mère en avait par-dessus la tête d'être poussée dans les orties, ce bulletin 21 se terminerait par la reproduction d'un article du 13 juin 2002, paru dans *Le Monde*, signé **Xavier Ternisien**...

Cet article, sur trois colonnes, était intitulé en gras : « Un pamphlet antisémite circule dans les milieux propalestiniens radicaux » le dernier paragraphe de l'article de Xavier était :

« *Le Manifeste judéo-nazi s'ajoute à une longue liste de pamphlets contre les juifs, comparable au*

*tristement célèbre* Protocole des sages de Sion. *Il illustre comment certains milieux propalestiniens radicaux sont passés insensiblement de l'antisionisme à l'antisémitisme* ».

Nous sommes là, semblerait-il, en présence des banalités imbéciles et des sempiternelles litanies que déversent quotidiennement les médiats à plein tombereau. Erreur ! Là où les choses se corsent, c'est que le texte publié par un certain nombre de groupes propalestiniens, et qualifié « d'antisémite » par le journaliste de service était le texte d'une interview d'un haut fonctionnaire israélien, qui reste anonyme, par le journaliste et écrivain israélien, Amos Oz, publié le 17 décembre 1982 dans le journal israélien *Davar*. Ce même texte avait été repris en 1983 dans un recueil en hébreu, traduit la même année puis publié en français par les éditions Calmann Lévy, à Paris, sous le titre : « *Les voix d'Israël* ». Amos Oz avait choisi pour titre de cette interview, par antiphrase « *Tendre et délicat* ». C'est en effet de la part de l'interviewé, une explosion cynique du fanatisme le plus extrême, et d'idées « suprématistes » que les souvenirs laissés par le Socialisme-National, largement amplifiés par soixante années de propagande permanente ont généralement associées au nazisme. D'où le titre donné à la brochure.

Les éditeurs disent leur conviction que le [très] haut fonctionnaire interviewé, auteur de ces propos extrêmes, était Ariel Sharon. Les éléments de texte et de contexte font que cette conviction est, non seulement plausible, mais qu'il est difficile d'envisager une autre hypothèse. De toute façon, s'agirait-il de tout autre haut fonctionnaire, que la pénétration au sommet de l'État d'Israël d'idées généralement associées au Socialisme-National n'en serait pas moins attestée. Et les éditeurs rappellent que cette attribution a été contestée par Amos Oz, à qui de toute façon sa situation ne permettait pas de faire autrement.

Autrement dit, un texte qui donne à voir et à apprécier des vérités vérifiables, une interview authentique d'un israélien par un israélien... devient « **Un pamphlet antisémite** » par le fait des raisonnements de Xavier !

C'est un miracle ! Au service du mensonge !!!

Plus fort que de transformer du bon vin en eau de vaisselle ! C'est l'un des effets de la trousse verte... Du désir, ou de la nécessité, de complaire à un groupe de pression qui n'existe pas, mais qui obtient ces résultats fabuleux !

Cet article est précieux. Il mérite de passer à la postérité. Il contient nécessairement les procédés par lesquels une poule mouillée de journaliste fabrique, à partir de choses vraies, le mensonge obligatoire, le mensonge souhaité par ses Maîtres.

Une analyse scrupuleuse et détaillée de ce concentré devrait révéler la formule alchimique de l'holocausticon et permettre d'identifier les procédés grâce auxquels on nous enfume depuis des

<sup>66</sup> Ce qui signifie notamment que toute personne exposée à la publicité par la VT, bénéficiera toujours d'un droit de réponse, même si la réciproque n'a jamais été vraie.

décennies... et peut-être contient-il même les procédés grâce auxquels, quand les Maîtres auront changé, ces mêmes journalistes prétendront s'excuser de leur servilité : Xavier pourrait même prétendre que sa conclusion insane, obligatoire, absurde, n'était destinée qu'à permettre de faire passer la citation exacte du troisième paragraphe de son article (première colonne) au contenu effectivement explosif<sup>67</sup>... Il pourrait même alors prétendre avoir pratiqué une forme du *ketmann* !...

Nous conservons soigneusement depuis 5 ans ce concentré de mauvaise foi, et avions l'intention de gifler ou d'entarter Xavier, publiquement, si possible dans les locaux du *Monde*, la veille de l'envoi de ce n°21, qui l'annoncerait. La bulle des 9 sages nous oblige à y renoncer.

**Consolation :** L'« administration pénitentiaire » de la VT, qui est embryonnaire, ne risque pas de manquer de travail dans l'avenir.

**Dimanche 27 août 2007**  
(date de la rédaction)

Wilhelm Stein et Pierre Guillaume en étaient encore à réfléchir aux immenses conséquences de la Bulle du 15 août, qui sont bien plus importantes qu'il n'y paraissait au premier abord. Elles obligent à reconsidérer bien des plans tactiques pour la dernière bataille, mais pas la perspective stratégique d'ensemble, qui a, au contraire, été totalement approuvée par nos sages... Lorsque fut annoncé le décès de Raymond Barre, survenu dans la nuit du vendredi 24, jour de la St Barthélemy, au samedi 25 août, jour de la St Louis...

Lors de sa déjà longue vie mouvementée, la Vieille Taupe avait eu l'occasion d'adresser à Raymond Barre quelques documents, comme à beaucoup d'hommes politiques. En petit nombre, et elle ne se souvient plus lesquels.

Mais lorsque Raymond Barre eut fait publiquement les déclarations que l'on sait, qui n'avaient absolument rien de « négationniste », mais qui étaient celles d'un honnête homme, à une époque où il faut énormément de courage pour rester un « honnête homme », la Vieille Taupe s'était sentie obligée de lui marquer sa reconnaissance en lui adressant un exemplaire nominatif signé du n°12 et dernier de la revue LA VIEILLE TAUPE, dans lequel se trouvait dévoilé pour les initiés (voir page 16 de ce numéro 12) quelques uns des plans les plus secrets de la VT, et l'identité de plusieurs personnes qui ne croyaient plus en l'existence matérielle des chambres ineffables.

---

<sup>67</sup> Mais qui ne serait *réellement* explosif, c'est-à-dire contribuerait *réellement* à faire penser librement en dehors des schèmes obligatoires, que si tout le reste de l'article par le spectacle abject de la soumission consentie, ne venait faire sentir un rapport des forces présenté comme indépassable.

Plus exactement, la Vieille Taupe, disposant de l'exemplaire nominatif destiné à Raymond Beaulaton, cet indomptable anarchiste, et ce militant ouvrier irréprochable, qui avait été retourné avec la mention « décédé », a barré Beaulaton, et l'a adressé à Barre, accompagné du n°18 (Chai – vivant) du bulletin confidentiel (destiné à ne pas le rester) de la VT dans lequel Pierre Guillaume raconte comment c'était la découverte du livre *La Judéomanie*, de Jean Robin qui l'avait guéri, et provoqué la résurrection de la VT.

Muni de ces informations, on appréciera à sa juste valeur le texte de la carte que Raymond Barre à adressée à Jean Robin, le **18 mars 2006** :

Je vous remercie, cher Monsieur de votre lettre de soutien à l'occasion des attaques dont je suis l'objet. Elles ne m'impressionnent pas et je dénoncerai « le lobby juif de gauche » qui interprète tendancieusement tous mes propos qui touchent de près ou de loin la doctrine qu'ils veulent imposer.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre livre : *La judéomanie*. Vous avez raison : elle nuit aux juifs, elle nuit à la République. Elle suscite l'antisémitisme.

Je ne suis pas étonné que votre manuscrit ait été refusé par les maisons d'édition. Elles connaissent le danger.

Pour le moment il n'y a pas grand-chose à faire depuis que J. Chirac — à l'inverse de tous les Présidents de la République depuis De Gaulle — a reconnu la responsabilité de l'État Français à l'égard des épreuves subies par la communauté juive. Ce que vous avez écrit à ce sujet, je l'approuve entièrement.

Attendons que l'Histoire se prononce...

Veillez croire à mes sentiments les meilleurs.

Raymond Barre

La présence des deux mots : « de gauche » dans cette belle et courageuse lettre suffit à prouver qu'elle n'a pas pu être écrite en collaboration avec la Vieille Taupe, n'est-ce pas ?

Puisque la VT estime que le lobby juif de droite ne vaut pas mieux, et qu'elle considère depuis fort longtemps que la « Gauche » et la « Droite » sont des concepts politiques sans aucun intérêt. La Gauche et la Droite représentent des manières alternatives, concurrentes et complémentaires de gérer le Capital, qui finit toujours par imposer sa loi s'il n'est pas aboli. Ce que Karl Marx et Raymond Barre avaient, chacun de leur côté, compris.

Tant que les temps ne sont pas venus d'abolir la forme marchande de circulation des richesses, il semble bien qu'une gestion respectueuse des lois de l'économie marchande soit préférable à tout autre. Sous la Droite ou sous la Gauche, la classe ouvrière ne dispose que de sa force de résistance autonome, organique et spontanée pour défendre le prix de la seule marchandise qu'elle possède : sa force de travail.

Raymond Barre était un bon économiste.

**Jeudi 30 août 2007**  
(date de rédaction)

Pour l'ensemble des raisons ci-dessus La Vieille Taupe a tenu à envoyer une délégation officielle aux obsèques de Raymond Barre, pour lui manifester sa reconnaissance, le mercredi 29 août 2007 à 15 heures 30, dans la chapelle de Val-de-Grâce.

La délégation, composée de Pierre Guillaume, de la Sonderführerin des services photographiques de la VT, et d'une nouvelle recrue, qui se trouve être la personne à qui j'avais livré le tiré à part de la première partie de ce bulletin, rue St-Jacques, le jour où ma voiture de fonction avait failli être enlevée abusivement par un prolétaire dévoyé (voir plus haut : automobilisation).

La rue Saint-Jacques, les rues adjacentes, tous les accès étaient bloqués par la police. Un policier eut l'amabilité de nous indiquer que les invités et les « officiels » avaient accès à un parking spécial au 74 bd de Port-Royal, l'entrée de l'hôpital militaire. Je connais bien cet hôpital. Madame Rassinier y a été soignée, et j'y ai moi-même été traité (très bien) pour mon hypertension.

Arrivé au 74, je m'insinue dans le flot des voitures officielles, et comme il eut été impossible de ne pas me laisser entrer sans tout bloquer, j'ai indiqué au corps de garde que j'allais garer ma voiture à quelques mètres de côté, à l'intérieur, et que je reviendrais immédiatement vers lui. Ce que je fis. Je remarquais que l'imposante voiture qui était juste derrière la mienne, et forçait l'entrée pour moi en quelque sorte, était immatriculée CMD 1. C'était la même que celle de laquelle était sortie une main anonyme, devant la Cour de cassation (voir plus haut, Sonderaktion du 30 mai).

Toujours est-il que je me présentai au corps de garde en indiquant que nous ignorions qu'il fallait une invitation, et donc que nous n'étions évidemment pas dans la liste des invités, comme il faisait mine de consulter une longue liste nominative.

— Je suis Pierre Guillaume. Et je me sens des raisons profondes de venir rendre hommage à Raymond Barre.

— Vous êtes de la Famille ?

— Ah non. Pas du tout !

Je demandais donc l'autorisation de parquer ma voiture dans le parking de l'hôpital, et nous gagnerions à pied la chapelle.

— Ah mais non, Je ne peux pas vous laisser entrer et le public n'est pas admis. Attendez, je vais demander à mes supérieurs. Vous vous appelez ?

— Pierre Guillaume.

Mon interlocuteur s'éloignait de quelques pas. Il avait une conversation par talky-walky d'à peine trente secondes, et revenait me dire « Vous pouvez y aller. Suivez les voitures officielles. Vous faites tout le tour de l'hôpital. Il y a un grand parking là-bas, vous y trouverez une place ».

Cela avait duré si peu de temps que je suivais cette fois l'imposante CMD 1 qui maintenant m'ouvrait la route !

À force de la suivre d'ailleurs, je suis arrivé à un endroit où je n'aurais pas du être, juste dans le passage voûté qui débouche sur la cour d'honneur ! où se trouvait garée la voiture présidentielle. Je demande à un militaire au garde-à-vous : « Qu'est-ce que je fais ? Je la suis ? » — « Non, surtout pas ! », et il m'indiquait une dérivation peu visible sur la droite qui permettait de retourner en arrière vers les parkings dont j'avais raté l'entrée !

L'organisation était absolument parfaite. Les militaires impeccables, des différents corps d'armée, indiquaient la voie à suivre à chaque bifurcation. Une omniprésence policière très débonnaire. Toute sorte de voitures à gyrophares, toute sorte de grosses limousines noires ou bleu foncé. Une seule voiture détonnait absolument : celle de la Vieille Taupe...

Après avoir garé la voiture au bon endroit, je prends à tout hasard quelques cartes VT dans le stock et nous rejoignons la cour d'honneur à pied. Au bas de l'escalier monumental de la chapelle sont disposés plusieurs cahiers de condoléances. Nous inscrivons nos nom et adresses. Je veux écrire la phrase de Bordiga :

*Le marxisme ne connaît ni immortels ni morts.  
Avec ceux que l'art oratoire vulgaire désigne  
ainsi, la vie dialogue.*

Mais au moment d'écrire, rideau ! Ma mémoire patine ! et je bidouille une phrase où il y a bien « ni immortels ni morts » et « la vie dialogue », mais moins bien tournée et dont je ne me souviens plus.

Bien ! Nous montons les escaliers. La foule du grand public est devant les grilles fermées sur la rue Saint-Jacques. Nous trouvons des places au fond de l'église, qui est pleine. D'où nous sommes nous ne voyons pas les officiels qui sont dans le cœur. Nous les verrons à quelques mètres de nous à la sortie. Sur la cérémonie elle-même, rien à dire. L'homélie est banale. Évidemment, si l'on a connaissance de la lettre de Raymond Barre à Jean Robin, certaines allusions au courage, à la résistance, à la clairvoyance de Raymond Barre changent de signification. En particulier une phrase où il est dit qu'il doit être accepté « tout entier ». Mais il faudrait le *verbatim*. Et ce n'est pas exactement dans l'homélie. C'était un commentaire, en passant. Passons... Ce doit être Monseigneur Vingt-trois qui officiait. Au moment d'inviter l'assistance à rendre hommage au défunt, autour du catafalque, il adopta la même attitude, en prononçant *presque* exactement les mêmes mots que l'abbé Doubliet lors des obsèques de mon voisin, Monsieur Pesty<sup>68</sup>.

Si c'est bien lui, il aura donc présidé aux obsèques de l'abbé Pierre, de Monseigneur Lustiger et de

---

<sup>68</sup> Voir *Tu n'en croiras pas tes yeux !* 3 dernières lignes du troisième paragraphe.

Raymond Barre. Il sait que l'Église devra faire des choix ! Si elle veut éviter la catastrophe.

« Ne regarde pas les péchés, mais la foi de ton Église. »

Les Evêques de France devront montrer si certains d'entre eux ont retrouvé la foi... et la foi en quoi !

Et la vertu d'obéissance EN PLUS.

Mais il y a quelque chose de curieux.

La date de cette lettre. Pourquoi le destinataire n'a-t-il pas utilisé plus tôt cette publicité exceptionnelle pour son livre ?

Manifestement chaque mot en était pesé et rien n'empêchait que cette lettre ne soit diffusée immédiatement après sa réception. A-t-il eu le scrupule de penser que la divulgation devait appartenir à Raymond seul ?

À moins justement que Raymond Barre n'ait lui-même voulu en faire un message d'outre-tombe. Dans ce cas, on imagine difficilement que ce chrétien n'ait pas pris la peine d'avertir son évêque, par la voie ordinaire, ou extraordinaire, ou même le Nonce apostolique, ou les deux. Et puis il semble bien que Chirac, qui est explicitement et fermement désavoué dans ce carton, ait été au courant et que ce soit précisément la raison pour laquelle il n'a pas jugé bon d'être présent à ces obsèques.

La cérémonie touche à sa fin. J'observe au fond, à proximité, Franz-Olivier Giesbert. Tout au début de l'Affaire, il habitait rue Rambuteau, en face des éditions de la Différence, où je dirigeais une collection<sup>69</sup>. Je l'avais rencontré dans l'escalier de son immeuble, où j'allais voir son voisin, un informaticien de pointe. Australien, spécialisé dans l'intelligence artificielle, il l'avait informé à l'époque de l'état des recherches révisionnistes.

— Bonjour, je souhaiterais vous remettre un document sibyllin... Si vous en êtes d'accord ?

— Oui, bien sûr, donnez-le-moi.

Et je lui remettais l'une des cartes VT, qu'il glissait dans sa poche.

Nicolas Sarközy quittait le premier la cérémonie en traversant toute la nef, alors que toute l'assistance était maintenant assise, et l'est restée. Puis Madame Alliot-Marie. Au moment de son passage, je me suis levé. Puis François Fillon et quelques ministres. Ma voisine, algérienne, me dit reconnaître le proche collaborateur de Raymond Barre qu'elle connaissait bien, et dont elle m'avait parlé. Puis les deux femmes du SonderKommando s'étonnaient de découvrir la présence de Laurent Fabius<sup>70</sup> que je n'ai pas vu moi-même. Je sortis sur le parvis.

<sup>69</sup> *Le Puits et le Pendule*

<sup>70</sup> Un jour où il débouchait des voitures en épis devant le 16, rue des Fossés-St-Jacques, sur la place de l'Estrapade, j'arrivais à très faible vitesse pour me garer. Alors que j'arrivais sur lui, j'écrasais le frein brutalement, ce qui suffit à faire crisser les pneus et à créer l'illusion... Effectivement, il sursautait (très légèrement) et tournait la tête vers ma voiture. En me penchant par la portière : « Oh ! Excusez-moi ! J'ai failli commettre un génocide ».

Garde républicaine en grand uniforme déployée sur l'escalier, sabre au clair. Je reste un moment seul tout en haut. Rien ne m'empêcherait de descendre les escaliers. Ni même de m'arrêter au beau milieu et de faire le V de la victoire en brandissant les bras au ciel, comme le général de Gaulle, ou descendre dans la cour d'honneur et me livrer à une quelconque pîtrerie. L'absence d'intervention du service d'ordre pléthorique, tout comme son intervention, n'eut pas manqué de déchaîner les nombreux photographes qui se trouvaient derrière les grilles, rue Saint-Jacques.

Simple exercice d'entraînement pour vérifier que mon cerveau avait retrouvé toutes ses capacités d'analyse d'une situation, et des moyens de la transformer. Il faut conserver une capacité d'innovation tactique, selon les circonstances, toujours dans le cadre de la stratégie d'ensemble. Toutes ces actions, qui ne sont susceptibles de devenir spectaculaires que si elle sont d'abord réelles quand on ne dispose pas des médiats à sa botte...

Les Sonderkommando doivent donc s'y préparer puisqu'elles peuvent devenir nécessaires en d'autres circonstances. Mais aujourd'hui elles eussent entravé l'action de la cinquième colonne de la VT, actuellement primordiale. La Sonderführerin, à qui j'avais suggéré de profiter de l'ouverture de la grille pour la voiture du Président pour rejoindre la rue St-Jacques, d'où elle pourrait photographier en respectant la loi juste, l'avait bien compris spontanément, puisqu'elle en avait averti son chef dans le cadre de la discipline bien comprise<sup>71</sup> :

— « Pas de viol quand c'est pas nécessaire, mein Führer, pas de viol »

Je quittais donc le haut des escaliers pour rejoindre le parvis d'où l'assistance sortait par l'escalier latéral, plus discret.

— Ah ! Monsieur Juppé !

La sincérité et la spontanéité de mon abord fit qu'il me tendit la main.

— « J'aurai des documents à vous faire parvenir. Mais, si vous le permettez, je souhaiterais vous remettre maintenant un document sibyllin ».

Et je lui remis la même carte qu'à Franz-Olivier Giesbert.

Moins d'une minute plus tard, au même endroit, je me trouvais en présence de Monsieur François Bayrou.

— Ah ! Monsieur François Bayrou !

L'homme est d'un abord simple et direct. C'est tout à son honneur.

---

Laurent Fabius a daigné sourire. Preuve que tout n'est pas mauvais en lui. Cette même technique, enseignée par Mystag (voir bulletin n°11) a été utilisée ce jour, à la fois pour attirer l'attention et enseigner les nouvelles recrues.

<sup>71</sup> « La discipline faisant la force principale des armées, il importe que tout supérieur obtienne de son subordonné une obéissance entière et sans réserve ». Le Front populaire, qui n'en a pas raté une, a fait rajouter à cette maxime traditionnelle des Armées cette sottise : « et la réclamation n'est permise que lorsque l'ordre a été exécuté. »

— Vous étiez ministre de l'Éducation nationale lorsque Vincent Reynouard a été révoqué, n'est-ce pas ?

— Mais je ne connais même pas le nom de ce Monsieur !<sup>72</sup>.

— Cela je le conçois très bien. Mais est-ce que vous m'autoriseriez à vous remettre un document sibyllin ?

— Mais bien sûr, donnez-le moi.

Et je remis à Monsieur Bayrou la troisième carte.

Il y avait de nombreuses autres personnalités, dont certaines avaient déjà reçu tel ou tel document de la VT, Valéry Giscard d'Estaing par exemple (voir Sonderaktion du 8 mars) et Alain Delon, avec lequel Pierre Guillaume partage la connaissance de VV.

— Attention Guillaume, vous frôlez la ligne jaune !

J'espère que les lecteurs du premier cercle auront deviné celle des cartes que j'avais choisie ce jour-là.

Cette taupe est une ceinture noire de judo. Le judo est un art martial soumis à des règles de chevalerie. Il consiste pour une bonne part à savoir utiliser et détourner la force de l'adversaire. Le vainqueur comme le vaincu se respectent, et apprennent l'un de l'autre. Cette taupe, qui attend l'adversaire, est seule sur le tatami.

Tatamis ? C'est le nom des tapis de sol sur lesquels se pratiquent les arts martiaux. C'est aussi le nom de la maison d'édition créée par Jean Robin, qui a édité le livre *La Judéomanie*, le livre qui guérit des psychoses bipolaires avec lequel Raymond Barre est profondément d'accord !

Sur ce tatami figure la phrase de Saint-Exupéry que les *Éditions Tatamis* ont prise pour devise et que la Vieille Taupe appliquait sans la connaître : « Ne pas chercher à prévoir l'avenir, mais le rendre possible. ». N'est-ce pas exactement le contraire de ce que font les politiciens du microcosme que Raymond n'appréciait pas beaucoup ?

Quand nous nous fumes éloignés, et que chacun retournait vers sa voiture, souvent avec chauffeur, dans les différents parkings, la Sonderführerin des services photographiques de la VT consentit à prendre quelques photos du Kommando dans le parc du Val-de-Grâce. Il aurait été indécent de prendre la moindre photo auparavant. Outre le fait que cela nous aurait fait repérer inutilement, à l'évidence toutes les précautions avaient été prises pour que cette cérémonie au Val-de-Grâce, où se trouvait une foule de personnalités, se déroule en l'absence totale des médiats. Pas le moindre journaliste en fonction, pas la moindre télévision, pas le moindre photographe. (Je vérifie sur Internet. Les quelques photos publiées

sont prises depuis la rue Saint-Jacques). Pendant quelques heures le périmètre du Val-de-Grâce où se déroulaient les obsèques avait donc été mis totalement à l'abri des médiats ! Et avec un total succès !

Le Val-de-Grâce a donc été un val de Grâce !

À l'abri de la pollution médiatique !

Et ce miracle, grâce auquel la vérité pourrait advenir, à été rendu possible grâce à une collaboration apparemment parfaite entre l'Armée, dont Madame Alliot-Marie était naguère la ministre, et la police, dont Madame Alliot-Marie est actuellement la ministre.

Évidemment, c'était une bulle artificielle, comme une expérience de laboratoire. Mais justement, l'expérience a réussi. On devrait donc pouvoir analyser les ingrédients et les catalyseurs qui ont permis le « miracle », et trouver les moyens de le reproduire avant de songer à passer à la phase industrielle.

Et la présence corporelle et spirituelle de la Vieille Taupe sur les lieux du miracle est un fait historique qui peut être vérifié, non seulement par des témoignages, mais par des documents !

Les témoins peuvent être intimidés, ou subornés, ou assassinés. Les documents peuvent être cachés, détruits. Par exemple le livre de condoléances où chacun des trois membres du Sonderkommando a signé, avec son adresse, peut être détruit.

J'ai pourtant l'impression que la tâche d'un éventuel Commando spécial d'effaceurs de traces est devenue singulièrement compliquée et qu'on peut lui souhaiter bien du plaisir.

Alors que nous regagnons la voiture opérationnelle de la Vieille Taupe, la Sonderführerin, appuyée par la nouvelle recrue féminine, interrogeait : « Mais il y a quand même UN truc que je ne comprends pas ! Comment vous avez fait pour entrer ? »

— « Eh bien ! S'il n'y a QU'UN truc que vous ne comprenez pas, vous êtes bien présomptueuse, moi je n'y comprends rien ».

Il faudrait un débriefing complet, pour chaque détail. Et envisager toutes les hypothèses possibles et imaginables, **et surtout les autres !** pour *commencer* à y comprendre quelque chose.

Par exemple, lorsque j'étais passé annoncer à N. que j'allais aux obsèques de Raymond Barre, j'ignorais complètement qu'elle avait connu un de ses proches collaborateurs. Elle avait donc appris par ses propres voies, et elle venait me confirmer, que Raymond Barre n'était pas sans avoir compris certaine des choses qu'il vaut mieux ne pas comprendre. À ce moment-là j'étais décidé à rejoindre à pied le Val-de-Grâce par la rue Saint-Jacques. J'étais tellement désireux d'associer une nouvelle recrue au Kommando que j'ai proposé ma voiture parce qu'elle semblait renâcler à l'idée d'y aller à pied... et parce que la Sonderführerin supportait difficilement de laisser la voiture en

<sup>72</sup> Ce serait une grave erreur de croire que M. Bayrou mente. Il peut avoir été victime d'un « ARRÊT DE LA PENSÉE ». Son cerveau ne pouvait concevoir que, sur le parvis de cette église, parmi les *invités* aux obsèques de Raymond Barre, c'était un « négationniste » qui lui adressait chaleureusement la parole. Il ne pouvait donc faire les associations nécessaires.

stationnement « livraison ». Il était plus qu'aléatoire de trouver rapidement une autre place ! Donc autant y aller et aviser ensuite. Sans tous ces impondérables, pas d'entrée miraculeuse au 74 boulevard de Port-Royal ! Si nous n'étions pas arrivés en voiture, aucun policier chargé de bloquer les rues adjacentes n'aurait pu nous suggérer aimablement, à deux reprises, de nous y présenter. Mais c'est le résultat qui compte !

Donc, il est scientifiquement établi, qu'avec l'aide de l'armée et de la police, sur un petit périmètre sacré, il a été possible de mettre au pas les médiats !

À chaque jour suffit sa peine ! Mais cette constatation remplissait tellement mon cœur de [la]joie, et correspondait tellement à mon attente<sup>73</sup> qu'il était dangereux d'y croire sans vérifier une ultime fois. Effectivement : Google, Raymond Barre – Obsèques – Val de Grâce. Click.

Résultat : Le communiqué de l'AFP est manifestement sous contrôle, même la photo de la descente du cercueil de Raymond Barre par l'escalier monumental du Val-de-Grâce est prise de l'extérieur du périmètre sacré ! Aucune prise de vues, même des nombreuses personnalités médiatiques ! même du Chef de l'État français, n'a été prise à l'intérieur du périmètre sécurisé.

Et c'est en lisant ce communiqué de l'AFP que je découvre, dans la liste des personnalités présentes, le nom d'un révisionniste public ! dont le Sonderkommando n'avait pas remarqué la présence, parce qu'il se trouvait probablement au cœur du cœur. Hasard ou nécessité !

#### *Ite Missa est.*

Bon, tout ça c'est bien beau, mais ça ne fait pas bouillir la marmite, et ça va entraîner quasi obligatoirement de nouvelles Sonderaktion, avant même qu'on ait commencé à comprendre, dès lors qu'on en sait assez pour savoir ce que nous impose notre devoir.

### **Dimanche 2 septembre 2007**

(date de la rédaction)

Vendredi et samedi ont été consacrés à la Sonderaktion rendue nécessaire par la situation : Faire connaître, si possible intelligemment et en se passant des médiats, le message d'outre tombe de Raymond Barre, daté du 18 mars 2007, date hautement significative pour la Vieille Taupe.

Tout ce que le factotum de la VT devait faire a été fait dans les temps. Un nouveau Sonderkommando a été recruté pour assurer un liaison urgente. Courrant octobre, l'ordre de mission du 18 mars, signé Raymond Barre sera connu *Urbi et Orbi*, si Dieu le veut. Il sera compris par tous ceux qui méritent de le comprendre, c'est-à-dire ceux qui sont encore capables d'agir. Qu'important les autres.

Revenons aux obsèques de Raymond Barre. J'y avais vu Nicolas Sarközy traverser toute la nef, seul, dans l'allée centrale. Il m'a paru humain et pensif lorsqu'il est passé à notre hauteur. Il est au Pouvoir. Il a donc perdu le pouvoir de dire ce qu'il pense. Il ne gouverne pas plus mal qu'un autre. L'énorme dégradation de la condition du prolétariat à laquelle nous assistons depuis des années résulte de forces qu'il ne contrôle pas, et que la gauche ne maîtrise pas non plus. Mais elle est beaucoup plus dangereuse car elle voudrait le laisser croire.

Comme tout Président de la République, il a acquit le pouvoir d'ordonner aux nuages d'aller dans le sens du vent.

D'où vient le vent ?

— Ça c'est une autre histoire !

Certains lui reprochent d'être Juif. Pas la VT.

Mais c'est à lui que la Vieille Taupe s'est promise de lui faire manger la kippa qu'il ne porte pas. Et ça c'est urgent, parce qu'il est aussi sioniste, et que les sionistes risquent de provoquer l'éclatement d'une troisième guerre mondiale, qu'il s'agit d'empêcher UBER ALLES.

Il est aussi un formidable politicien, une véritable bête de combat. Il sait donc comprendre et analyser, et il est formidablement intelligent, il pige au quart de tour...

Quand il est passé à ma hauteur une pensée surgit dans mon esprit<sup>74</sup>

— « C'est comme avec les féministes ! Il faut leur accorder tout ce qu'ils demandent pour qu'ils découvrent que ce n'est pas cela qu'ils voulaient ».

Et j'ai osé me demander si Sarko ne venait pas de commencer à le comprendre.

En tout cas, d'un point de vue judéothérapeutique, l'élection de Nicolas Sarközy à la Présidence de la République française est une excellente chose. Pour le traitement de son cas personnel bien sûr, mais beaucoup plus encore d'un point de vue général.

Les Français, en l'élisant massivement, ont administré la preuve par 9<sup>75</sup> qu'ils n'étaient absolument pas « antisémites ». Ainsi en satisfaisant un désir secret spécifiquement répandu chez les Juifs, qui envisageaient ce moyen, au surplus illusoire, pour conjurer la haine « rabique » dont ils se croient l'objet, du même mouvement, les Français ont détruit le principal échappatoire, l'*alibi* par lequel les Juifs tentent de conjurer la réalité, et qui constitue le symptôme majeur de la psychose judaïque :

**Tout expliquer par « l'antisémitisme » afin de n'avoir pas à mettre en cause leur « être collectif », la *Gemeinwesen*. constitutive de leur prétendue identité.**

<sup>74</sup> Attention, je ne dis pas que c'est ce que je pense, encore moins que c'est la ligne de la VT, mais c'est la pensée qui a surgi. Elle mérite d'être élaborée.

<sup>75</sup> Le Conseil des sages communique qu'ils ont coopté un dixième membre.

<sup>73</sup> *La Vieille Taupe* n°1, page 136 et Karl Marx, *Œuvres philosophiques*, page 1.

Une autre pensée me traversa l'esprit. Le 15 août, à Royan, au cours d'une pose après que j'eus fait rapport aux 9 sages, je déambulais avec l'un d'eux sur le front de mer. Une photo de Cecilia Sarközy attira mon attention, à la devanture du marchand de journaux. Je n'ai pas la Télé, Je lis très rarement la presse. C'était la première fois que je voyais une photo d'elle. Absolument rien des « informations » que j'avais pu recevoir sur elle ne me la rendait sympathique. Mais sur cette photo-là j'étais surpris de découvrir le visage d'une femme énergique. Il y avait même quelque chose d'authentique d'une femme qui a traversé des épreuves, sans être domptée. Il n'y avait pas de bassesse dans ce visage. Je le faisais remarquer à mon voisin.

— Vous n'avez pas tort, Guillaume. Le problème c'est qu'elle n'a probablement pas eu beaucoup d'épreuves sérieuses à surmonter. Et puis c'est une Juive ! Regardez Anne Sinclair, elle est très belle aussi. Fine et énergique. C'est d'ailleurs elle qui a coulé des mois et des mois de vos efforts en quelques minutes, en lisant à la télévision une lettre confidentielle de Chomsky à ce pauvre malade, le juif synthétique, Jean-Pierre Faye.

— En parlant de Faye, j'ai longtemps confondu Emmanuel Faye, le sycophante de Heidegger avec Jean-Pierre. Ce nom est prédestiné à la faillite et aux fayots. Regardez cet autre con qui n'a pas été protégé par son prénom !

Savez-vous que cette petite fiotte de Guillaume Faye était « négationniste » jusqu'aux yeux, clandestin bien sûr ! Mais que ce fin stratège juge opportun de s'allier aux Juifs contre les musulmans ! Comment voulez-vous qu'une telle fiente de colombe résiste jamais à quoi que ce soit ? et aux musulmans en particulier ! Il était d'ailleurs un grand admirateur de Hitler, clandestin bien sûr ! Quoi qu'on pense de Hitler, il ne méritait pas cela. C'est ce genre de « stratège » qui a probablement dégoûté Faurisson de la moindre stratégie. Dommage ! Faurisson aurait quand même du mesurer la différence. Bof ! Ça nous aura fait perdre vingt ans. C'est peu dans l'histoire de l'humanité.

— Mais c'est beaucoup dans votre vie. Remarquez, mon cher Guillaume, qu'il vaut mieux qu'il soit chez eux que chez nous ! ne pensez-vous pas ? Quand une armée, apparemment très forte, recrute de la pourriture avant la bataille décisive, ce n'est pas bon signe pour cette armée. En tout cas ce con ne bénéficie pas de la bulle d'amnistie. Mais si nous revenions à Cecilia. Cette femme est quand même plus intéressante. Mais c'est une Juive ! Elle se vante de « ne pas avoir de sang français dans les veines », tout comme la belle charcutière cachère déclarait sans vergogne « ne pas pouvoir coucher avec un incirconcis ».

— En tout cas, ce n'est pas le désir de les exterminer que ces deux femmes suscitent principalement chez les goyim, bien qu'elles soient censées transmettre cette *judéité*, qu'ils nous accusent

de vouloir anéantir *physiquement*. Alors que c'est la *judéité*, c'est-à-dire la mentalité de domination impérialiste, que la Vieille Taupe veut anéantir *spirituellement*.

Ce sont vraiment des malades ! Mais voyez-vous, en voyant cette photo de Cécilia, j'ai pensé : « Ça, c'est une sacrée garce ! », au sens où on le dit dans ma petite patrie, la Lorraine francophone. C'est un compliment. « Garce » ici, c'est le féminin de garçon, comme au Canada francophone. Autrement dit, « c'est une sacrée bonne femme », dont je ne crois pas qu'elle soit arrêtée par le genre de tabou raciste et communautariste qui inhibe encore la pauvre Anne. C'est une simple intuition. Cette femme s'est réalisée comme juive, avec l'outrecuidance juive, les préjugés juifs. Mais je ne la vois pas se soumettre non plus aux rabbins ! Il y a quelque chose de rebelle en elle. Ce n'est pas elle qui accepterait la tutelle des mâles de sa tribu, et de devoir dire qu'elle va voir les filles du pays quand elle a décidé d'aller se faire voir par Sichem. Ce n'est pas elle qui accepterait de voir tuer son amant devenu son époux, ses beaux-frères et son beau-père, par des frères abusifs. Je considère que Cécilia, jusqu'à preuve du contraire, reste apte au dépassement de soi. Je l'imagine mal avoir accepté la circoncision de ses nourrissons par soumission à la communauté, ce qui est la honte refoulée dont la mère juive ne se relève jamais<sup>76</sup>. Elle ne semble pas en souffrir. Je serais curieux de savoir si ses fils sont circoncis ! Cela ne me paraît pas évident ! Mais ça n'a pas d'importance. De toute façon, ce sont les plus malades qui ont le plus besoin de judéothérapeutes, n'est-ce pas ?

— Mon cher Guillaume, notre Conseil des sages vous a confirmé Sonderführer des Sonderkommando parce que vous êtes le plus efficace dans cette fonction. Pour le reste, vous pouvez rêver, surtout si cela vous aide à être efficace. Mais vous êtes vraiment complètement fou ! Ce doit être ce qui fait votre force. Obéissez scrupuleusement à Wilhelm Stein.

— Merci, Herr N°9<sup>77</sup>.

**Dimanche 2 septembre, 15 heures**

Führer Behfel : De Wilhelm Stein à P.G. Urgent.

« Indispensable bulletin n°21 bouclé, imprimé, expédié avant le 25 septembre. Abandonner la rédaction de tous les sujets prévus, même ceux considérés comme capitaux lors de notre dernière rencontre. La partie déjà rédigée contient des éléments nécessaires sur le front... Seul reste impératif de traiter à fond la question de « l'antisémitisme ». Et plus question de traiter de stratégie avec quiconque n'a pas donné un coup de main significatif à la Vieille Taupe, et ne met même pas de t aux médias. »

— Yawohl, mein Führer !

<sup>76</sup> Se relève difficilement.

<sup>77</sup> N°9 a été invité à participer au Conseil des sages de Sion, parce qu'il sait, mieux que personne, ce qu'il ne faut pas faire. *Jalones de derrota : promesa de victoria.*

Cela tombe bien, parce que j'en étais justement arrivé là. Et là, il y a le feu au lac. Dans les trois derniers mois, pas moins de trois personnes très proches de la Vieille Taupe, dont deux à qui la Vieille Taupe doit probablement sa survie, lui ont déclaré, l'une « je crois que je deviens antisémite », l'autre : « je suis en train de devenir antisémite » et la troisième : « je suis devenue antisémite ».

Attention ! Il s'agit bien de personnes qui, non seulement n'étaient nullement antisémites, mais qui semblaient bien, et se croyaient elles-mêmes naguère encore, complètement vaccinées contre un tel risque. Chacune d'elles manifestai[en]t<sup>78</sup> même une hostilité, à mon avis exagérée, à l'égard des « antisémites » même si elles avaient compris depuis longtemps l'usage abusif que font « les Juifs » de cette imputation.

Il n'est même pas improbable, dans le cas de l'une ou l'autre de ces personnes, qu'elles m'auraient envoyé paître si je m'étais référé à « l'antisémitisme » lorsque j'ai attiré leur attention sur l'importance de la camérologie.

Ceci s'inscrit dans un mouvement général. Dans les années soixante, l'antisémitisme avait complètement disparu. C'est tellement évident que je n'en donnerai aucune preuve, du moins pour le moment, parce que ceux qui prétendraient le contraire, ou bien sont désinformés, ou bien délirent, et le propre d'un délirant, c'est de ne pas être accessible à la preuve.

On assiste depuis les années 1970, à une indiscutable montée de l'hostilité envers « les Juifs » qui trouve son origine, aussi bien dans les événements du Moyen Orient, la politique de l'État juif, le comportement du lobby juif dans la politique française, et plus généralement dans la société française et internationale, le comportement enfin de nombreuses personnalités qui se disent juives. Mais la cause majeure en est tout simplement le véritable déchaînement de ce qui a été adéquatement nommé **La judéomanie**.

Aussi bien, ce qui demeure excellent tant dans l'éducation chrétienne que dans l'éducation laïque républicaine, s'opposait à ce que cette hostilité ne dégénère en « antisémitisme », c'est-à-dire, en première approximation, en hostilité systématique à l'égard des Juifs en général. Et ce rempart tient encore pour l'essentiel.

Pas de généralisation, pas d'amalgame, **pas de responsabilité collective**. Ces trois piliers demeurent solides. Et « l'antisémitisme », supposé résulter de ces trois fautes majeures contre l'Esprit, fait encore l'objet d'une réprobation générale.

On ne pourrait que s'en féliciter. Mais c'est malheureusement cette saine et salutaire disposition d'esprit des Français qui a été instrumentalisée et détournée par le lobby : B'nai B'rith, CRIF, LICRA, qui, en d'innombrables occasions, hurlent à

« l'antisémitisme » avec les grosses caisses et les gueuloir des médiats, pour protéger de la critique, au combien nécessaire, des agissements de personnes qui se prétendent juives, et à qui le fait qu'ils seraient Juifs est vraiment la seule chose pour laquelle on n'ait rien à leur reprocher !

C'est par ce mécanisme, véritablement pervers, que les instruments du lobby sont parvenus à créer cette judéomanie qui pourrait bien avoir des conséquences désastreuses pour tout le monde. Au surplus, dans sa pratique, insidieuse ou explicite, le lobby juifs applique le principe de la responsabilité collective à ses ennemis. Cultiver ce républicanisme génétiquement modifié en plein champ et à grande échelle expose inéluctablement à pervertir la souche génétique de la République par les calembredaines de « l'antiracisme judaïque ».

Ce faisant, les Juifs introduisent eux-mêmes les termites...

L'analyse « antisémite » traditionnelle avait bien analysé ce mécanisme et on lui doit des excuses plates pour avoir refusé de reconnaître sa perspicacité sur ce point. Il faut le reconnaître, puisque c'est vrai. Cette analyse traditionnelle « antisémite » ne voit à l'œuvre en cette manipulation, que la méchanceté des Juifs, la crainte qu'ils inspirent, la connerie et la lâcheté des goyim. Rien n'est complètement faux. Elle reste sans perspective. Parce qu'elle néglige d'apercevoir aussi que cette judéomanie persécutrice dont ils sont les premières victimes, tire *en partie* son énergie d'une réaction saine dans son principe. Il suffirait de la remettre sur les rails... en ayant l'avenir pour horizon et non plus le passé [au surplus falsifié] comme grille d'interprétation.

Trois millénaires d'histoire juive « prouvent » que c'est impossible.

C'est tellement évident que cette idée fait hurler de rire les Juifs et les antisémites.

Au point qu'il serait même plus facile de le faire que de prouver que c'est possible ! Il est donc parfaitement inutile de perdre son temps à tenter de l'expliquer.

Revenons à « l'antisémitisme ».

Le mot est pourri. Les Juifs le savent parfaitement. Et d'abord parce que les Arabes, et les Palestiniens en particuliers, sont des sémites. Ils voudraient bien se protéger ainsi de l'accusation qui tue. En pure perte, puisque ce n'est pas eux qui disposent du viseur et ont le doigt sur la détente. Ils voudraient bien aussi utiliser à leur profit la rhétorique et le fumet spiritualiste de « l'antiracisme ». Mais cette foutaise idéologique a été concoctée par les Juifs à leur seule intention. Nous allons le voir.

Ils avaient été obligés de donner aux lois qu'ils ont obtenues [imposées] une formulation universaliste. République oblige. Ils en ont fait un usage tribal. Il suffit que des minorités nouvelles (les musulmans, les nègres, les catholiques soumis à Dieu, les laïques soumis à la laïcité, et pourquoi pas,

78 ?

bientôt les négationnistes...) commencent à oser prétendre utiliser ces fameuses lois à leur propre profit, et, abomination des abominations, à l'encontre des Juifs, pour que le Professeur Finkielkraut, ce phare de la pensée européenne, découvre la réalité : la logique totalitaire à l'œuvre. Ce qui prouve qu'il est intelligent.

Le Professeur Finkielkraut oublie cependant instantanément, en même temps qu'il comprend, que ce sont les Juifs qui en sont à l'origine ! Et il y a une bonne raison à cela, car le Professeur Finkielkraut a le cœur pur (puisque'il est Juif) : Il ne faudrait pas risquer d'alimenter « l'antisémitisme ».

ARRÊT DE LA PENSÉE.

Ce qui lui donne l'air con.

On remarquera qu'il partage donc avec la Vieille Taupe le même objectif. Preuve que tout n'est pas mauvais en lui, et qu'il est récupérable. Ce dernier point est évidemment un point de désaccord de la Vieille Taupe avec les antisémites. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille les exterminer.

Mais le Professeur Finkielkraut continue à tout expliquer et à tout justifier par « l'antisémitisme ». Il reste Juif, Sa judéothérapie n'en est qu'à sa première séance.

Un autre exemple est susceptible de faire saisir en profondeur le mécanisme même du mouvement qui se déroule sous nos yeux.

De nos jours, le colonialisme à mauvaise presse. On ne peut pas ne pas l'avoir remarqué dans la totalité des médiats respectueuses. Il n'en a pas toujours été ainsi. Passons. Pour ma part, j'ai toujours été anticolonialiste. Pas parce que je crois que les victimes du moment vaudraient mieux que les vainqueurs du moment. Pour comprendre les positions que j'ai défendues sur ce sujet, avec une parfaite continuité depuis l'âge de vingt ans, il suffit de lire *Socialisme ou Barbarie* et *Pouvoir Ouvrier*. Passons. L'anticolonialisme médiatique actuel n'est souvent que l'apologétique de mouvements pires<sup>79</sup> que le colonialisme, mais qui ont besoin que le colonialisme devienne un crime contre l'humanité pour qu'on n'aille pas regarder de trop près leurs propres crimes. Passons encore. Ce qui est remarquable, c'est que jamais, jamais, jamais n'est évoqué pour le grand public, ni même dans des ouvrages à prétention scientifique, le rôle considérable joué par des Juifs dans l'expansion coloniale française. Jamais n'est évoquée l'alliance, dans cette entreprise, de la France avec l'*Alliance Israélite Universelle*.

Je serais curieux de savoir combien de Français savent que « le coup d'éventail » du Dey d'Alger à M. Deval, consul de France, qui provoqua l'invasion de l'Algérie a, en partie, été provoqué par les intrigues de deux commerçants Juifs, qui utilisaient la France pour ne pas payer l'énorme dette qu'ils avaient auprès du Dey. Et sait-on encore que Jean

Pierre-Bloch, le regretté<sup>80</sup> Président de la LICRA, provenait d'une famille juive d'Algérie qui avait lié son sort aux envahisseurs et arrondi sa fortune grâce à cette collaboration.

Ne risquerait-on pas, en rappelant ces choses, de susciter, ressusciter, « l'antisémitisme ». Et ne risquerait-on pas de ne pas contribuer aux merveilleuses retrouvailles qui se dessinent à l'horizon entre l'Algérie et ses Juifs, sur le dos mémoriel des Français.

Ce qu'à Dieu ne plaise !

Faut-il continuer les exemples ?

**La crainte d'alimenter l'antisémitisme interdit d'écrire l'histoire, car une histoire objective doit être écrite sans crainte<sup>81</sup>.**

Tant que cette crainte existera, pas d'histoire objective, donc pas d'histoire !

Tout ce qui tend à donner une apparence d'existence à « l'antisémitisme » entre dans les vues et la stratégie du lobby. Aussi, quand bien même deviendrait-on antisémite, qu'il serait bon de le cacher, ne serait-ce que pour ne pas faciliter la fureur répressive des censeurs.

C'est d'ailleurs ce qu'ils nous accusent de faire ! Et ils sont acharnés à débusquer les traces de traces d'antisémitisme, chez les révisionnistes. Au cours du dernier procès, c'était le point central de tous les témoignages, l'argument suprême de toutes les plaidoiries, et le bouleversant cri du cœur saignant de Robert Badinter : Robert Faurisson est « antisémite » !

C'était d'ailleurs la seule et unique preuve qui ait été fournie de l'existence d'une seule chambre à gaz.

Supprimez la crédibilité d'une menace antisémite, et vous supprimez la crédibilité du *der des der* des arguments des zélotes de la croyance camérale.

Devenir antisémite, se dire antisémite c'est renforcer le bunker d'où ils nous canardent ! Et au moment même où la stratégie nouvelle, mise en œuvre sous la ferme direction de Wilhelm Stein, à partir de septembre 2006, il y a juste un an ! Au moment même où cette stratégie commençait à porter ses fruits ! C'est à désespérer.

J'avais déployé des trésors d'énergie et de créativité pour convaincre des vrais antisémites de cesser de l'être, en leur fournissant la preuve par 9 (dix maintenant) que mes méthodes étaient meilleures que la leur et en tentant de leur expliquer que les Juifs eux-mêmes étaient victimes de leur lobby, et de processus qu'ils ne comprenaient pas.

---

<sup>80</sup> « Ce n'est pas un procès que nous faisons en incitation à la haine raciale... »

<sup>81</sup> Pendant que j'écrivais cette phrase j'ai reçu un courriel de l'association *DiversCités*, dont la devise est : « Un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir ». J'ai répondu : « **Un peuple écrasé par sa mémoire est un peuple sans avenir. Méfiez-vous des manipulateurs de mémoire. La Mémoire n'est pas l'histoire** ».

---

<sup>79</sup> Ça va me faire des amis, mais j'ai l'habitude.

Mais certains s'opiniâtraient, avec une ténacité toute judaïque, à ne pas vouloir en convenir, en dépit de toutes les preuves...

Ce sont maintenant des proches essentiels de la VT, qui contrôlent encore ses organes vitaux, qui se sentent devenir antisémites ! Sans même se rendre compte qu'ils encourraient ainsi l'exclusion immédiate.

En période de guerre, quand la dernière bataille est déclenchée, on ne rigole plus. La Vieille Taupe ne peut pas supporter le moindre virus qui viendrait perturber le système de guidage millimétrique de ses projectiles, dont la précision est destinée à suppléer à la puissance qu'elle n'a pas. La vieille taupe doit rester parfaite, dût la Vieille Taupe, qui n'en est que l'hypostase, en mourir !

Fallait-il prononcer immédiatement la sentence d'exclusion des hérétiques pour éviter que ne se propage la gangrène, selon la méthode Debord ?

Bien qu'il encourait toujours le soupçon de pouvoir manquer de rigueur et de fermeté, Pierre Guillaume n'hésita pas à défendre son idée : C'était un simple malentendu passager, il suffisait d'attendre que les Sonderaktion en cours produisent leurs premiers résultats pour que l'autorité de Wilhelm Stein se trouve confortée, ce qui était le but de la manœuvre. Il était donc urgent d'attendre. Il suffisait de pousser les Sonderaktion. Wilhelm Stein en tomba d'accord.

Bien sûr, il y avait en arrière-plan la pensée que si Romulus n'avait pas tué Remus le jour où ce dernier avait nargué symboliquement le *limes* symbolique qu'il venait de tracer, Rome n'eut pas été fondée ce jour-là.

De toute façon, l'amnistie générale, universelle, et absolue du 15 août, décidée par nos sages venait couper court à ces réflexions. L'expérience de la vie qu'ils ont eu, et leurs connaissances paranormales étendues de la situation, leur faisait probablement subodorer ce qui allait se produire dans les deux semaines qui suivirent et qui est partiellement raconté plus haut, dans ce bulletin.

Revenons à « l'antisémitisme ».

Les Juifs savent que le mot est inapproprié et trompeur. Eux qui ont imposé grâce aux médiats en quelques années l'usage du mot « génocide » ont imposé en quelques mois, l'usage du mot « holocauste ». Ils ont enfin imposé en quelques semaines l'usage du mot « shoah ». Les plus perspicaces de leurs rabbins s'étaient rendu compte des inconvénients que présentait le mot holocauste pour le point de vue Juif, le seul qui les intéresse, (sinon ils ne seraient plus Juifs).

Alors pourquoi ne remplacent-ils pas le mot « antisémitisme » par un ou plusieurs mots plus exacts, sinon parce que l'usage de ce mot imprécis facilite leur opération d'enfumage.

Debord avait dit quelque part : « Le monde change, le sens des mots y participe ». La VT n'a pas oublié la leçon... La première chose à faire pour

changer le monde<sup>82</sup>, c'est d'étudier le sens des mots. Les mots sont des organismes vivants. Ils sont engendrés et ils engendrent. Chaque fois qu'on utilise un organisme génétiquement modifié par l'ennemi, même avec l'illusion de s'en servir à son profit, on répand dans la nature le gène modifié.

Par conséquent, l'antisémitisme et les antisémites sont interdits à la Vieille Taupe. Rigoureusement interdits. « *STRANG VERBOTTEN* ». Elle préférerait mourir plutôt que d'en admettre un seul, et laisser à la vieille taupe le soin, même s'il faut attendre encore deux mille ans, le soin de créer, dis-je, les conditions d'une nouvelle situation où l'organisme génétiquement pur, tel qu'il a été conçu par Allah, puisse en fin germer, si Dieu le veut.

#### **Rapport d'incident : Pierre Guillaume à Wilhelm Stein :**

**Mein Sonderführer :** Mercredi 5 septembre à 9 heures 9. La note 82 s'écrit en caractères rouges, sans que je comprenne pourquoi ! Et une bulle rectangulaire apparaît, complètement inexplicable : « Transfert de propriété à NC soft 5-09-2007 »

C'est très troublant, surtout après l'incident Maliki<sup>83</sup>, qui est extrêmement difficile à interpréter. Plus troublant encore, Je m'apprêtais à transcrire un post-it sur lequel j'avais écrit :

Mercredi 5 septembre 2007. 6 h 40 environ et 7 h 13 environ, reçu 2 messages subliminaux sur fRance-Inter. Répondez par la voie ordinaire.

Enfin, définitivement troublant, toutes mes tentatives pour rétablir l'écriture noire normale restent vaines ! C'est l'occasion pour moi de découvrir quantité de fonctionnalités de Word que je ne savais pas utiliser, mais à 9 heures 30 je n'avais pas progressé. Plus étonnant encore, les corrections que je veux introduire dans le texte noir s'inscrivent aussi en rouge ! Je ferme le fichier, ferme et relance l'ordinateur, rouvre le fichier. Toujours pareil. (Le problème ayant été finalement surmonté à l'imprimerie, tout est imprimé normalement en noir dans ce bulletin, où ne subsiste qu'une trace de l'incident.)

Quand quelque chose est totalement incompréhensible, il faut tout envisager. Y compris que mon ordinateur soit sous contrôle de l'ennemi.

Quelques mois auparavant, un mystérieux correspondant, extrêmement bien informé, et qui m'avait, à plusieurs reprises, communiqué des informations que j'ai pu vérifier, m'avait envoyé, de Francis Ryck, *Le compagnon indésirable*, en précisant les références où Debord avait parlé de ce livre, et en m'indiquant que sa lecture pourrait m'être utile.

---

<sup>82</sup>Et *Le Monde*.

<sup>83</sup> L'incident Maliki est très troublant. Il fera l'objet d'un rapport spécifique au conseil des dix sages lors de la prochaine réunion, dont le protocole sera publié dans le n°22 (v'la les flics).

Or, ce que j'avais déjà écrit du n°21 contenait des informations, et encore quelques leurres, dont la divulgation pouvait déplaire aux forces obscures.

L'un des moyens de l'empêcher pouvait être, pour les forces obscures, de saisir mon ordinateur à l'occasion d'une perquisition, dont on peut toujours trouver le prétexte. Or je ne disposais ni de la possibilité de tirage papier, ni de duplication, parce que mes disquettes, vides, répondaient « Disque plein ». Autre fait troublant.

Hasard ou nécessité, toutes mes tentatives de communication avec les différents Sonderkommando à ce moment-là, échouèrent. !

Il était devenu nécessaire d'envisager l'hypothèse d'une attaque globale et que toutes les communications ne soient coupées.

Ce qui me permettait d'analyser la situation en toute sérénité, c'était la certitude intime que cette attaque venait trop tard pour nos ennemis. Suffisamment de graines avaient déjà germé. (À l'instant-même, apparition d'une bulle inexplicable : nc soft, 6/09/07 9 :07 : Modification de propriété).

Je reprends. En même temps, on pouvait aussi penser que cette épreuve entrait dans le plan Divin. Il faut toujours envisager le meilleur pour trouver le courage d'affronter le pire. Mais c'est au pire qu'il faut faire face, en espérant le meilleur.

On pouvait raisonnablement craindre que l'ennemi n'ait déjà coupé les communications par Internet, mais espérer qu'il y ait autant de brèles chez eux que chez nous.

Donc, immédiatement envoyer copie du fichier principal en P.J.(pièces jointes) à quelques amis, au cas où... Mais, hasard ou nécessité, je l'ai dit plus haut, la communication téléphonique avec ces amis ayant échoué, impossible d'avoir rapidement confirmation de réception, et de savoir si les fichiers s'ouvriraient bien et sans virus.

Donc il faut agir comme si les fichiers n'étaient pas parvenus à destination...

Pour être invincible, il faut être imprévisible, et pour être imprévisible, il faut être allé à Thouars.

Si une opération globale était en cours, j'étais déjà sous surveillance. Mais, l'expérience d'au moins sept perquisitions me l'a appris. Si surveillance policière préalable à la perquisition il y a, ça permet tout simplement d'agir sous protection policière !

Première tâche : mettre à l'abri les munitions de la Sonderaktion en cours. 10 heures. C'est l'heure où je vais souvent chercher le pain à Beaune-la-Rolande. Je mets le carton de cartes Raymond Barre dans ma voiture, et je pars au pain (pour ma femme). Une voiture est garée à côté du conteneur vert de récupération des bouteilles. La voiture ni le chauffeur, 35-40 ans, ne sont de Romainville. Il regarde les champs. Je lui fais un petit salut de connivence qu'il ne voit pas, trop occupé à regarder autre chose dès qu'il eut identifié ma voiture.

Arrivé à Beaune, je pousse jusque chez un Sonderkommando dormant, à qui je remets les

munitions et son ordre de mission, mais je choisis de passer par un chemin inhabituel, qui passe par Fréville<sup>84</sup>-en-Gatinais, ce qui me donne l'opportunité de passer chez un autre Sonderkommando afin de mettre au point une prochaine Sonderaktion. Il m'informe qu'il a bien reçu le fichier ! Alléluia !

Pas le temps de vérifier que le fichier s'ouvre bien... Je lui demande de me faire une sortie papier que je prendrai au retour.

Du coup, je peux rester déjeuner chez l'autre Sonderkommando. Je téléphone à ma femme, qui me connaît bien, et qui se montre ravie d'être dispensée d'avoir à préparer un repas élaboré comme les vraies femmes aiment en préparer aux vrais hommes. Elle pourra se consacrer à l'émaillage de ses poteries.

Je rentre vers 15 heures. Je consacre le reste de l'après-midi à réaliser les présentoirs d'exposition qu'elle m'a demandé, bien que je ne sois pas d'accord avec leur conception, parce que « Ce que femme veut, Dieu veut ! », et cela bien qu'elle n'ait jamais fait la plaque en terre cuite que je n'ose plus lui demander, portant les mots « Beit al Hikmat ».

En dernier lieu, mein Führer, je tiens à vous informer que pendant l'écriture de ce passage en rouge, Word a sauté 2 fois. Je n'ai pas la moindre idée de la manière dont tout cela sortira une fois transcodé dans les logiciels de l'imprimeur, dont la chasse n'est pas la même ! En plus beaucoup de corrections sont probablement à faire avant de songer à imprimer. Ces corrections, actuellement, sortent en rouge souligné. Rien ne permet de penser qu'en voulant corriger ça, toutes sortes de paramétrages plus ou moins automatiques n'en soient « fusillés », et que cela ne rende nécessaire de tout revoir (italique, gras, justification, etc.). Sans compter que l'expérience montre que, quand les emmerdements informatiques commencent, les uns entraînent les autres.

Si la date du 25 septembre 2007 doit être tenue, il me paraît raisonnable de passer sans délai à la phase correction – impression, donc de repousser à un numéro 22 puis 23 l'exposé complet des sujets que nous avons envisagés. Nous gagnerons, si l'humanité se décide à réaliser le plan de Dieu. C'est pas gagné.

Nous voulions terminer en beauté par un n°21 où le 1(*action*), le 2(ce qui provoque une *réaction*) seraient en évidence, et le 3 (le résultat final) en présence seulement subliminale (2+1). Les frères trois points, en quelque sorte !

Consolons nous en pensant qu'un n°22 (v'la les flics) suivi d'un n°23, en hommage à Monseigneur Vingt-Trois, qui sera peut-être en voie de conversion au catholicisme à ce moment-là, et aura redécouvert les vertus... de la vertu d'obéissance !

Un dernier mot : Le fait que certains soient tentés de se dire « antisémites », alors qu'ils ne le sont pas, est quand même un bon signe. Cela veut dire qu'ils

---

<sup>84</sup> Parce que Fréville a écrit ce livre.

ne peuvent plus supporter la domination juive, et qu'ils sont décidés à ne plus courber l'échine. Mais on ne reproche pas aux Juifs d'être Juifs, on leur reproche leur domination totalitaire C'est ce que je compte développer en priorité dans ce n°22, qui est déjà très copieux par ailleurs. Il faut bien commencer par se libérer de l'oppressante interdiction d'oser penser d'une manière qui déplaît aux Juifs, et qu'ils dénomment malicieusement « antisémitisme ».

— Que pensez-vous de ce programme ? J'attends vos ordres mein Führer.

— Vous Guillaume, on voit que votre père à fait 10 ans de Sud marocain, dans le Cinquième Génie, n'est-ce pas ? Il avait compris ce que sait tout musulman quand il répond « *Inch'Allah* » à son chef : C'est l'exécutant qui commande ! C'est pour ça sans doute que vos parents vous appelaient « Mohamed » pendant les premières années de votre vie !?

— Yawohl mein Führer. Par conséquent l'exécutant est tout aussi abject que ses chefs, quand les chefs sont abjects ! On a les chefs qu'on mérite.

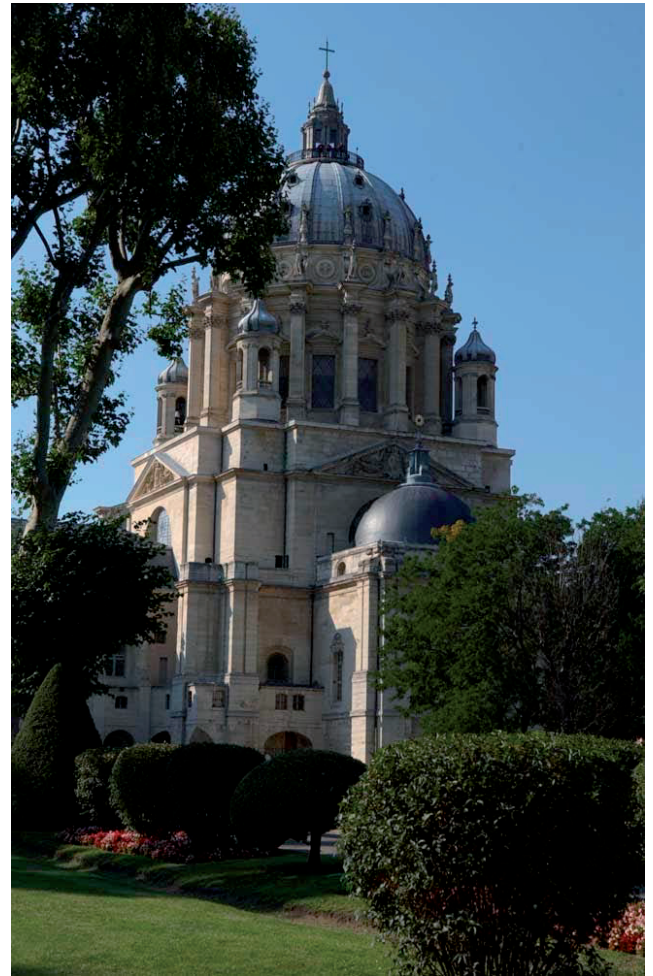
— Et l'exécutant est aussi grand que le chef dont il exécute les ordres. Quand l'un exécute et l'autre commande, l'un et l'autre ne sont soumis qu'à Dieu.

— Yawohl mein Führer ! La discipline faisant la force principale des Sonderkommando, il importe que tout supérieur obtienne de son subordonné une obéissance entière et sans réserve. La critique est sollicitée avant l'exécution. Mais s'il est maintenu après réclamation, l'ordre doit être exécuté sans hésitation ni murmure, s'il n'est pas contraire à l'honneur.

— Parce que vous laisseriez entendre que vos chefs pourraient vous donner des ordres contraires à l'honneur ? Attention Guillaume, vous devenez subversif ! Et dans les Sonderkommando de la Vieille Taupe, c'est intolérable.

— Yawohl mein Führer ! Dans les Sonderkommando, on a les chefs qu'on mérite parce qu'on est tous volontaires et c'est nous qu'on les a choisis ! Et on les a choisis pour qu'ils soient impitoyables, au service de Dieu, qui n'existe pas, mais qui est !

— Je ne vous le fais pas dire ! Ça suffit pour aujourd'hui ! Rompez Guillaume, rompez ! J'ai du travail et vous me faites perdre mon temps.



## *ITE MISSA EST*

Chers amis de la Vieille Taupe,

La messe est dite, soit, mais votre tâche commence.

Premier impératif pour le dernier carré de la garde qui nous a suivi jusqu'au bout : Renouveler par retour du courrier votre adhésion-cotisation pour permettre à la VT, dont les caisses sont vides, de rembourser les dettes qu'elle a dû contracter pour réaliser ce n°21, et diverses Sonderaktion dont vous aurez de mes nouvelles. Vous recevrez rapidement les n°22 et 23, qui seront accompagnés d'un document historique.

Les bulletins confidentiels n° 18, 19, 20, et 21, ensemble, ainsi que d'autres documents qui y seront joints, peuvent être obtenus immédiatement par tout nouvel adhérent-cotisant (50 Euros à l'ordre de Pierre Guillaume). Ils recevront aussi les n°22 & 23, ainsi que tous les documents à venir de la VT, tant que Dieu lui prêtera vie.

Tous ceux qui contribueront financièrement à l'effort de guerre de la Vieille Taupe recevront un reçu nominatif, circonstancié et signé, au dos de la guirlande des taupes de Chard autour d'un « 18 ». On peut les collectionner.

À compter du 1<sup>o</sup> octobre 2007, la Vieille Taupe prélèvera, en tant que de besoin, l'impôt révolutionnaire forcé sur les révisionnistes clandestins et honteux qui ne l'ont pas aidée dans l'adversité, à peine d'être publiés.

Les temps changent, le sens des mots y participe.

La suite au prochain numéro. Bien à vous tous.

Pierre Guillaume.

*Nihil obstat.*

Wilhelm Stein

P.S. : Ce n°21 comporte encore quelques leures, dus à la difficulté des temps. Certains peuvent d'ores et déjà être décryptés à l'aide de « Poèmes et chants d'Amour ». 10 Euros par chèque à TOUR DE BABEL, La Devignère, 16450 Lussac.

**Pierre Guillaume, 17, rue de la Bretonnière,  
45340 BEAUNE LA ROLANDE**